



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 9 novembre 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil municipal.
Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du prochain conseil
d'agglomération. Il sera traité à huis clos

12 – Orientation

12.001 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1162518001

Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

12.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CM11 0170. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1166224003

Autoriser les options de prolongation (12 ou 24 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières recyclables pour les arrondissements : Anjou, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard et au contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de CRD/encombrants et des résidus verts de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports, Direction des transports - 1163113004

Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de 6 édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal - Dépense totale de 1 390 156,76 \$, taxes incluses (contrat : 1 263 778,76 \$; incidences : 126 378,00 \$) - Appel d'offres public (2016-ECL001) (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1166135010

Autoriser la prolongation, sans dépense additionnelle, pour une période de 24 mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente avec Louis-Hébert Uniforme inc. (CG13 0447)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la culture, Direction des bibliothèques - 1167389003

Conclure avec les Entreprises Intmotion inc. une entente-cadre d'une durée de 36 mois, avec possibilité de 2 prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des bibliothèques de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15563 (4 soumissionnaires) (Montant estimé : 360 768,58 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1166859005

Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux - Somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des affaires juridiques, Direction des services judiciaires - 1167104001

Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417) pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019 pour une période de 36 mois avec 2 options de prolongation de 12 mois chacune - Montant approximatif de 531 788 \$, taxes incluses - Appel d'offres 16-15562 (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Cour municipale

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1166362001

Conclure avec la firme Informatique Pro-Contact inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation requises pour les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 16-15411 (3 soumissionnaires) (Montant estimé : 127 370,42 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement - 1160695003

Accorder 2 contrats de collecte et transport de matières résiduelles pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal à Services Ricova inc. pour une durée de 45 mois - Dépense totale de 9 797 421 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15252 (3 soumissionnaires)

20.010 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière - 1161670003

Autoriser un transfert du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes de 114 450,69 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.011 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334026

Accorder, conformément à la loi, un contrat à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne - Dépense totale de 158 263,13 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré (Fournisseur unique)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231043

Accorder un contrat à Groupe TNT inc., pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 6 807 295,41 \$ (Contrat: 6 197 295,41 \$ + incidences: 610 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 309701 (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.013 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1161009014

Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington - Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses (travaux: 5 308 035,31 \$ + contingences : 796 205,30 \$ + incidences : 570 613,80 \$) - Appel d'offres public 214718 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.014 Contrat de construction

CG Service des grands parcs, verdissement et du Mont-Royal - 1167334007

Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses (travaux, contingences : 750 625,79 \$ + incidences 98 993,48 \$ - Appel d'offres public 16-6947 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.015 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau, Direction de l'eau potable - 1167261001

Accorder un contrat de services professionnels au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, - Somme maximale de 492 837 \$, exempté de taxes - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.016 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163820002

Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 1 160 106,95, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15544 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction dotation talents et développement organisationnel - 1164384001

Accorder un contrat de services professionnels à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r) - Somme totale de 211 773 \$, taxes incluses - Contrat octroyé de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.018 Contrat de services professionnels

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287007

Conclure 3 ententes-cadres de services professionnels d'une durée de 3 ans avec les firmes SNC-LAVALIN inc. (2 228 847,86 \$), Axor Experts Conseils inc. (1 391 151,51 \$), Les Services EXP. inc. (944 864,55 \$) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal -Somme maximale de 4 564 863,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15542 (10 soumissionnaires) - Approuver les projets de conventions à cette fin

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.019 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1160298003

Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. (Consultants Sans-tranchée GAME) pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc - Somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 (2 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.020 Entente

CG Service de la culture - 1167463001

Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Culture Montréal

20.021 Immeuble - Acquisition

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1156037006

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 34 000 \$ - Fermer et retirer du domaine public le terrain

20.022 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151195004

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Papiers M.P.C. inc., dans le but d'aménager l'accès à son bâtiment, un terrain situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 979,8 m², pour le prix de 140 000 \$, plus les taxes applicables

20.023 Immeuble - Aliénation

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1161027010

Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de douze mois à compter du 1er décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758, \$, incluant les taxes

20.024 Immeuble - Aliénation

CG Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151027012

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») suivant lequel : la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.025 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840011

Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq ans, soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pi² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal - Montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente est de 101 390 \$

20.026 Immeuble - Location

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069016

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS - Montréal), des locaux, d'une superficie de 84,26 m², au 1er étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$ avant les taxes - Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2017, des locaux, d'une superficie de 84,26 m², situés au 1er étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, moyennant un loyer total de 2 490,00 \$ avant les taxes

20.027 Immeuble - Servitude

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1163778007

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de soixante-quatorze (74) lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.028 Subvention - Contribution financière

CM Service de la culture - 1167233005

Autoriser la signature d'une entente annuelle de partenariat permettant le versement d'une subvention de 160 000 \$ en 2016 à la Société des directeurs des musées Montréalais (SDMM) pour le financement d'un partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal

20.029 Subvention - Contribution financière

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1167307003

Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - Approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt du Programme pour l'année 2017

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1166368008

Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie - 1165970006

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal » lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) - Approuver le projet de convention à cet effet

20.032 Autres affaires contractuelles

CM Service de l'approvisionnement - 1164990002

Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ Inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années, à compter du 26 septembre 2016. Mettre les noms ci-dessus sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty

30 – Administration et finances

30.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.004 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales - 1164784011

Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétéreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa en Ontario - Dépense estimée à 3 884,87 \$

30.005 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1160090002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech (Maroc) - Montant estimé : 2 930,80 \$

30.006 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1161143002

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain - Montant estimé : 5 150,41 \$

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.008 Administration - Occupation du domaine public

CE Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1160679021

Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017 - Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017

30.009 Budget - Autorisation de dépense

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1163843024

Effectuer le paiement d'une contribution municipale extraordinaire maximale de 1,8 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

30.010 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1163673008

Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272,30 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel

30.011 Délivrance de permis

CE Société du Parc Jean-Drapeau - 1163246001

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne un recours judiciaire. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.013 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement de litiges. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.014 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.015 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1167034003

(AJOUT) Autoriser la dépense de 320 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075003

Adopter le projet règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.002 Règlement - Avis de motion

CG Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1166335003

Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle"

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

40.003 Règlement - Avis de motion

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1161179015

Adopter le projet de règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

40.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40.005 Règlement - Adoption

CM Service du matériel roulant et des ateliers - 1161081003

Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements

40.006 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.007 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1161097001

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

40.008 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1161097002

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

40.009 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1166279001

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.010 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160160004

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

40.011 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1165135002

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

40.012 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1164368005

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019

40.013 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167287006

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

40.014 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287002

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

40.015 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167287008

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

40.016 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167211004

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain

40.017 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287005

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

40.018 Règlement - Emprunt

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1167287009

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

40.019 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287004

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.020 Règlement - Emprunt

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1167287003

Adopter le projet de Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame

Compétence d'agglomération : Planification des déplacements dans l'agglomération

40.021 Règlement - Urbanisme

CM Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire - 1154039019

Adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donné le conseil d'arrondissement le 12 septembre 2016

40.022 Règlement - Urbanisme

CM Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1162931001

Adopter le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et le projet de Règlement modifié autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir

Mention spéciale : Avis de motion et adoption du projet de règlement donné le 18 avril 2016 par le conseil municipal

40.023 Règlement - Urbanisme

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1167400001

Adopter le projet de Règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord - Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement du PPU - Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » - Adopter une résolution de contrôle intérimaire

40.024 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1160854003

Adopter le projet de Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro - phase 1

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	21
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	25
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	32

CE : 10.002
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1162518001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est recommandé :

1. d'approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière de différents programmes de subventions.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-31 13:58

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1162518001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Plan directeur
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en oeuvre de la politique nationale de l'eau (2002) est basée sur 57 engagements du gouvernement provincial, dont l'engagement 43 visant à «inciter l'ensemble des municipalités à atteindre un taux de renouvellement de leurs réseaux de 0,8 % par année d'ici 2007 et de 1 % par année d'ici 2012».

L'accomplissement principal de l'engagement 43 réside dans l'obligation de produire des plans d'intervention pour toute municipalité soumettant une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le renouvellement de ses conduites, et ce, depuis 2005.

Cette exigence a mené à la réalisation du Plan d'intervention pour les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal en 2010 et du Plan d'intervention intégré des actifs d'eau secondaires et de voirie en 2012. Même si le MAMOT n'exigeait pas à ce moment-là l'intégration des chaussées, la Division du plan directeur du Service de l'eau et la Division de la gestion des actifs du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont développé cette approche afin de favoriser une réelle gestion intégrée des actifs d'eau potable, d'égouts et de chaussées, d'où l'appellation « Plan d'intervention intégré », et pour bien identifier la coordination des travaux d'infrastructures sur les 3 réseaux.

En novembre 2013, le MAMOT a procédé à une refonte majeure de ses exigences pour la production des plans d'intervention et a notamment exigé que dorénavant ceux-ci doivent inclure l'évaluation des chaussées. À compter de janvier 2016, cette révision est accompagnée de l'obligation pour les municipalités désirant avoir accès aux demandes d'aide financière en infrastructures de soumettre, au préalable, un plan d'intervention révisé selon les critères de novembre 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0251 - 30 avril 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Groupe Qualitas Inc. pour l'auscultation des chaussées sur le territoire de la ville de Montréal pour

une somme maximale de 633 296,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14169, 3 soumissionnaires (1 seul conforme) / approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0220 - 1^{er} mai 2014 : Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire.

CG11 0085 - 24 mars 2011 : Approuver le rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau secondaires » de la Ville de Montréal et autoriser son dépôt au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire afin d'obtenir l'aide financière provenant des différents programmes de subventions.

DESCRIPTION

Le Plan d'intervention (PI) pour les réseaux d'eau et de voirie est un outil de planification des travaux basé sur les niveaux de service préconisés par le MAMOT et sur les meilleures pratiques de gestion des projets de renouvellement développées par la Ville de Montréal. Cette révision du plan d'intervention a été faite selon la dernière version du guide du MAMOT publiée en novembre 2013 et pour la première fois inclut l'évaluation des réseaux d'agglomération d'eau potable et d'égouts sur l'île de Montréal. Il permet d'identifier les priorités d'intervention et les stratégies de coordination optimales de renouvellement et de réhabilitation des infrastructures pour maintenir les niveaux de service visés, à moindre coût, sur le cycle de vie des actifs.

Pour le réseau d'eau potable, les niveaux de service retenus portent sur le nombre et le taux de bris ainsi que sur la durée de vie restante des conduites, tandis que pour les réseaux d'égouts, ils sont reliés à la condition structurale, opérationnelle et hydraulique des conduites. Les chaussées, pour leur part, sont évaluées selon la condition de surface calculée selon la norme ASTM D-6433 (Standard Practice for Roads and Parking Lots Pavement Condition Index Surveys). Les niveaux de service représentent le seuil de tolérance au-delà duquel les impacts ou les risques associés au service offert par l'actif deviennent insupportables pour la collectivité. Ils sont définis par classe hiérarchique (Faible, Moyenne et Élevée) pour les conduites d'aqueduc et d'égouts et (A, B, C, D, E) pour les chaussées. Ces hiérarchies ont été établies selon l'ampleur des impacts d'une interruption ou d'une baisse du niveau de service suite à une défaillance des systèmes. Par exemple, le nombre de bris d'aqueduc toléré dans une rue résidentielle est différent de celui d'une rue desservant un secteur à haute densité où les infrastructures et le service sont jugés essentiels. Il en est de même pour les chaussées, car le niveau de service exigé sur une chaussée artérielle est supérieur à celui d'une chaussée locale.

Les données d'état collectées sur les conduites et les chaussées sont insérées dans un système intégré d'aide à la décision (SIAD) qui permet de déclencher des interventions sur les infrastructures lorsque le seuil de tolérance est atteint, traduisant la non-conformité au niveau de service préconisé. Le PI donne un portrait des besoins sur 5 ans, ce qui exige une simulation du comportement des actifs dans le temps réel. Pour ce faire, le SIAD modélise la dégradation des réseaux au moyen de courbes de détérioration qui sont construites à partir de l'historique réel des données sur les conduites.

En bref, le SIAD procède d'abord à une identification des interventions en silo (c.-à-d. sans tenir compte de la proximité spatiale des actifs) pour chaque réseau en favorisant les techniques de renouvellement sans tranchée, lorsque possible. Il procède ensuite à une optimisation de la coordination des travaux au sein du tronçon de la rue pour minimiser les répercussions sociales et économiques liées aux travaux et ainsi éviter d'intervenir plusieurs fois sur ce même tronçon dans une période inférieure à 10 ans. Dans le processus de coordination, certaines interventions seront donc anticipées dans les cas où il est économiquement avantageux de le faire. Par exemple, si une conduite d'aqueduc doit être réhabilitée et qu'une conduite d'égout située sous la conduite d'aqueduc doit être

reconstruite, il vaut mieux coordonner le remplacement des deux conduites afin d'optimiser l'intervention sur le cycle de vie. Par ailleurs, l'optimisation des interventions ne peut se faire sans une utilisation stratégique des techniques de réhabilitation qui permettent de prolonger la vie des conduites, et ce, pour que les cycles de reconstruction de tous les actifs d'une rue soient en phase.

Les résultats du plan d'intervention comprennent :

* Les cartes d'état qui présentent les cotes d'état des actifs (eau potable, eaux usées, eaux pluviales et chaussées). Ces cartes aident à visualiser les secteurs où les actifs sont dans un état mauvais ou très mauvais.

* La carte des interventions intégrées qui présente les actifs critiques par tronçon de rue, ce qui favorise la coordination des travaux et le partage des coûts entre les parties.

* Les tableaux de synthèse qui présentent les interventions potentiels pour chacun des actifs ainsi que celles intégrant les autres actifs situés dans un même tronçon.

* Un rapport général qui décrit le portrait des actifs, le plan quinquennal et le plan d'investissement sur le cycle de vie des actifs.

Une fois élaboré, le Plan d'intervention est livré aux directeurs des travaux publics des arrondissements, aux directeurs du Service de l'eau, à la division des actifs de voirie et aussi aux directeurs des travaux publics des villes reconstituées de Montréal.

Les résultats du Plan d'intervention cherchent à faciliter la prise de décisions en matière de priorisation des projets aux ingénieurs chargés de planifier et de mettre en œuvre les travaux.

JUSTIFICATION

Le dépôt du rapport intitulé « Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie » de la Ville de Montréal constitue une condition d'admissibilité pour obtenir l'aide financière provenant des différents programmes d'infrastructures gouvernementaux. Il démontre au gouvernement que la Ville de Montréal possède une bonne connaissance de l'inventaire et de l'état de ses infrastructures et que la planification des interventions est justifiée selon les meilleures pratiques de la gestion d'actifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PI est une condition préalable à l'accès aux programmes de subventions administrés par le MAMOT comme celui de la TECQ. De plus, il a été démontré par le biais de modélisation sur le cycle de vie qu'une stratégie de gestion intégrée des infrastructures est plus économique. L'utilisation de techniques de réhabilitation sans tranchée dans une approche de gestion intégrée peut représenter plus de 30 % d'économie annuelle pour le renouvellement des infrastructures d'eau et de voirie.

Au cours des 3 dernières années, pas moins de 80 M\$ annuellement en travaux d'immobilisation ont été financés par le biais de ce programme et nous évaluons à 240 M\$ le montant des subventions qui sera donné jusqu'en 2018. Par ailleurs, bien que les montants disponibles au-delà de cette date ne soient pas encore connus, le programme fédéral de TECQ ayant été pérennisé, les subventions seront disponibles au-delà de 2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de la planification proposée au Plan d'intervention intégré pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie de la Ville de Montréal s'inscrit dans les orientations de la Ville en matière de développement durable, en contribuant à :

1. la réduction des émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de techniques de réhabilitation limitant l'excavation et la disposition de rebuts de construction;
2. la réduction des fuites sur le réseau d'aqueduc en intervenant stratégiquement sur les conduites comportant les taux de bris ainsi que les risques de rupture future les plus élevés;
3. l'équité entre les générations en contribuant à la mise en place d'une stratégie de financement sur le cycle de vie des infrastructures et en adoptant une stratégie d'intervention visant l'optimisation de leur durée de vie;
4. la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement en favorisant la réhabilitation ainsi que la coordination des travaux lorsque possible.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PI permet d'avoir un portrait à la fois global de l'état des infrastructures d'eau et de voirie et des investissements requis pour les maintenir à un niveau de service adéquat. C'est un outil de gestion pour une prise de décision rationnelle, avertie et efficace. En bref, le PI offre :

- une connaissance de l'état des réseaux et la possibilité d'effectuer une analyse globale et intégrant tous les actifs d'eau et de voirie;
- une planification intégrée des travaux recommandés qui est optimale pour chacun des actifs;
- un portrait des besoins financiers liés à la planification coordonnée des travaux;
- des outils pour optimiser la planification des interventions et faire des choix éclairés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 - conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 18 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand HACHEY
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-18

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-28

CE : 12.002
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1166224003**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 ou 24 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières recyclables pour les arrondissements : Anjou, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard et au contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de CRD/encombrants et des résidus verts de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

Il est recommandé au conseil municipal:

1. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Anjou au montant de 568 605,31 \$ octroyé à «Rebuts Solides Canadiens Inc.», majorant ainsi le montant total du contrat de 1 774 714,35 \$ à 2 343 319,66 \$;
2. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce au montant de 1 769 895,96 \$ octroyé à «Environnement Routier NRJ Inc.», majorant ainsi le montant total du contrat de 7 108 117,60 \$ à 8 878 073,56 \$;
3. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2016-2017 prévue au contrat de collecte des ordures ménagères, des résidus de CRD, des encombrants et des résidus verts (incluant la collecte des arbres de Noël) de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve au montant de 1 485 657,36 \$ octroyé à «Services Matrec Inc.», majorant ainsi le montant total du contrat de 6 116 870,79 \$ à 7 602 528,15 \$;
4. D'autoriser l'option de prolongation de 24 mois pour les années 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Outremont au montant de 684 790,52 \$ octroyé à «Services Ricova Inc.», majorant ainsi le montant total du contrat de 1 014 741,61 \$ à 1 699 532,13 \$;
5. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017-2018 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Rivière-des-

-Prairies - Pointe-aux-Trembles au montant de 1 208 873,77 \$ octroyé à «RCI Environnement (Division de WM Québec inc.)», majorant ainsi le montant total du contrat de 3 408 117,28 \$ à 4 616 991,05 \$;

6. D'autoriser l'option de prolongation de 12 mois pour l'année 2017 prévue au contrat de collecte sélective des matières recyclables de l'arrondissement Saint-Léonard au montant de 1 057 052,41 \$ octroyé à «Rebuts Solides Canadiens Inc.», majorant ainsi le montant total du contrat de 2 660 000,28 \$ à 3 717 052,69 \$;
7. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-09-20 15:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION**Dossier # :1166224003**

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser les options de prolongation (12 ou 24 mois) prévues aux contrats de collecte et de transport des matières recyclables pour les arrondissements : Anjou, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard et au contrat de collecte et de transport des ordures ménagères, des résidus de CRD/encombrants et des résidus verts de l'arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a adopté la résolution CM14 1126 afin de se déclarer compétent à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles jusqu'au 31 décembre 2016.

Les contrats de collecte et transport de matières résiduelles de plusieurs arrondissements arrivent à échéance dans les mois qui viennent. Ces contrats contiennent tous une option pour prolonger la durée des services avec l'acceptation des entrepreneurs (12 ou 24 mois). Suite à une analyse des différentes situations, le Service de l'environnement recommande d'utiliser les options de prolongation pour six (6) arrondissements : Anjou, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, Outremont, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard,

Le détail des prolongations est le suivant :

- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat 14-13312 de l'arrondissement d'Anjou, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 31 mars 2018.
- Compte tenu de l'article 3 du devis technique du contrat 12-12278 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 15 décembre 2017.
- Compte tenu de l'article 3.1 du devis technique du contrat 12-12310 de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 30 novembre 2017.
- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat 13-13100 de l'arrondissement d'Outremont, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2018.

- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat 13-13245 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 27 février 2018.
- Compte tenu de l'article 5 des clauses administratives particulières du contrat 14-13393 de l'arrondissement de Saint-Léonard, il est possible de prolonger le contrat jusqu'au 31 décembre 2017.

Les clauses contractuelles concernant la prolongation stipulent qu'un avis doit être acheminé par la Ville aux entreprises dans un délai spécifique. Cet avis doit être signé et retourné à la Ville pour confirmer l'acceptation de l'option de prolongation. Ces avis et confirmation d'acceptation ont tous été reçus dans le respect des délais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 25 novembre 2014 Déclarer le conseil de la Ville compétent à l'égard des objets suivants, jusqu'au 31 décembre 2016, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* : - enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles.

Anjou

CA14 12057 4 mars 2014 D'autoriser une dépense de 1 774 714,35 \$, taxes incluses, pour la collecte des matières recyclables pour l'arrondissement d'Anjou pour une durée de 36 mois, soit pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2017, avec une option pour deux prolongations d'une année chacune;

D'octroyer à la compagnie Rebut Solides Canadiens Inc., plus bas et unique soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission datée du 14 février 2014, pour un total approximatif de 1 774 714,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 14-13312.

CDN-NDG

CA15 170194 - 22 juin 2015 D'autoriser la prolongation du contrat à Environnement Routier NRJ Inc. pour la collecte des matières recyclables pour l'année 2016, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 12-12278. D'autoriser une dépense approximative à cette fin de 1 759 937,73 \$ taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

CA12 170368 - 5 novembre 2012 D'accorder à Environnement Routier NRJ Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la collecte des matières recyclables pour les années 2013-2015, aux conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12278.

Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

CA15 270234 - 7 juillet 2015 D'autoriser la prolongation du contrat (12-12310) accordé à Services Matrec Inc., pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des CRD, encombrants et des résidus verts dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016 et autoriser une dépense totale de 1 455 004,79 \$.

CA12 270407 - 2 octobre 2012 D'attribuer à Services Matrec Inc. un contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des CRD, des encombrants et des résidus verts, pour une somme totale approximative de 4 661 866 \$ pour la période du 15 octobre 2012 au 30 novembre 2015, conformément à l'appel d'offres 12-12310;

Outremont

CA13 160340 - 30 septembre 2013 D'accorder à la firme Les Services Monde Vert Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 1 014 741,61\$, taxes incluses, pour une durée de trente-six mois conformément aux documents de l'appel d'offres public 13 -13100 (Option A), soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

RDP-PAT

CA14 30010004 - 21 janvier 2014 D'autoriser une dépense de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour une période de trois (3) ans avec possibilité de deux (2) ans d'extension, soit de 2014 à 2017; D'octroyer, pour ce faire, un contrat à la compagnie RCI Environnement (division WM Québec Inc.) au montant de 3 408 117,28 \$ taxes incluses, conformément aux documents de la soumission publique déposée, appel d'offres 13-13245 (3 soumissionnaires).

Saint-Léonard

CA14 130085 - 7 avril 2014 D'accepter la soumission de la compagnie REBUTS SOLIDES CANADIENS INC., le seul soumissionnaire conforme, pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'arrondissement de Saint-Léonard 2014-2016, appel d'offres numéro 14-13393, pour une période de 32 mois, au montant total de 2 660 000,28 \$ sujet à l'indexation des prix et aux ajustements prévus au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les spécificités des prolongations sont les suivantes :

L'arrondissement d'**Anjou** a octroyé en 2014 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 14-13312). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 30 juin 2016 à Rebutts Solides Canadiens Inc. et la prolongation a été acceptée le 5 juillet 2016 (en pièce jointe).

L'arrondissement de **Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce** a octroyé en 2012 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 12-12278). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 30 juin 2016 à Environnement Routier NRJ Inc. et la prolongation a été acceptée le 7 juillet 2016 (en pièce jointe).

L'arrondissement de **Mercier - Hochelaga-Maisonneuve** a octroyé en 2012 un contrat pour la collecte des ordures ménagères, des résidus de CRD, des encombrants et des résidus verts (incluant la collecte des arbres de Noël) sur son territoire pour une durée de 36 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 12-12310). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 16 juin 2016 à Services Matrec Inc. et la prolongation a été acceptée le 23 juin 2016 (en pièce jointe).

L'arrondissement d'**Outremont** a octroyé en 2013 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 36 mois incluant une option de prolongation de 24 mois consécutifs (appel d'offres 13-13100). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 30 juin 2016 à Services Ricova Inc. et la prolongation a été acceptée le 4 juillet 2016 (en pièce jointe).

L'arrondissement de **Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles** a octroyé en 2014 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 36

mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 13-13245). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 30 juin 2016 à RCI Environnement (division de WM Québec Inc.) et la prolongation a été acceptée le 4 juillet 2016 (en pièce jointe).

L'arrondissement de **Saint-Léonard** a octroyé en 2014 un contrat pour la collecte des matières recyclables sur son territoire pour une durée de 32 mois incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune (appel d'offres 14-13393). Étant donné le prix compétitif du contrat, des services offerts conformes, de l'avis de l'arrondissement, de l'acceptation de la prolongation par l'entreprise et tel que prévu au contrat, il est recommandé d'octroyer la première année d'option de prolongation. Un avis de prolongation a été envoyé le 30 juin 2016 à Rebutis Solides Canadiens Inc. et la prolongation a été acceptée le 5 juillet 2016 (en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Les prolongations sont recommandées suite aux analyses réalisées dans le cadre de l'harmonisation, de l'équité des services et de la rationalisation des coûts découlant de la compétence globale des activités de collecte et transport sous la responsabilité du conseil municipal, ainsi que de l'analyse en cours des travaux en régie. Elles sont également nécessaires afin de poursuivre les services de collecte offerts dans les arrondissements concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de la prolongation des contrats de six arrondissements s'élève à 6 774 875,34\$ toutes taxes incluses, soit 31% de la valeur des contrats octroyés, incluant les ajustements du prix annuels selon l'IPC et IPT pour un montant de 130 349,97\$, ce qui représente la portion de l'augmentation du coût des contrats durant cette période. La répartition du coût annuel des contrats par arrondissement est présentée comme suit :

Sommaire	2016	2017	2018	Total
Anjou	- \$	426 453,98 \$	142 151,33 \$	568 605,31 \$
CDN	68 072,92 \$	1 701 823,04 \$	- \$	1 769 895,96 \$
Outremont	- \$	339 005,21 \$	345 785,31 \$	684 790,52 \$
RDP	- \$	1 012 896,74 \$	195 977,04 \$	1 208 873,77 \$
ST-Léonard	- \$	1 057 052,41 \$	- \$	1 057 052,41 \$
MHM	114 730,30 \$	1 370 927,06 \$	- \$	1 485 657,36 \$
Total taxes incluses	182 803,22 \$	5 908 158,44 \$	683 913,68 \$	6 774 875,34 \$

Pour plus de détail, voir la pièce jointe «aspect financier».

Les crédits budgétaires pour l'année 2016 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste des services techniques - Gestion des matières résiduelles.

La dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: soit d'atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020. Il contribue de plus à l'action 7 des

organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces prolongations de contrats permettront d'assurer la poursuite des services de collecte et transport de matières résiduelles dans six (6) arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prolongations couvriront :

Une période d'une année

- Anjou : soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;
- Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce: soit du 19 décembre 2016 au 15 décembre 2017;
- Mercier - Hochelaga-Maisonneuve: 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2017.
- Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles: soit du 28 février 2017 au 27 février 2018;
- Saint-Léonard: soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017;

Une période de deux (2) années

- Outremont: soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert CHICOINE, Anjou
Pierre P BOUTIN, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Sophie LABERGE, Outremont
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Yves GRAVEL, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Johanne COUTURE, Saint-Léonard

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc ROBINSON
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-30

Michel RABY
Chef du développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-09-20

**Dossier # : 1163113004**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Nelect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. – Dépense totale de 1 390 156,76\$, taxes incluses (contrat : 1 263 778,76 \$; incidences : 126 378,00 \$) – Appel d'offres public (2016-ECL001). – Trois soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 390 156,76\$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Nelect Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 263 778,76\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (2016-ECL001);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 88% par l'agglomération et à 12% par le MCCQ.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-27 13:20

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163113004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	MCCQ 2015-2016 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Accorder un contrat à Neolect inc. pour l'exécution des travaux de remplacement des projecteurs de six (6) édifices du Plan lumière du Vieux-Montréal. – Dépense totale de 1 390 156,76\$, taxes incluses (contrat : 1 263 778,76 \$; incidences : 126 378,00 \$) – Appel d'offres public (2016-ECL001). – Trois soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, la Ville de Montréal a entrepris de mettre sur pied un vaste plan lumière dans le Vieux-Montréal consistant en une mise en place d'un éclairage architectural de divers bâtiments publics et privés, d'une illumination d'importants espaces publics ainsi que de l'implantation de lampadaires à lanterne carrée historique dans ses rues. Les premiers projets d'illumination ont visé principalement les rues Saint-Paul, De la Commune ainsi que la Cité administrative. En 2001, la Ville de Montréal inaugurerait la mise en lumière de la Place d'Armes et des édifices qui la bordent. Aujourd'hui, certains édifices de la rue Saint-Paul, de la Cité administrative et de la Place d'Armes ne sont que partiellement illuminés, voire complètement éteints, affaiblissant grandement le Plan lumière d'origine, la plupart des projecteurs étant arrivés à la fin de leur vie utile.

Dans le but de rétablir à son état initial le Plan lumière en vue des festivités du 375^e anniversaire de Montréal, en 2017, une mise à niveau des systèmes d'éclairage des édifices suivants est prévue (voir plan de localisation en pièce jointe au dossier) :

- § Chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours, 400, Saint-Paul Est (installation initiale: 2003);
- § Marché Bonsecours, 300-390, Saint-Paul Est (inst. initiale: 2000);
- § Édifice Ernest-Cormier, 100, Notre-Dame Est (inst. initiale: 2000);
- § Édifice Aldred, 501-507, place d'Armes (inst. initiale: 2002);
- § Édifice de la New York Life, 511, place d'Armes (inst. initiale: 2002);
- § Édifice Duluth, 84-88, Notre-Dame Ouest (inst. initiale: 2002).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution de l'ensemble des travaux concernant l'éclairage architectural prévus sur les six édifices visés.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du Site patrimonial de Montréal, soit le Vieux-Montréal, doivent faire l'objet d'une autorisation

du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ). Dans le cas du présent projet, cette demande d'autorisation est en cours.

Le projet de mise à niveau des six édifices est inscrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2015-2016, liant la Ville et le MCCQ. En tant que partenaire, nous allons nous assurer de l'ajout de ce projet à l'entente 2017-2018 en cours d'élaboration.

Le processus de sollicitation utilisé pour ce projet a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs électricien répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offre a débuté le 18 juillet 2016 et s'est terminé 42 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2016 à 14h00. L'appel d'offres a été publié sur le site internet du SEAO durant toute la période allouée.

Deux addendas ont été émis au cours de la période de l'appel d'offres, soit le 23 août 2016 et le 25 août 2016 pour répondre aux questions posées par les possibles soumissionnaires. L'ensemble des soumissionnaires ont accusé réception de ces addendas.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 25 février 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0515 – 20 août 2015 – Adoption – Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000\$ afin de financer les travaux d'aménagement visant la poursuite du Plan lumière du Vieux-Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 (règlement RCG15-072).

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération)

DESCRIPTION

Les travaux consistent à remplacer tous les projecteurs existants sur six édifices sélectionnés par des projecteurs à DEL dans le respect des concepts d'origine et à ajouter certains projecteurs pour bonifier légèrement le concept d'illumination, au besoin. Plus précisément, les travaux consistent en l'enlèvement des projecteurs existants, l'achat et l'installation des nouveaux projecteurs ainsi que l'achat et l'installation de pièces de remplacement, au besoin, tel que les boîtes de jonction, câbles d'alimentation, contrôleurs, etc. De plus, une bonification du concept est prévue pour l'édifice de la New-York Life et l'édifice Duluth.

Les travaux sont effectués sur des édifices publics et privés. Une coordination entre le propriétaire ou gestionnaire des édifices et l'entrepreneur a été exigée dans le cahier des charges.

Aucun pourcentage de contingence n'a été inscrit au bordereau de soumission.

Le montant prévu pour les incidences est de 126 378,00 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant total du contrat. Ce montant sera affecté, au besoin, au remplacement de câblage et pièces défectueuses.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de 9 entreprises. De ce nombre, trois entrepreneurs électriciens ont déposé leur soumission, toutes conformes.

Entrepreneurs électriciens soumissionnaires :

- § Construction N.R.C. inc.
- § Les entreprises d'électricité E.G. Ltée
- § Nelect inc.

La Division du patrimoine au Service de la mise en valeur du patrimoine, responsable du budget requis à ce projet a été impliquée dans le processus de cet appel d'offres ainsi que l'arrondissement Ville-Marie par le coordonnateur des projets du Vieux-Montréal.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 9 entreprises, trois ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 33 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction N.R.C. inc.	1 885 676,23 \$	0 \$	1 885 676,23 \$
Les entreprises d'électricité E.G. Ltée	1 477 569,02 \$	0 \$	1 477 569,02 \$
Nelect inc.	1 263 778,76 \$	0 \$	1 263 778,76 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	1 174 992,70 \$	0 \$	1 174 992,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes			1 542 341,34 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			18,1 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			621 897,47 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			49,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			88 786,06 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			7,0 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 7,0 % à la dernière estimation réalisée par la firme externe conceptrice, ce qui est acceptable dans le cas de ce type de projet et de contexte.

Le plus bas soumissionnaire conforme détient une autorisation émise par l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2013 (voir pièce jointe au dossier).

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de base du contrat est de 1 263 778,76 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 0 \$ et les incidences sont de 126 378,00 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de ce projet, soit 1 390 156,76 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

- § Un montant maximal de 1 390 156,76 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-072.
- § Un montant maximal de 165 500 \$, ce qui correspond à 12 % du montant total, est

subventionné par le MCCQ, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Le projet global de la Mise à niveau du Plan lumière est effectivement inscrit dans cette entente pour 2016-2017.

L'utilisation complète de la subvention offerte par le MCCQ engendrera une dépense totale nette à la charge des contribuables de 1 103 898,42 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En assurant la pérennité du Plan lumière du Vieux-Montréal, le projet contribue à la protection et à la mise en valeur de ce secteur exceptionnel pour les années à venir. Le projet prévoit l'utilisation de projecteurs à DEL qui sont beaucoup moins énergivores que les projecteurs utilisés jusqu'à maintenant, ce qui réduira la consommation électrique globale et la facture qui y est reliée, qui est souvent assumée par la Ville. De plus, la longévité des nouveaux appareils diminue les besoins en inspection et en entretien.

Les projecteurs désuets seront recyclés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de remplacement des projecteurs de six édifices du Vieux-Montréal s'inscrit dans une stratégie plus large d'entretien du Plan lumière. Ce projet est complémentaire à un entretien régulier qui fera l'objet d'un contrat distinct en 2016-2017. Cette stratégie a pour but de remettre dans un état optimal le Plan lumière pour le 375^e anniversaire de Montréal. Sans une décision favorable à la séance du conseil d'agglomération du 24 novembre 2016, le calendrier du projet serait reporté et les travaux ne pourraient être terminés en mai 2017, avant les festivités et la haute saison dans ce secteur touristique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- § Octroi du contrat: 24 novembre 2016
- § Début du contrat: 1er décembre 2016
- § Fin de travaux : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 13 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LESSARD
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Guy PELLERIN
Chef de division - sécurité et aménagement
du réseau artériel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-26



Dossier # : 1166135010

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de vingt-quatre (24) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Louis-Hébert Uniforme inc., pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG13 0447). Aucun montant n'est demandé pour la période de prolongation.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec l'entreprise Louis Hébert Uniformes inc. pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les chocs et les arcs électriques, à l'usage des employés de la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 13-12985 (CG13 0447);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-01 14:12

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166135010

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de vingt-quatre (24) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise Louis-Hébert Uniforme inc., pour la fourniture de vêtements de protection individuelle, à l'usage des employés de la Ville de Montréal (CG13 0447). Aucun montant n'est demandé pour la période de prolongation.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois avec option de prolongation de vingt-quatre (24) mois, pour l'acquisition de vêtements de protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de différentes unités d'affaires de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 28 novembre 2013, d'une valeur totale de 237 253,21 \$ taxes incluses, prendra fin le 27 novembre 2016. En date du 23 août 2016, nous avons consommé un montant de 89 608,08 \$, taxes incluses, représentant environ 37,76 % de la valeur totale de l'entente.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir de la prolongation prévue à l'appel d'offres, à partir du 27 novembre 2016, aux mêmes conditions décrites à l'appel d'offres 13-12985.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise Louis-Hébert Uniforme inc., a confirmé son intérêt par écrit, la copie de la lettre peut être consultée en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0447 - 28 novembre 2013 Conclure une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, avec Louis-Hébert Uniforme inc., pour la fourniture de vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques. Le montant total estimé est de 237 253,21 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 13-12985 (1 soum.).

CE11 0062 - 19 janvier 2011 Conclure avec Louis-Hébert Uniforme inc. une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois pour la fourniture sur demande de manteaux et polars de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques

(protection de niveau II). Le montant total estimé est de 111 096,09 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 10-11414 (2 soum.).

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels de ses employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations en fournissant à ses électriciens de différentes unités d'affaires, les vêtements de protection individuelle contre les arcs et les chocs électriques suivants :

- manteaux d'hiver (protection de niveau II);
- polars (protection de niveau II);
- combinaisons (protection de niveau II);
- salopettes hivernales (protection de niveau III).

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permettra une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité de produits jusqu'à la fin de 2018.

De même, le renouvellement de cette entente permettra :

- à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres (aucune augmentation de prix n'est prévue pour cette prolongation);
- d'assurer la disponibilité des produits pour les employés ayant l'obligation de vêtir un vêtement de protection individuelle dans l'exercice de leur travail;
- au Service de l'approvisionnement de compléter la stratégie d'approvisionnement pour la prochaine sollicitation du marché en 2018.

La confection de vêtements pour ce contrat est effectuée au Québec.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Le fournisseur n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et il ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat. Il ne se trouve pas sur la liste des entreprises non admissibles du RENA.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun montant supplémentaire n'est demandé pour la période de prolongation de l'entente. L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la prolongation de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-30

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-10-03



Dossier # : 1167389003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les Entreprises Intmotion inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec possibilité de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des bibliothèques de la Ville de Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 (quatre (4) soumissionnaires). - Montant estimé de l'entente-cadre: 360 768,58\$ avec taxes, avec une option pour prolonger de 12 mois, pour un maximum de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) au même coût unitaire,

Il est recommandé :

1. de conclure avec les Entreprises Intmotion inc., une entente-cadre de trente-six (36) mois, pour l'achat d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, avec une option pour prolonger de 12 mois, pour un maximum de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) à la suite de l'appel d'offres public 16-15563 (3 soumissionnaires conformes). Le montant estimé des dépenses est de 360 768.58\$ taxes incluses;
2. d'accorder au soumissionnaire, les Entreprises Intmotion inc., le contrat à cette fin, puisque celui-ci a présenté une soumission conforme et était le plus bas soumissionnaire, ce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 et au tableau de prix reçu;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Centre des services partagés – bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture, ainsi que celui des ex-banlieues, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-25 11:57

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167389003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , Centre de services partagés , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les Entreprises Intmotion inc. une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec possibilité de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) pour la fourniture d'étiquettes RFID pour supports imprimés et disques, à l'usage des bibliothèques de la Ville de Montréal, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15563 (quatre (4) soumissionnaires). - Montant estimé de l'entente-cadre: 360 768,58\$ avec taxes, avec une option pour prolonger de 12 mois, pour un maximum de deux (2) prolongations (nombre d'étiquettes selon les besoins) au même coût unitaire,

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a fait le choix en 2009 d'effectuer le virage technologique à la RFID (Technologie d'identification des objets par émetteurs de radiofréquence). Actuellement les puces RFID sont utilisées pour les collections des quarante-cinq (45) bibliothèques. La technologie RFID facilite la circulation avec un prêt et un retour rapide des documents dans les bibliothèques. Elle permet une meilleure gestion des collections dans le cadre du repérage des documents ou du processus de désherbage. Cette technologie offre de nombreuses possibilités et continuera d'être exploitée au cours de la prochaine décennie. Dans le cadre du travail quotidien, les employés voient dans l'utilisation du RFID la possibilité de diminuer le temps passé aux tâches répétitives. Ce temps rendu disponible sera utilisé pour encore mieux servir l'utilisateur et offrir un service à valeur ajoutée.

Du côté de l'utilisateur cette technologie permet une plus grande autonomie dans l'exécution de ses transactions qui se feront en toute confidentialité et rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0424 - 24 avril 2013 -- Conclure avec la Compagnie 3M Canada, une entente-cadre d'une durée de trois ans, avec l'option de prolonger d'une (1) année pour un maximum de deux (2) prolongations, pour la fourniture d'étiquettes RFID, de stations mobiles de conversion, de lecteurs RFID, ainsi que tous les logiciels, applications, composants matériels et accessoires s'y rattachant pour le réseau des bibliothèques de Montréal - Appel d'offres public no 13-12525 - (deux soumissionnaires - deux soumissionnaires conformes) - (Montant estimé : 1 348 404 \$)

CM13 0123 -- 26 février 2013 -- Accorder un contrat de gré à gré à Innovative Interfaces Canada Inc., pour la fourniture de licences et de composantes et l'entretien annuel de la suite Millennium, pour une durée de trois (3) ans d'entretien, soit pour une somme maximale de 756 682,24 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'implantation du système de gestion de bibliothèque Millennium / Approuver un projet de convention à cette fin

CE13 0016 -- 16 janvier 2013 -- Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour la fourniture des équipements et accessoires ayant la technologie RFID pour les bibliothèques , et fournir, lorsque requis, les services d'entretien s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel

CM12 0129 -- 21 fév. 2012 -- Offrir au réseau des Bibliothèques de Montréal des 19 arrondissements, en vertu de l'article 85 de la Charte, la gestion d'un programme d'implantation de la technologie RFID ainsi que des équipements de libre-service.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à conclure avec les Entreprises Intmotion inc., une entente-cadre d'une durée de trois ans au coût de 360 768.56\$ taxes incluses. Deux années de prolongation sont possibles au même coût unitaire. L'entente-cadre est basée sur le coût unitaire des étiquettes. Le calcul pour les années de prolongation se fera en fonction des besoins annuels.

Une estimation du nombre d'étiquettes a été faite sur la base des achats de l'année 2015. Le coût pour les achats d'étiquettes RFID a été estimé à 610 723.81\$ taxes non incluses pour une durée de trois (3) ans. Cette estimation a été produite suite à une demande de soumissions auprès de trois fournisseurs en mars 2016 pour l'achat d'un petit lot d'étiquettes RFID alors que l'entente-cadre était échue. Depuis cette date un des trois fournisseurs a été acheté par un concurrent. Cette réduction de fournisseurs aurait pu maintenir ou faire augmenter le coût estimé de mars 2016.

Cependant, le marché a beaucoup bougé depuis le mois de mars 2016. De nouveaux distributeurs ont fait leurs apparitions. Le marché de l'offre et de la demande est actuellement à l'avantage des acheteurs. L'appel d'offres d'un grand lot d'étiquettes RFID de septembre 2016 nous permet de profiter de ce changement dans le marché des étiquettes RFID.

Description	Prix unitaire par étiquette dernier appel d'offres (2013-2016)	Prix unitaire par étiquette appel d'offres actuel (2016)
Étiquette standard opaque (blanche)	0,1495\$	0,14\$
Étiquette standard claire (translucide)	0,168\$	0,15\$
Pellicule pour disques (stingray)	0,69\$	0,53\$

JUSTIFICATION

Les bibliothèques ont effectué le virage RFID. Il s'agit maintenant d'un élément essentiel dans la préparation matérielle des documents.

Le maintien de la technologie RFID est nécessaire pour:

- Avoir un inventaire à jour des documents dans le réseau;
- Donner aux citoyens un accès rapide aux documents;
- Donner une meilleure gestion du dossier de l'utilisateur;
- Faciliter l'échange de documents entre les bibliothèques;
- Permettre aux gestionnaires de faire un meilleur contrôle des coûts;
- Permettre d'être au même niveau que les grandes Villes canadiennes.

Présentement il n'y a pas d'autres technologies qui nous permettent de répondre aux situations ci-haut.

Nous avons reçu quatre soumissions pour notre appel d'offres. Une firme a été considérée comme non conforme lors des évaluations techniques. Trois fournisseurs ont déposé des soumissions conformes. Les Entreprises Intmotion inc. ont présenté l'offre la plus basse tout en respectant les aspects techniques du devis.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Entreprises Intmotion inc.	313 780,00\$		313 780,00\$
RPL	378 920,00\$		378 920,00\$
Bibliotheca	408 090,00\$		408 090,00\$
Dernière estimation réalisée	610 723,81\$		610 723,81\$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			16.9%
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			30 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			48.6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			20.78%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			

Les écarts viennent du fait que les demandes de soumissions qui ont servi à l'évaluation ont été faites en mars 2016 sur un petit lot d'étiquettes. Depuis cette date, le marché a évolué à l'avantage du client .

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente cadre de 36 mois avec deux prolongations possibles de 12 mois chacune au même coût unitaire. Les achats seront effectués au fur et à mesure des besoins.

Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets du Centre des services partagés - bibliothèques, de la Direction des bibliothèques, au Service de la culture pour les arrondissements de l'ex-ville.

Les arrondissements des ex-banlieues profiteront des nouveaux tarifs de l'entente-cadre. Les dépenses de consommation seront imputées à même leurs budgets respectifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet RFID s'inscrit dans une perspective de développement durable car il permet de réorienter le personnel vers des fonctions d'animation, de médiation et de formation. Ces services à valeurs ajoutées permettent de mieux répondre aux besoins des citoyens et, notamment, à ceux de la population apprenante, et ce, en vue de favoriser l'amélioration de la littéracie.

De plus, la technologie RFID constitue également une orientation durable, car elle favorise l'autonomie des citoyens au sein du processus d'accès à l'information.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report de la décision d'octroi de contrat ou la non approbation du présent dossier entraînerait :

1. Des délais et retards dans la livraison des documents;
2. Une détérioration du service offert au citoyen;
3. Un retard technologique par rapport aux autres grandes villes canadiennes et internationales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le CM : 21 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie BELLEMARE
c/s catalogage et analyse documentaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-05

Alexandra COURT
C/d Activités regroupées

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Approuvé le : 2016-10-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1166859005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soumissionnaire).

Il est recommandé :

1. d'accorder à Les contenants Durabac inc. le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15459.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 52 385, 92 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-19 13:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166859005

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division Administration
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les contenants Durabac inc. pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15459 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l'unité d'affaires en charge de la planification, du contrôle et du suivi de la réalisation du budget PTI 2016-2018. Ce budget est destiné au rajeunissement du parc de véhicules.

Dans le cadre de sa planification d'achat de matériel roulant de 2016, la division des ateliers spécialisés du Service du matériel roulant a émis le besoin de remplacer le véhicule 394-97167 et l'outil 759-95108 par un fardier à deux essieux pour cause de désuétude. Cette acquisition permettrait une réponse à moindre coût, et dans les meilleurs délais aux besoins opérationnels des équipes des ateliers spécialisés.

Ce besoin a mené au lancement de l'appel d'offres public 16-15459, lequel s'est tenu du 20 juillet au 31 août 2016. Le délai de réception des soumissions a été de 43 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l'appel d'offres était de 120 jours civils suivant la date fixée à l'ouverture de la soumission.

Durant la période de sollicitation, trois addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 16 août 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 24 août 2016
- Addenda no 2, émis le 23 août 2016 pour reporter la date d'ouverture de l'appel d'offres au 31 août 2016
- Addenda no 3, émis le 29 août 2016 pour l'envoi de la nouvelle Politique de gestion contractuelle entérinée le 25 août 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Accorder à Les contenants Durabac inc. le contrat pour l'acquisition d'un fardier à deux essieux tel que décrit au devis technique de l'appel d'offres 16-15459 pour une somme maximale de 102 316,25 \$, taxes incluses. Ce montant inclus un fardier à deux essieux de type « Roll off » d'une capacité minimum de trente tonnes (60 000 lb), de marque et modèle Duraralift/CT-6032-2AT. La remorque sera utilisée pour le transport des conteneurs à déchets des ateliers spécialisés vers les centres de récupération .

JUSTIFICATION

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 16-15459 pour lequel il y a eu un (1) soumissionnaire conforme.

Firmes soumissionnaires conformes	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les contenants Durabac inc.	102 316,25 \$		102 316,25 \$
Estimation			120 723,75 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			n/a
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			n/a
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			n/a
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-18 407,50 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-15,25%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			n/a
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 102 316,25 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit : Un montant maximal de 45 594 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (16-021) et un montant maximal de 47 836 \$ (net de ristourne) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 16 -018) destinés aux achats de véhicules et leurs équipements (projet 68102).

Cette dépense sera assumée à 48,8 % par la ville centre et à 51,2 % par l'agglomération.

Livraison en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Livraison: 80 jours suite à l'émission du bon de commande. Prévision 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Youness FAOUZI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Catherine CUNNINGHAM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Philippe SAINT-VIL, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève MILOT
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-06

Dominic GARNEAU
Chef de Divison Services Spécialisés

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-10-19

CE : 20.006
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif de 531 788 \$ (avec taxes) pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Appel d'offres 16-15562 / 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1- d'accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de trente-six (36) mois, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme approximative de 531 788 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15562 et au tableau des prix reçus ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant approximatif de 531 788 \$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-31 11:35

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167104001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction des services judiciaires , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Cour municipale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale pour l'exercice 2017-2019, aux prix unitaires soumis pour un montant approximatif de 531 788 \$ (avec taxes) pour une période de trente-six (36) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune. Appel d'offres 16-15562 / 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la fermeture de la centrale d'impression de la Ville de Montréal, la cour municipale a lancé, en 2015, un appel d'offres public pour identifier une entreprise qui sera en mesure d'effectuer l'impression, l'insertion, l'expédition et de fournir la papeterie nécessaire pour continuer à faire parvenir ses différents avis aux défendeurs. Un contrat d'un an a été octroyé à Publications 9417 pour l'année 2016. Ce contrat venant à échéance le 31 décembre 2016, un nouvel appel d'offres, incluant de nouveaux projets d'impression, a été lancé.

L'appel d'offres public 16-15562 a été annoncé le 12 septembre 2016 et publié dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO). La fermeture de l'appel était le 27 septembre. Lors du processus, six (6) firmes se sont procuré les cahiers de charge et trois (3) firmes ont déposé une soumission. Le délai de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours calendrier à compter de la date de l'ouverture des soumissions. Il y a eu deux (2) addenda émis pendant le processus d'appel d'offres.

Addenda	Objet	Date de publication
1	Précisions sur le traitement des différents projets	16 septembre 2016
2	Précisions sur le traitement des différents projets	23 septembre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2163 - 2 décembre 2015 - Accorder à 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services d'impression laser, l'insertion, l'expédition et la fourniture de papeterie pour les avis de la cour municipale, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme

maximale de 197 665 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14202 et au tableau des prix reçus joint au rapport du dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le mandat consiste en la réalisation de projets distincts d'impression laser, d'insertion, d'expédition et de fournitures de papeterie pour les avis de la cour municipale. Les avis à imprimer seront confectionnés à partir de fichiers en format PDF transmis par la Ville de Montréal à l'adjudicataire. Certains projets pourraient nécessiter l'insertion d'encarts. L'adjudicataire devra également fournir les items requis (papeterie et enveloppes) pour les tâches d'impression effectuées à nos bureaux. Le contrat est d'une durée de trente-six (36) mois à compter du 1er janvier 2017. Il sera possible de prolonger ledit contrat pour une durée de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause 5 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres. La description du type de matériel requis (papeterie et enveloppes) ainsi que la description des projets d'impression (impression, pliage, assemblage, insertion et envoi) se retrouvent en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions
Appel d'offres 16-15562

Titre : Impression, insertion, expédition des avis de la cour municipale.

Méthode d'adjudication : Pour l'attribution de ce contrat, la Ville s'assure de la conformité de la soumission et octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Date de lancement : 12 septembre 2016
Date de fermeture : 27 septembre 2016

Analyse des prix soumis :

Le plus bas soumissionnaire conforme est : 9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)

Pris soumis (sans taxes) : 462 525,12 \$
Pris soumis (avec taxes) : 531 788,26 \$

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
9169-9835 Québec inc. (Publications 9417)	462 525,12 \$	69 263,14 \$	531 788,26 \$
Groupe Data Ltée	481 236,29 \$	72 065,13 \$	553 301,42 \$
DXP Postexperts	648 457,65 \$	97 106,53 \$	745 564,18 \$
Estimation interne	515 758,00 \$	77 235,00 \$	592 993,00 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			610 217,95 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)			14,75%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			213 775,92 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)			40,20%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)			(61 204,74) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)			-10,32%

Conformité des échantillons :

-les échantillons fournis sont conformes (versions papier et PDF) selon la cour municipale;

-le code MICR (encre magnétique) est conforme selon les tests effectués par Martin Boulanger de chez Desjardins.

L'entreprise n'a pas à obtenir d'attestation en lien avec la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

L'adjudicataire recommandé n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût approximatif de ce contrat, basé sur des quantités estimées, est de 531 788,26 \$ taxes incluses, 485 593,56 \$ net de ristournes fédérales et provinciales.

Le coût annuel approximatif, pour l'année 2017, est de 155 902,78 \$ taxes incluses, 142 360,02 \$ net de ristournes.

Le coût annuel approximatif, pour l'année 2018, est de 183 621,73 \$ taxes incluses, 167 671,11 \$ net de ristournes.

Le coût annuel approximatif, pour l'année 2019, est de 192 263,75 \$ taxes incluses, 175 562,43 \$ net de ristournes.

Les quantités réellement consommées pourront différer des quantités estimées.

Les crédits annuels pour cette dépense sont prévus à la base budgétaire du Service des affaires juridiques.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

La 3^e année du contrat (2019), dont le coût est 192 263,75 \$, taxes incluses, représente les quantités estimées nécessaires que le soumissionnaire doit fournir dans un cadre normal d'opération où la Ville n'a pas de surplus d'inventaire à écouler. En effet, lors des deux (2) premières années du contrat (2017 et 2018), la Ville fournit au soumissionnaire certaines quantités de papeterie dans le but d'écouler son surplus d'inventaire. Par conséquent, les quantités estimées nécessaires au contrat sont moindres résultant en un coût annuel moindre de 36 360,97 \$ pour l'an 1 (2017) et 8 642,02 \$ pour l'an 2 (2018), par rapport à l'an 3 du contrat.

Les prix unitaires de l'appel d'offres comportent deux (2) groupes de prix, soit le premier groupe pour la fourniture de papeterie au montant de 218 439,14 \$, taxes incluses (199 464,05 \$ net de ristournes) et le deuxième groupe pour les services d'impression laser, l'insertion, l'expédition au montant de 313 349,12 \$, taxes incluses (286 129,51\$ net de ristournes), pour un grand total de 531 788,26\$ taxes incluses.

Le présent contrat comporte deux (2) options de prolongation, de douze (12) mois chacune, pour un maximum de deux (2) prolongations, pour un total de 24 mois, selon les mêmes termes de l'appel d'offres, et sur avis écrit de la Ville donné à l'adjudicataire au moins trente (30) jours calendrier avant la date présumée de fin du contrat, tel qu'indiqué à la clause 5 de la section III des clauses administratives particulières des documents d'appel d'offres. Le cas échéant, si l'option de prolongation est exercée, un dossier décisionnel d'autorisation de prolongation devra être rédigé.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations étant donné qu'elle se rapporte aux activités de la cour municipale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le report ou le refus de ce sommaire décisionnel aura comme impact de paralyser l'envoi des avis aux défendeurs (environ 9000 avis/jour), ce qui occasionnera l'arrêt des audiences et des procédures judiciaires et des pertes de revenus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible par le moteur de recherche du site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat avant le 18 décembre 2016.
Début des travaux d'impression le 4 janvier 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Dana Roxana RACASAN OANCEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-Josée BIBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal THERIAULT
Conseillère en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Yves BRIAND
Directeur des Services judiciaires

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Yves BRIAND
Directeur des Services judiciaires

Approuvé le : 2016-10-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Patrice GUAY
Directeur de service et avocat en chef de la Ville

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1166362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Informatique Pro-Contact inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation requises pour les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 16-15411 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé : 127 370,42 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente d'achat contractuelle d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation et d'électricité industrielle pour les usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds;
2. d'accorder à Informatique Pro-Contact inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15411 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-31 14:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166362001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine Atwater
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Informatique Pro-Contact inc. une entente d'achat contractuelle d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation requises pour les usines de production d'eau potable - Appel d'offres public 16-15411 - (3 soumissionnaires) - Montant estimé : 127 370,42 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du projet de modernisation des usines d'eau potable, des procédés de génération d'hypochlorite de sodium (NaOCl) ont été installés aux usines de production d'eau potable de Atwater et de Charles J. Des Bailleurs. Le NaOCl est utilisé dans la chaîne de traitement pour la désinfection de l'eau et pour lutter contre les proliférations bactériennes. Le NaOCl est généré sur place par un processus d'électrolyse d'une solution d'eau salée (saumure) et est ensuite stockée sur place avant son injection dans l'eau potable. Au total onze (11) générateurs ont été installés, six (6) à l'usine Atwater et cinq (5) à l'usine Charles -J.-Des Bailleurs.

Lors de cette mise à niveau des usines, des réacteurs au rayonnement ultraviolet (UV) ont également été installés aux filières de traitement des usines Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds. Cet ajout aux procédés des usines est nécessaire afin de respecter les exigences édictées par le règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec (RQEP). Au total, vingt-huit (28) réacteurs UV ont été installés aux usines: quatorze (14) à Atwater, douze (12) à Charles-J.-Des Bailleurs, et deux (2) à Pierrefonds.

Afin de faciliter la gestion des pièces de rechange, les nouveaux équipements de génération d'hypochlorite des réacteurs UV installés aux différentes usines sont identiques.

Les composantes électroniques et électriques de ces équipements sont hautement sophistiquées. Afin d'automatiser ces procédés, plusieurs automates de contrôle industriels sont utilisés; ceux-ci communiquent les commandes et paramètres de fonctionnement aux différents procédés de la chaîne de traitement à l'aide de commutateurs. En cas de bris, les

équipes d'entretien doivent pouvoir intervenir rapidement. Compte tenu du caractère critique de ces équipements et des délais de livraison pour l'approvisionnement en pièces de rechange, nous désirons maintenir un stock de pièces suffisant nous permettant d'assurer la pérennité de ces procédés.

L'appel d'offres public 16-15411 a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO du 8 août 2016 au 31 août 2016. La durée de publication a été de 22 jours. La soumission est valide pendant 120 jours suivant la date d'ouverture, soit jusqu'au 29 décembre 2016.

Addenda 1 - 25 août 2016 : Afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées aux clauses particulières des documents d'appel d'offres. La date d'ouverture des soumissions a été reportée du 29 août 2016 au 31 août 2016.

Addenda 2 - 29 août 2016 : Afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications apportées à la nouvelle Politique de gestion contractuelle (CG16 0507) remplaçant celle en vigueur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0773 - 17 décembre 2015 - Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois avec Evoqua Technologies des eaux ltée pour la fourniture sur demande de pièces de rechange pour les procédés de génération d'hypochlorite de sodium des usines de production d'eau potable Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs - Appel d'offres public 15-14781 (1 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à conclure une entente d'achat contractuelle avec la firme Informatique Pro-Contact inc., pour une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de pièces de rechange d'automatisation requise, pour les procédés les usines de production d'eau d'Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds.

Ce lot est composé des articles 19 à 46 (groupe 3) du bordereau de soumission et comprend différents modèles de commutateurs et de modules (modules d'extension et d'alimentation). Il comprend également l'achat de garanties prolongées pour les pièces critiques fournies lors de cette acquisition.

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les prévisions des besoins pour les trente-six (36) prochains mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Les quantités estimées pour cet appel d'offres sont basées sur :

- les risques d'une défaillance de ces équipements;
- l'expérience acquise lors de la mise en route et le rodage de ces équipements;
- l'expérience de nos employés quant à l'exploitation et l'entretien de système similaire;
- les recommandations du fabricant quant aux pièces de rechange à garder en stock;

Cette entente nous permet d'assurer un approvisionnement en pièces de rechange optimum et efficace ainsi qu'une bonne gestion du stock de pièces immobilisées au magasin de la Direction de l'eau potable. Les pièces de rechange critique sont stockées au magasin, lors d'une panne ou d'un bris, nous serons en mesure d'intervenir rapidement en minimisant les impacts sur la production.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres publiques # 16-15411, six (6) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et trois (3) soumissions ont été déposées, soient Le groupe LML inc., Informatique Pro-Contact inc. et Lumen (division de Sonepar Canada inc.). La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement.

Les motifs de désistement des trois (3) firmes sont les suivants :

- Une (1) firme n'offre pas tous les articles demandés;
- Une (1) firme a indiqué que les délais de soumission sont insuffisants;
- Une (1) firme a acheté le cahier de charges pour aider ses distributeurs autorisés.

L'analyse de conformité administrative a été réalisée par le Service de l'approvisionnement alors que l'analyse technique a été réalisée par la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Initialement, cet appel d'offres était constitué de 4 groupes de pièces. Les firmes pouvaient soumissionner sur un ou plusieurs groupes. Cette stratégie d'approvisionnement visait à permettre à ouvrir le marché à la compétition et favoriser un plus grand nombre d'offres. Il est à noter que les groupes de pièces 1, 2 et 4 seront octroyés par décision déléguée, car les montants des contrats sont inférieurs à 100 000 \$.

Le plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe de pièces 3 est Informatique Pro-Contact inc.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Informatique Pro-Contact inc.	127 370,42 \$	0,00 \$	127 370,42 \$
Lumen division de Sonepar Canada inc.	145 301,73 \$	0,00 \$	145 301,73 \$
Le Groupe LML inc.	162 477,63 \$	0,00 \$	162 477,63 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne	165 061,41 \$	0,00 \$	165 061,41 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			145 049,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			13,88 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			35 107,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			27,56 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-37 690,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-22,83 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	17 931,31 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	14,08 %

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation interne est favorable de 22,83 % (37 690,99 \$) par rapport à l'estimation interne. Cet écart s'explique principalement par le fait que les prix utilisés pour la préparation de l'estimation interne sont des prix courants (prix de catalogue) généralement plus élevés que les prix unitaires soumissionnés.

Nous recommandons d'octroyer le contrat d'approvisionnement à la firme Informatique Pro-Contact inc.

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP), l'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, la firme Informatique Pro-Contact inc. détient une autorisation de l'AMF. De plus, l'adjudicataire ne fait pas partie du registre des fournisseurs ayant contrevenu à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et ne fait pas partie du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 127 370,42 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 116 306,17 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau de l'année 2016 et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années 2017 à 2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de modernisation des usines d'eau potable assure une distribution fiable en qualité et en quantité requise d'eau potable, au meilleur coût financier et environnemental possible pour le bien-être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En cas de défaillance, et compte tenu des délais de livraison, la non disponibilité de certaines de ces pièces pourrait compromettre la capacité de production ou la qualité de l'eau distribuée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Novembre 2016
Livraison des pièces : décembre 2016 à décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Francesca RABY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Perry VENDETTI
chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-20

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1160695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport de matières résiduelles pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal à la firme : Services Ricova Inc. pour une durée de 45 mois. Dépense totale de 9 797 421 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal, pour une période de 45 mois, les services de collecte et transport de matières résiduelles, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 16-15252 et au tableau de prix reçus;

Firme	Arrondissement	Débutant le	Nombre de mois	Montant (taxe incluses)
Ordures ménagères, CRD, matières compostables				
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal - contrat 1	1-02-2017	45	5 361 637 \$
Services Ricova Inc.	Le Plateau Mont-Royal - contrat 2	1-02-2017	45	4 435 784 \$
N.B. : Les deux contrats se terminent le 31 octobre 2020				9 797 421 \$

2. de considérer octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seraient requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices de 2018 à 2020.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-11-03 15:18

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160695003

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder 2 contrats de collecte et transport de matières résiduelles pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal à la firme : Services Ricova Inc. pour une durée de 45 mois. Dépense totale de 9 797 421 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 16-15252 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, les contrats de collecte et de transport de matières résiduelles de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal seront résiliés le 31 janvier 2017. Les deux nouveaux contrats débuteront le 1^{er} février 2017.

Conformément à la stratégie mise en place en 2015 pour l'harmonisation de l'élaboration d'appels d'offres normés pour les contrats de collecte et transport de matières résiduelles, le présent appel d'offres a bénéficié du même encadrement et des mêmes balises. Ces balises se retrouvent dans la section technique du devis et encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours), le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à 6, la poursuite systématique de la collecte des résidus alimentaires étalée sur 4 ans au maximum, l'augmentation possible du nombre de collectes des résidus verts, ainsi que la collecte distincte pour les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants valorisables.

L'appel d'offres public N° 16-15252 a été lancé le 9 août 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 29 août 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 21 jours calendriers pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours calendrier.

Un (1) addenda a été produit pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1169 24 oct. 2016 Autoriser la résiliation des deux contrats de l'appel d'offres 13-13263 / A54 - Collecte des ordures ménagères, CRD et encombrants pour l'arrondissement

Le Plateau-Mont-Royal, en date du 31 janvier 2017
CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Sous la compétence du conseil municipal de Ville de Montréal, les deux contrats de collecte et transport de matières résiduelles d'arrondissement Le Plateau Mont-Royal doivent être renouvelés étant donné leurs résiliations et la réorganisation complète des territoires de collecte de l'arrondissement.

Il y a eu 17 preneurs de cahier de charges et de ce nombre trois (3) entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons invoquées par les entreprises n'ayant pas soumissionné et qui ont répondu sont les suivantes : carnet de commandes plein, hors de l'expertise de l'acheteur de cahier des charges et achat de cahier pour s'en inspirer.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport de matières résiduelles (matières organiques, CRD résidentiels et encombrant valorisables et ordures ménagères) sont demandés pour l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal .

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Les deux contrats n'ont pas à être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC).

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouve en pièce jointe.

Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement sur la base de l'historique des coûts unitaires par porte ou par collecte pour Le Plateau Mont-Royal, ou un arrondissement similaire s'il s'agissait d'un ajout de service.

Les estimations ont été faites par l'indexation des prix réels 2016 des contrats existants de 5% en tenant compte des écarts avec les coûts moyens d'arrondissements comparables ou des nouveaux services.

Au global, pour tous les services demandés pour la durée des contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs de 7% aux estimations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire des services techniques - collecte et transport arrondissement. Les deux contrats sont d'une durée de 45 mois pour une période de quatre années financières.

Cette dépense taxes incluses est indexée de 2% par année à compter de la date anniversaire des contrats et sera répartie comme suit :

Arrondissement	2017	2018	2019	2020	Total
-----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------

Le Plateau-Mont-Royal	2 333 310 \$	2 584 068 \$	2 635 750 \$	2 244 292 \$	9 797 421 \$
-----------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------

Pour plus de détail, voir la pièce jointe : 'Aspects financiers 20161012 - Plateau'.

Il est à noter que ces contrats débiteront le 1 février 2017 et prendront fin le 31 octobre 2020. Le montant total des contrats octroyés avant les indexations sera légèrement plus élevé que celui du résultat de l'appel d'offres afin de tenir compte du calendrier de collecte et transport des matières résiduelles et de la fin des contrats en cours. Ce montant est estimé à 11 038 \$ taxes incluses.

Le résultat de cet appel d'offre engendre annuellement un écart défavorable de 16 121\$ (taxe nette) par rapport au coût du même type de collecte en 2016. Cet écart s'explique par une augmentation du nombre de portes à l'arrondissement. Ce déficit sera absorbé par des économies des autres contrats. Les coûts du transfert de la prestation des services en régie vers le privé seront financés par le budget de la GMR en arrondissement.

Les crédits requis pour l'année 2017 ont été priorisés lors de la confection du budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Compte tenu de l'impact des coûts d'indexation pour l'ensemble des contrats des matières résiduelles, il est recommandé de considérer octroyer, au Service de l'environnement, les ajustements qui seraient requis pour financer l'indexation prévue à ces contrats pour les exercices de 2018 à 2020.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020* . Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires étant donné la fin des contrats actuels s'y rapportant. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations de salubrités et d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le gouvernement.

Les octrois planifiés pour le conseil municipal du mois de novembre offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant les débuts de contrats et pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

Enfin, par les octrois des contrats prévus à cet appel d'offres, la Ville pourra non seulement poursuivre, mais principalement offrir des services additionnels pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires dans les logements montréalais (8 logements et moins) et poursuivre ainsi sa Stratégie qui vise à compléter tout son territoire pour 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication visant les nouveaux services de collecte des résidus alimentaires sera préparée par le Service des communications.

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximités afin d'informer, le cas échéant, les citoyens de changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CM du 21 novembre 2016
Début des contrats: 1^{er} février 2017
Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laetitia DELTOUR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien LÉVESQUE, Le Sud-Ouest
Pierre MORISSETTE, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Stéphane BEAUDOIN, Pierrefonds-Roxboro
Marc SARRAZIN, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Guy OUELLET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Pierre MORISSETTE, 28 octobre 2016
Marc SARRAZIN, 28 octobre 2016
Guy OUELLET, 28 octobre 2016
Sébastien LÉVESQUE, 28 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL
Chef de division

Le : 2016-09-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE

Directeur

Tél : 514 872-7540

Approuvé le : 2016-11-03



Dossier # : 1161670003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes de 114 450,69 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 1 796 356,21 \$.

Il est recommandé

1. d'autoriser un transfert du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes de 114 450,69 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 1 796 356,21 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 21% par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-17 16:43

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161670003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un transfert du poste des dépenses incidentes aux dépenses contingentes de 114 450,69 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190) dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 729 767,67 \$ à 1 844 218,36 \$, taxes incluses, sans changer la dépense totale du projet de 1 796 356,21 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a procédé à l'acquisition en décembre 2013 d'un immeuble au 50-150 de Louvain O., constitué d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés comprenant un bâtiment industriel et commercial, d'une superficie d'environ 36 763 mètres carrés afin de répondre à des besoins de développement pour l'aménagement de services municipaux. Cette acquisition est devenue possible suite à la cessation des activités de son principal occupant la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » au mois de février 2013.

Le 50-150 Louvain, construit en 1943, est composé d'anciennes installations industrielles et commerciales vétustes qui ont fait l'objet d'études pour en évaluer l'état et le potentiel d'utilisation. Des consultants ont conclu que le bâtiment comportait plusieurs déficiences, des matières dangereuses et qu'il ne se prêtait pas aux activités envisagées pour le site. Pour faire place aux nouvelles installations, il a donc été décidé que l'édifice actuel serait démoli.

Le 29 octobre 2015, la Ville accordait à la firme Delsan-A.I.M. inc. le contrat de déconstruction de l'édifice. Selon les termes du contrat d'origine, les travaux devaient être entièrement réalisés en juillet 2016, soit 250 jours calendrier après l'autorisation de début de travaux.

Un incendie survenu le 4 novembre 2015, quelques jours après l'octroi du contrat au conseil d'agglomération d'octobre, sur une superficie de 1 150 mètres carrés de l'édifice, a entraîné une augmentation du contrat dès le début du projet (1161670002).

Les travaux sont actuellement à un état d'avancement de 75%; la déconstruction des bâtiments hors dalle est terminée. L'entrepreneur procède actuellement à la démolition de la dalle au sol en béton et des surfaces asphaltées de l'ancien stationnement.

Plusieurs imprévus sont cependant survenus et ont grevé rapidement les budgets pour travaux contingents. Le budget des travaux incidents a cependant été peu sollicité et ne devrait faire l'objet que de dépenses mineures.

Dans ce contexte, les budgets pour travaux contingents étant insuffisant pour terminer le chantier, il est demandé d'approuver le transfert d'une partie des frais incidents au contrat de l'entrepreneur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0307- 19 mai 2016- Autoriser une dépense additionnelle de 146 590,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de déconstruction des bâtiments du site 50-150 Louvain (0190), dans le cadre du contrat accordé à Delsan-A.I.M. inc. (CG15 0611), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 583 177,19 \$ à 1 729 767,68 \$, taxes incluses

CG15 0611- 29 octobre 2015- Accorder un contrat à Services environnementaux Delsan-A.I.M. inc. pour la déconstruction sélective de bâtiments sis au 50-150 Louvain dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 1 820 653,77 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5787 (8 soum.)

CE 131399- 11 septembre 2013- Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Édifice 9500 (2001) inc. un terrain d'une superficie de 60 095,3 mètres carrés, avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain O., dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, constitué des lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant;

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une majoration du montant maximal du contrat de Delsan-A.I.M.inc. afin de permettre à l'entrepreneur de compléter la déconstruction de l'édifice et infrastructures extérieures. L'ampleur des travaux est plus importante qu'initialement planifiée en raison de plusieurs imprévus de chantier. Cette majoration inclut également les frais relatifs à la décision de procéder à la récupération d'éléments de la structure de bois d'origine pour réutilisation lors des travaux de construction des édifices municipaux sur le site.

L'incendie ayant généré la première augmentation accaparait à lui seule la presque totalité du budget de travaux contingents d'origine. Les travaux de démolition n'étaient amorcés que très partiellement et la plupart des conditions de chantier n'avaient pas été rencontrées. Le budget de travaux contingents était alors augmenté afin de permettre de finaliser les travaux dans un contexte de chantier habituel..

L'opposition d'un organisme local de défense du patrimoine industriel a par la suite retardé l'émission du permis. Une demande d'analyse patrimoniale a été demandée par le comité de démolition de l'arrondissement ayant pour effet de retarder de plus de trois mois l'obtention du permis. Afin de répondre aux exigences émises par le comité suite aux différentes représentations, il a été retenu de conserver une partie de la structure de l'édifice à titre de témoin d'une pratique constructive de l'époque. L'entrepreneur a conséquemment reçu le mandat de démonter soigneusement et d'entreposer dans deux conteneurs les éléments de structure de bois pour réutilisation lors de constructions ultérieures sur le site.

La phase de démolition de la dalle sur sol de l'ensemble de l'édifice a mis à jour des infrastructures souterraines non identifiées aux plans disponibles lors de l'appel d'offres,

généralisant plusieurs demandes de travaux supplémentaires, notamment les découvertes suivantes:

- un tunnel traversant la rue de Louvain pour alimentation de l'édifice;
- un réservoir contenant des hydrocarbures non détecté lors de la caractérisation environnementale;
- un puits profond rempli d'eau (non contaminée);
- un massif de béton surdimensionné sur une portion de la superficie.

Compte tenu du niveau d'avancement des travaux et considérant les surfaces de dalle à démolir, les montants demandés couvriront assurément la balance des travaux.

Le contrat initial au montant de 1 465 904,81 \$ taxes incluses (TI) prévoyait un budget pour travaux contingents de 117 272,38 \$ (TI) équivalent à 8 % du coût soumis pour les travaux.

Une première modification au contrat (sommaire 1161670002) augmentait le budget pour travaux contingents de 263 862,87 \$ (TI) équivalent à 17,9 % du coût soumis pour les travaux.

Le solde de contingences actuel est de 56 120,75 \$ (TI) \$. Les travaux sont en cours, mais les demandes à venir suite à d'autres imprévus de chantier pourraient contraindre la Ville à arrêter le chantier à la prochaine demande de changement.

Dépenses encourues (frais contingents):

263 862,87 \$ TI: budget de contingences au contrat
- 94 243,08 \$ TI: coût des travaux liés au sinistre
- 97 426,32 \$ TI: coûts d'entreposage de structure (démontage et conteneur)
- 16 072,72 \$ TI: autres imprévus de chantier (amiante et réfrigérant)
56 120,75\$ TI: solde actuel du budget de contingences

Dépenses à venir (frais contingents supplémentaires):

71 222,69 \$ TI : imprévus (contamination ponctuelle sous dalle- tunnel à démolir)
+ 53 358,75 \$ TI : compensation pour délais de mobilisation
+ 45 990,00 \$ TI : autres (prévisionnel)
170 571,44 \$ TI: montants requis pour finir le chantier

Le montant de frais contingents serait ainsi majoré de 114 450,69 \$ (170 571,44 \$ - 56 120,75 \$) tous frais inclus (TFI), faisant passer le montant maximal du contrat incluant les frais contingents à 1 844 218,36 \$ soit une augmentation de 25,8% par rapport au contrat d'origine.

JUSTIFICATION

Le projet de déconstruction ne pouvait pas prévoir de retard pour l'émission du permis de démolition ni la demande d'une expertise patrimoniale pour cet édifice non répertorié. Ces deux événements ont non seulement retardé le chantier mais également augmenté les coûts du chantier pour convenir de l'exigence de conservation d'un élément significatif d'origine émis par le comité.

Les matériaux conservés agiront comme éléments structuraux lors de constructions ultérieures, ceux-ci ayant été sélectionnés en vue de leur réutilisation.

La compensation pour les délais de mobilisation relève de l'émission tardive du permis et demeure recevable en termes contractuels par l'application des articles 5.1.7.3 et 5.1.7.5 du cahier des clauses administratives générales. Elle reste à être convenue formellement avec l'entrepreneur général.

À l'exception d'un puits identifié par l'entrepreneur tôt dans le processus mais dont la profondeur n'était pas identifiée, les infrastructures souterraines ont été découvertes suite à 50% de la démolition de la dalle, dernier stade de l'opération de déconstruction. Celles-ci n'apparaissaient dans aucun plan, relevé ni sondage. Par ailleurs, l'enlèvement des hydrocarbures contenus dans un réservoir de béton et le sol environnant aurait dû relever de l'obligation du vendeur lors de la transaction d'achat en 2013. N'ayant pas été détectés aux sondages (effectués conformément aux normes en vigueur), elle doit être assumée par le projet. La seule décontamination des sols correspond à 30 000 \$ sur le montant total évalué par les professionnels. Considérant les coûts importants de ce type de travaux et l'inconnue quant à l'ampleur tant que les travaux ne sont pas finalisés, une marge de manoeuvre financière est à prévoir.

Le montant de 263 862,87 \$ (TI) prévu pour les travaux contingents doit être majoré de façon à couvrir ces imprévus exceptionnels. Il comprend une provision de 40 000\$ avant taxes afin de palier des surprises potentielles lors la démolition du reste de la dalle.

Le budget pour travaux contingents serait conséquemment porté de 263 862,87 \$ (TI) à 378 313,56 \$, représentant 25,8% du montant du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat de Delsan A.I.M. Inc. est présentement de 1 729 767,67\$ \$ incluant les taxes et un budget pour travaux contingents de 15 %. Le contrat serait augmenté de 114 450,69 TI pour un contrat porté à 1 844 218,36 \$ TI. Le calcul des coûts est annexé en pièces jointes. Le coût net de l'augmentation, après ristourne de taxes, représente 104 508,73 \$. La répartition des dépense est précisée dans l'intervention du Service des finances. Le budget pour travaux incidents de 237 476,58 \$ TI n'a jusqu'à présent impliqué que des dépenses de 32 020,54 \$ et le solde actuel est de 205 456,04 \$, suffisant pour permettre le transfert et assurer d'autres expertises qui pourraient être requises en dehors du contrat de l'entrepreneur.

Le coût total maximal de ce contrat de 1 844 218,36 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale (Règlement 15-002 – «Travaux de rénovation et de protection des cours de services» et Règlement 15-004 – «Travaux du site du 50-150, rue Louvain pour la création du Centre industriel léger») et d'agglomération (Règlement RCG 15 -003 du règlement – « titre du règlement »).

Cette dépense sera assumée à 21% par l'agglomération.

Le montant sera entièrement dépensé en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal. Il s'assure que la démolition du bâtiment est réalisée de manière à réduire les impacts environnementaux et le coût global du projet. La "déconstruction sélective" du bâtiment est prévue dans le but d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux en cours pourraient être contraints à l'arrêt dès la découverte par l'entrepreneur d'un prochain imprévu de chantier et sa demande de compensation pour délai de travaux. L'approbation rapide de l'augmentation du contrat permettrait de ne pas

retarder des travaux et d'éviter des frais de démobilisation-remobilisation pour l'entrepreneur et ses sous-traitants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Augmentation du contrat octobre 2016
Fin des travaux prévus au contrat fin octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémy-Paul LAPORTE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-26

Normand GIRARD
Chef de division
Division des projets corporatifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-10-14

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-14

**Dossier # : 1163334026**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne au montant de 141 016,88 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 158 263,13 \$ taxes incluses - Fournisseur unique.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense totale de 158 263,13 \$, taxes incluses, comprenant une somme de 17 246,25 \$, taxes incluses, pour les travaux contingents;
2. d'accorder à Gaz Métro un contrat de gré à gré pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne pour une somme maximale de 141 016,88 \$ taxes incluses, conformément à la lettre d'entente du 25 août 2016;
3. d'autoriser le Directeur de la Direction de l'épuration des eaux usées à signer tout document y donnant suite;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-22 09:37

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334026

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à Gaz Métro pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne au montant de 141 016,88 \$ taxes incluses - Dépenses totales de 158 263,13 \$ taxes incluses - Fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

Le bassin versant Gouin, situé dans l'arrondissement Ahuntsic/Cartierville de la Ville de Montréal, est desservi par un réseau d'égouts de type unitaire. Le collecteur principal qui draine ce secteur est une conduite de 1800 mm de diamètre sous le boulevard Gouin entre les rues Lachapelle et Lavigne.

Dans le cadre d'un protocole d'entente de novembre 2009 convenu avec le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal s'est engagée à construire un ouvrage de rétention dans le bassin versant Gouin qui permettra de diminuer le nombre de débordements des eaux usées à la rivière des Prairies. L'objectif de contrôle des débordements pour ce secteur est de 6 épisodes pour la période du 1er mai au 31 octobre.

La réalisation de travaux sur la rue Ranger et l'interception des eaux du collecteur à l'intersection Gouin/Ranger nécessite toutefois la déviation d'une conduite de gaz de 60 mm.

Pour éviter des retards à ce projet, la déviation de la conduite de gaz doit être réalisée par Gaz Métro et ce avant le début de la construction du bassin de rétention Lavigne.

Le tableau ci-dessous définit les étapes du projet de construction du bassin de rétention Lavigne:

Étapes	Description	Date de début	Date de fin
Étapes terminées	Étude hydraulique préliminaire du bassin de drainage et proposition d'ébauches de solutions	2007	2007
	Adoption du protocole d'entente entre le MAMOT et la ville de Montréal relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet Grands projets du fonds chantiers Canada-Québec – Projet : Contrôle des rejets d'Eaux usées en temps de pluie	2008	2011
	Adoption du concept de base pour le projet (localisation du bassin et tracé des conduites)	2012	2012
	Étude géotechnique et de caractérisation environnementale	Août 2013	Août 2016
Étapes en cours	Étude hydraulique approfondie du bassin versant Gouin en vue de déterminer le concept de la solution optimale pour le bassin de rétention Lavigne	2012	Fin 2016
	Élaboration des plans et devis de la phase 1 (Excavation des tunnels et du bassin de rétention, installation des conduites et construction des structures de chute et d'accès)	2012	Fin 2016
	Démarches auprès d'Hydro-Québec pour obtenir la permission d'effectuer des travaux dans l'emprise d'une ligne de haute tension	Juin 2015	Nov. 2016
	Démarche avec les services centraux et les arrondissements pour la coordination des travaux	Janvier 2015	Fin 2016
	Coordination avec les citoyens relativement aux installations de géothermie affectées par les travaux des tunnels	Janvier 2015	Fin 2016
	Élaboration d'un rapport géotechnique de référence pour les travaux de tunnelage	Janvier 2016	Fin 2016
	Étape du présent dossier	Déviation de la conduite de gaz par Gaz Métro sur la rue Ranger (conduite de gaz en conflit avec les travaux du projet)	Juillet 2016
Étapes à venir	Lancement de l'appel d'offres et octroi du contrat des travaux de la phase 1	Automne 2016	Printemps 2017
	Réalisation des travaux de la phase 1	Printemps 2017	Été 2018
	Élaboration des plans et devis de la phase 2 du projet (construction de la structure du bassin de rétention, des structures d'interception, du collecteur sur le boulevard Gouin et installation du système de contrôle dans le bassin)	Hiver 2017	Été 2017
	Lancement de l'appel d'offres et octroi du contrat des travaux de la phase 2	Été 2017	Automne 2017
	Réalisation des travaux de la phase 2	Printemps 2018	Printemps 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Lors de la conception des plans et devis du projet, des démarches ont été effectuées par la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU) auprès de Gaz Métro afin de procéder aux travaux de déviation de la conduite de gaz de 60 mm entre le 12285 Ranger et le boulevard Gouin.

Le coût de l'ensemble des travaux estimé par Gaz Métro est de 179 575,46 \$ taxes non incluses.

En vertu d'une entente convenue entre l'Union des Municipalités du Québec et Gaz Métro datée du 2 décembre 2013, la partie des coûts devant être prise en charge par la Ville de Montréal est de 68,3% soit : 122 650,04 \$ avant taxes. Une lettre d'entente de principe a été signée par la DEEU en date du 2 septembre 2016 pour permettre à Gaz Métro d'entamer le plus rapidement possible les travaux de déviation des conduites de gaz.

JUSTIFICATION

Les travaux de la phase 1 du projet de construction du bassin Lavigne devraient débiter au courant de l'année 2017. La réalisation de la partie des travaux projetés sur la rue Ranger et à l'intersection Ranger/Gouin nécessitera la déviation de la conduite de gaz présente à ces endroits.

La déviation de la conduite permettra le lancement des travaux du projet Lavigne sans contrainte et sans répercussion sur le délai de réalisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la déviation d'une conduite de 60 mm de diamètre dans le cadre de la construction du bassin de rétention Lavigne sont de 158 263,13 \$ taxes incluses, incluant 17 246,25 \$ pour les contingences, ou 144 515,33 \$ net de ristourne de taxes. Cette dépense est admissible à la subvention Chantiers Canada - Volet Grands Projets estimé à 96 343,55 \$. La portion non subventionnée de 48 171,78 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé, la réalisation des travaux du bassin Lavigne subira des entraves et des retards.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres de construction du bassin Lavigne : automne 2016

Octroi du contrat : printemps 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-13

Michel VERREAUULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2016-10-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-21



Dossier # : 1167231043

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 6 807 295,41 \$ (Contrat: 6 197 295,41 \$ + incidences: 610 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public # 309701 - 7 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 6 807 295,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe TNT inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 197 295,41 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 309701 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 37,07 % par l'agglomération, pour un montant de 2 523 163,05 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231043

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Groupe TNT Inc., pour des travaux de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 6 807 295,41 \$ (Contrat: 6 197 295,41 \$ + incidences: 610 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public # 309701 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

En 2015, lorsque le projet de la rue Frontenac a été inscrit à l'exercice de planification intégrée des travaux en vue d'une réalisation en 2017, celui-ci consistait uniquement en un projet de maintien d'actifs visant le remplacement des conduites souterraines et la reconstruction de la chaussée et des trottoirs. À cette époque, aucun besoin particulier de réaménagement n'avait été relevé et il avait alors été décidé de reconstruire ce tronçon à l'identique comme ce fut le cas pour la rue d'Iberville dans le même secteur quelques années auparavant.

À la suite de différentes analyses, des bris successifs et considérant leur âge avancé, la conduite d'eau secondaire de 150 mm de diamètre en fonte grise (installée en 1886 et 1888) dans la rue Frontenac, entre les rues Ontario et Hochelaga et la conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre en fonte grise (installée en 1913) dans la rue Frontenac, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement.

Pour les mêmes raisons, la Direction de l'eau potable (DEP) a décidé de remplacer la conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre en fonte grise (installée en 1886 et 1924) dans la rue Frontenac, entre les rues Ontario et Sherbrooke.

La DGSRE et la DEP ont mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures de la voirie et des transports afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Durant la phase de conception du projet un regroupement de citoyens a déposé, au conseil d'arrondissement, une pétition à l'effet de revoir l'usage de la rue dans le but de réduire la circulation lourde et la vitesse des véhicules. Qui plus est, au même moment, l'Ombudsman était saisi d'une plainte à cet égard. En considération des demandes des citoyens, il est proposé de bonifier le projet et d'y inclure un volet de réaménagement géométrique à des fins d'apaisement de la circulation. Dès lors, il n'était plus possible d'envisager une réalisation en 2017 puisqu'un tel exercice requiert une période de conception plus longue, ne serait-ce que pour consulter la population quant au aménagement souhaité. Toutefois, le report du projet à une date ultérieure s'avérait inopportun en raison de l'état très dégradé de la chaussée et des risques imminents de bris et d'effondrement des conduites souterraines.

Il importe de noter que les patrons de circulation des rues Frontenac et Iberville sont étroitement liées et que les choix d'aménagement de l'une, auront un impact significatif sur la fonctionnalité de l'autre. C'est pourquoi il est impératif, dans notre démarche de conceptualisation, de revoir simultanément l'aménagement des deux rues. La stratégie retenue est de procéder immédiatement, au printemps 2017, avec le remplacement des conduites souterraines dans la rue Frontenac. Suivra ensuite le projet de réaménagement géométrique de la rue Iberville (2019-2020) et enfin, le réaménagement de la rue Frontenac en 2020-2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en des travaux de reconstruction de conduites d'eau principale et secondaire dans la rue Frontenac, de la rue Ontario à la rue Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie sur une longueur de 750 m de conduite d'eau principale et de 840 m de conduite d'eau secondaire.

Le remplacement des drains d'égout privés est prévu dans le cadre de ce contrat. À noter que la conduite d'égout unitaire en brique et les drains des puisards ont été réhabilités en 2012.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Afin de s'assurer que l'adjudicataire possède l'expertise et les ressources nécessaires pour réaliser les travaux conformément au devis, une clause particulière sur l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre a été incluse dans les documents de l'appel d'offres 309701.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences attribuable à la Ville est déterminée à 563 390,49 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes au présent contrat comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de chloration des conduites d'eau, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

À noter qu'un total de sept (7) soumissions ont été reçues dont deux (2) ont été jugées inadmissibles étant donné qu'elles ne respectaient pas les conditions émises à la clause de l'expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre, soit:

- Pavages d'Amour inc., plus basse soumission reçue (6 171 858,00 \$),
- Roxboro Excavation inc. (6 400 295,41 \$),

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions conformes reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réel du marché actuel.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et l'estimation de la DGPEC étant inférieur à 10 %, la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

Sur vingt-deux (22) preneurs du cahier des charges, sept (7) firmes ont déposé une soumission et quinze (15) n'en ont pas déposé. Les motifs de désistement du non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- trois (3) firmes sont connues comme étant des sous-traitants;
- une (1) firme s'est désistée car elle ne répondait pas à la clause concernant l'expérience du maître d'oeuvre;
- une firme (1) s'est désistée en raison d'un manque de temps;
- une firme (1) a mentionné que la période de soumission ne convenait pas;
- une autre firme (1) a répondu que son carnet de commande était complet;
- et huit (8) firmes n'ont pas justifié leur désistement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat à octroyer est de 6 807 295,41 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 610 000,00 \$, taxes incluses.

Ce coût total est assumé de la façon suivante :

- 62,93 % par la ville centrale pour un montant de 4 284 132,36 \$ taxes incluses, prévu au PTI de la DGSRE ;
- 37,07 % par l'agglomération pour un montant de 2 523 163,05 \$ taxes incluses puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ». Cette portion est prévue au PTI de la DEP

La dépense totale de 6 807 295,41 \$ taxes incluses représente un coût net de 6 215 968,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Ce coût net est admissible à une subvention estimée à 3 911 983,88 \$ au programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) ce qui ne laissera aucun impact à la charge des contribuables (portion DGSRE) et la portion non subventionnée (DEP) sera entièrement financée par la réserve de l'eau d'agglomération pour un montant de 2 303 984,18 \$.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes sont présentées en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 7 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites d'aqueduc et l'augmentation des bris. Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 19 janvier 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mars 2017

Fin des travaux : Août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Sarah ELARABY, Service de l'eau
Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 19 octobre 2016
Sarah ELARABY, 18 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Etleva MILKANI
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2016-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-31

VERSION FINALE RÉVISÉE - ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après*

Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
<input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2016"/> JJ - MM - AAAA	Ajout de la clause «expérience du soumissionnaire à titre de maître d'œuvre», ajout d'items au bordereau et réduction du délai d'exécution des travaux	<input type="text" value="465 000,00"/>
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>		
<input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/>		

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

PAVAGES D'AMOUR INC.	La clause "Expérience du soumissionnaire à titre de maître d'oeuvre" n'est pas respectée.
ROXBORO EXCAVATION INC.	L'annexe "Expérience du soumissionnaire" n'est pas dûment complétée.

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
GROUPE TNT INC.	5 633 904,92	563 390,49	6 197 295,41
LES EXCAVATIONS GILBERT THÉORÉT INC.	6 263 493,07	626 349,31	6 889 842,38
LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC.	6 292 636,36	629 263,64	6 921 900,00
SADE CANADA INC.	8 235 996,13	823 599,61	9 059 595,74
CONSTRUCTION BAU-VAL INC.	9 452 278,71	945 227,87	10 397 506,58
Estimation	interne	<input type="text" value="5 139 590,53"/>	<input type="text" value="5 139 590,53"/>

Écart entre la plus basse soumission et l'estimation

Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

	N.A.	OK	N.A.	OK	
RBQ	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	AMF	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>	Revenu Qc	<input type="text"/>	<input checked="" type="text" value="X"/>

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -



Dossier # : 1161009014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses (travaux: 5 308 035,31\$ + contingences : 796 205,30\$ + incidences : 570 613,80 \$). Appel d'offres public 214718 - 5 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet Bonaventure, une dépense maximale de 6 674 854,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Excavation Loiselle inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 104 240,61 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 214718;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:27

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161009014

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Accorder un contrat à Excavations Loiselle inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet Bonaventure, de travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux, entre les rues Duke et de Nazareth, de la rue Saint-Jacques à la rue Brennan et le raccordement d'un égout sanitaire à l'ancienne chute à neige Wellington. Dépense totale de 6 674 854,41\$, taxes incluses (travaux: 5 308 035,31\$ + contingences : 796 205,30\$ + incidences : 570 613,80 \$). Appel d'offres public 214718 - 5 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Nature du projet

La Ville de Montréal est propriétaire du tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre le milieu du canal de Lachine et la rue Notre-Dame, où les voies rapides prennent fin. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, contribuera à renouveler une entrée majeure du centre-ville et à retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.

Historique et état d'avancement du projet - Développement du concept d'aménagement

Au printemps 2009, un avant-projet détaillé a été rendu public pour le Projet Bonaventure. La même année, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été mandaté afin de mener une consultation sur cet avant-projet. À la lumière des recommandations de l'OCPM, trois séries d'ajustements au Projet Bonaventure ont été approuvées par la Ville respectivement en août 2010 (CE10 1239), en décembre 2012 (CE12 1994) et en décembre 2014 (CE14 1963).

Historique et état d'avancement du projet - Réalisation des travaux

Les principaux travaux relatifs à la mise en œuvre du Projet Bonaventure ont débuté à l'automne 2011. De façon générale, le chantier peut être divisé en trois grandes étapes portant respectivement sur :

1. le remplacement de la majorité des infrastructures souterraines du secteur de même que l'ajout d'un égout sanitaire dans certains tronçons de rues;

2. la réalisation des travaux associés à la construction du nouveau boulevard urbain et à la destruction conséquente de l'autoroute sur pilotis;

3. le réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que l'aménagement de lieux publics.

Les travaux pour l'année 2017 sont ceux prévus dans la 3e grande étape du projet Bonaventure et se subdivisent essentiellement en 4 contrats distincts. Ces travaux se dérouleront de janvier à septembre 2017.

- Les travaux de réhabilitation des sols des îlots centraux;
- Les travaux de réaménagement des rues est-ouest du secteur d'intervention de même que ceux de l'aménagement des lieux publics des îlots dégagés par la démolition de l'autoroute;
- Les travaux d'aménagement de surface de la rue Duke, entre les rues Wellington et Brennan ainsi que des abords de l'aire d'exercice canin.
- L'implantation complète du système de transport intelligent (STI).

Enfin, soulignons qu'il est prévu que la Ville de Montréal assure la maîtrise d'oeuvre des chantiers prévus pour 2017.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le Projet Bonaventure ont été divisés en lots. Le lot lié au présent dossier est décrit dans le tableau ci-dessous.

Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier	Montant prévu au dossier décisionnel	Date de début	Date de fin
Lot 53A - Îlot central (de Notre-Dame à Saint-Jacques) : Réhabilitation des sols.	6 674 854,41 \$, taxes incluses	janvier 2017	mai 2017
Lot 53B - Îlot central (de William à Notre-Dame) : Réhabilitation des sols.			
Lot 53C - Îlot central (de Ottawa à William) : Réhabilitation des sols.			
Lot 53D - Îlot central (de Wellington à Ottawa) : Réhabilitation des sols.			
Lot 53E - Îlot central (de Brennan à Wellington) : Réhabilitation des sols.			
Lot 21A - Dessous de l'autoroute Bonaventure (entre les rues Brennan et Wellington) : branchement de l'égout sanitaire à la chute à neige « Wellington ».			

Afin d'alléger le sommaire, la liste des travaux complétés et subséquents est présentée en pièce jointe.

La Division de la gestion de projets et économie de la construction du SIVT a procédé à

l'appel d'offres pour les travaux mentionnés à l'objet du dossier.

La Division des grands projets (portefeuille 4) du SIVT assume pour sa part la responsabilité de procéder à l'octroi de contrat et d'en gérer la réalisation.

L'appel d'offres (qui porte le numéro 214718) s'est déroulé du 12 septembre 2016 au 5 octobre 2016. Précisons que les soumissions reçues demeurent valides pendant les cent vingt (120) jours qui suivent la date d'ouverture, soit jusqu'au 2 février 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal *Le Devoir* et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui excède le délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Quatre (4) addenda ont été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

NUMÉRO ADDENDA	DATE DE PUBLICATION	CONTENU
1	14 septembre 2016	Remplacement de plans et de la section IV - Formulaire de soumission précisant les quantités au bordereau et la numérotation des items.
2	20 septembre 2016	Report de la date d'ouverture au mercredi 5 octobre 2016 Remplacement des cahiers de charges pour la version la plus récente.
3	27 septembre 2016	Clarification aux clauses administratives spéciales et remplacement de la section IV - Formulaire de soumission et du cahier C - Maintien de la circulation.
4	3 octobre 2016	Clarification des instructions aux soumissionnaires et des clauses administratives spéciales

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0526 - 29 septembre 2016 - Accorder un contrat à Électricité Grimard inc. pour l'implantation de la première phase du système de transport intelligent dans le cadre du projet Bonaventure, pour une somme maximale de 1 818 634,09 \$, taxes incluses.

CG15 0465 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent - Projet Bonaventure - Dépense totale de 2 273 000,00 \$, taxes incluses.

CG15 0458 - 20 août 2015 - Accorder à Lumca inc. plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 916 324,84 \$, taxes incluses.

CG15 0484 - 20 août 2015 - Approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure

CG15 0413 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour le réaménagement définitif de la rue Duke, entre les rues Wellington et Saint-Jacques, de la

rue Notre-Dame, entre les rues de Nazareth et Duke ainsi que de l'entrée et de la sortie de l'autoroute Ville-Marie - Projet Bonaventure - Lots 5A-5C-5D-5E-5H-5J-22-24-25-30C-34A - Dépense totale de 19 114 603,56 \$, taxes incluses.

CG15 0395 - 18 juin 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 875 841,75 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'une année du contrat intervenu avec Les Consultants S.M. inc. (CG14 0088) pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration des plans et devis d'ingénierie et à l'assistance technique relatives aux travaux prévus de 2015 à 2017, dans le cadre du Projet Bonaventure, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 569 259,54 \$ à 4 445 101,29 \$, taxes incluses.

CG15 0267 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat à Béton Bolduc inc. pour la fourniture des pavés et dalles de bétons requis pour la réalisation des travaux de trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales - Projet Bonaventure - Dépense totale de 1 012 646,34 \$, taxes incluses.

CG15 0090 - 26 février 2015 - Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour la construction des futures rampes du boulevard urbain, la démolition de la structure actuelle et la réalisation des travaux connexes dans les rues Duke et de Nazareth, entre les rues de la Commune et William - Projet Bonaventure - Lots 8, 8A, 26A, 27 et 29 - Dépense totale de 24 218 587,47 \$, taxes incluses.

CG15 0023 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT inc. pour la reconstruction d'infrastructures souterraines et réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de structures et pour les travaux d'éclairage et de feux de signalisation dans les rues de Nazareth et Notre-Dame - Lots 6A, 6D, 6E, 6F, 6G, 20D, 23 et 30A - Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest - Dépense totale de 10 443 514,69 \$, taxes incluses.

CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE14 1900 - 10 décembre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics visant l'acquisition des différents éléments de mobilier urbain requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1538 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation des travaux qui débiteront en 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1537 - 15 octobre 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la surveillance et l'assistance technique en ingénierie requises pour les travaux qui débiteront en 2015, dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE14 1318 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public visant à permettre l'acquisition des équipements d'éclairage de rue requis dans le cadre de la réalisation du Projet Bonaventure.

CE14 1032 - 25 juin 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public de services professionnels pour la réalisation d'interventions archéologiques requises en 2014 dans le secteur délimité par les rues Brennan, de la Commune et de Nazareth - Projet Bonaventure - Arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest / Approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

CG14 0205 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville Inc., pour la

reconstruction de conduites d'égout unitaire (combiné) et de conduites d'eau secondaires, pour la construction de conduites d'égout sanitaires, pour le réaménagement géométrique incluant des travaux de reconstruction de trottoirs, de fourniture et de pose de bordures et de pavés et pour des travaux d'éclairage et de feux de signalisation, dans les rues Ottawa, de Nazareth et Wellington - Lots 1B, 6D, 15, 19 et 21 - Projet Bonaventure.
Arrondissements : Ville-Marie et Le Sud-Ouest. Dépense totale de 14 457 641,57 \$, taxes incluses (contrat : 12 960 000,00 \$ + incidences : 1 497 641,57 \$).

CE13 1382 - 11 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels visant la livraison des plans et devis d'ingénierie requis relatifs aux travaux prévus en 2014 et 2015 dans le cadre du Projet Bonaventure.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

CG11 0320 - 28 septembre 2011 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour des travaux d'élargissement des rues Duke et de Nazareth, de la rue Wellington à la rue Saint-Paul. Dépense totale de 2 686 783,92 \$, taxes incluses.

CE11 0893 - 15 juin 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation de trois lots de travaux relatifs à l'aménagement de voies temporaires dans une partie des rues Dalhousie, de Nazareth et Duke, et ce, dans le cadre du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Les travaux liés au présent dossier (voir croquis en pièce jointe) sont décrits au tableau intitulé « Principaux travaux faisant l'objet du présent dossier » de la section « Contexte ». Ils correspondent aux lots suivants:

- Les lots 53A, 53B, 53C, 53D, 53E - Réhabilitation des sols des îlots centraux:

Ces lots correspondent à la réhabilitation des sols de tous les Îlots centraux, de la rue Saint-Jacques à Brennan. Cette réhabilitation des sols est nécessaire pour que les aménagements de surface des îlots centraux puissent être effectués. Cette décontamination doit se faire selon les critères du MDDELCC et à cet effet, un plan de réhabilitation a été effectué pour les îlots centraux.

La réhabilitation des sols de chaque îlot sera effectuée selon le plan de réhabilitation en voie d'approbation par le MDDELCC. Les matériaux contaminés seront sortis du site pour être disposés de manière sécuritaire.

- Le lot 21A - Raccordement d'un égout sanitaire à la chute à neige « Wellington »:

À la demande du Service de l'eau, un égout sanitaire doit être raccordé à l'ancienne chute à neige Wellington. Ces travaux s'effectueront en même temps que la réhabilitation des sols. Lors de ce raccordement à la chute à neige, il ne sera pas nécessaire de fermer l'intercepteur auquel celle-ci est reliée. Les travaux seront effectués de manière à ce que l'écoulement dans l'intercepteur puisse continuer normalement.

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences pour ces travaux est de 15 % et représente un montant de 796 205,30 \$.

Les incidences pour ces travaux représentent un montant de 570 613,80 \$. Les incidences prévues sont pour le contrôle qualitatif des matériaux, les communications, la gestion des impacts, la surveillance environnementale et les services d'utilités publiques.

JUSTIFICATION

Justification des travaux

Les travaux prévus visent l'atteinte d'un des principaux objectifs d'aménagement du projet, à savoir l'aménagement comme lieux publics des sites dégagés par la démolition de l'autoroute Bonaventure.

Lors de travaux de réhabilitation des sols, les exigences du MDDELCC doivent être appliquées pour s'assurer que les sols qui seront en place seront adéquats pour les usages futurs.

Analyse des soumissions

Sur 19 preneurs du cahier des charges, 5 entrepreneurs ont déposé une soumission alors que 14 n'en ont pas déposé, soit respectivement 26,3 % et 73,7 %.

Parmi les 14 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission :

- 1 est connu comme étant sous-traitant;
- 1 est un laboratoire de contrôle des matériaux;
- 12 n'ont pas donné de motif pour leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièce jointe.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Soumissionnaires conformes	Prix *	Contingences *	Total *
1. Excavation Loiselle inc. (Licence RBQ # 1211-9046-37) (Attestation Revenu Québec délivrée le 29 août 2016)	5 308 035,31 \$	796 205,30 \$	6 104 240,61 \$
2. Construction Bau-Val inc.	5 777 505,25 \$	866 625,79 \$	6 644 131,04 \$
3. Les Excavations Payette Ltée	6 271 886,25 \$	940 782,94 \$	7 212 669,19 \$
4. L.A. Hébert Ltée	6 813 128,81 \$	1 021 969,32 \$	7 835 098,13 \$
5. Sade Canada inc.	8 462 180,7 \$	1 269 327,11 \$	9 731 507,81 \$
Estimation de soumission préparée par Legico -CHP inc.	6 598 388,92 \$	989 758,34 \$	7 588 147,26 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)			7 505 529,35 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			23,0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			3 627 267,20 \$ 59 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de soumission			-1 483 906,65 \$ -19,6 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse	539 890,43 \$ 8,8 %
---	------------------------

* Tous les montants incluent les taxes.

L'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) a été vérifiée pour les 5 soumissions reçues. Également, les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres).

L'estimation de soumission faite par la firme Legico-CHP inc. pendant l'appel d'offres s'élevait à 6 598 388,92 \$ taxes incluses. L'écart entre le prix soumis par Excavation Loiselle inc. et l'estimation de soumission est donc de -1 483 906,65 \$, soit -19,6%. Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est plus bas que l'estimation de la firme Legico-CHP inc.

De façon générale, l'écart entre les montants soumis et estimés pourrait être attribuable aux prix donnés par des fournisseurs et des sous-traitants, à la disponibilité de certains sous-traitants et à la proximité d'autres chantiers.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc. détient une attestation de l'AMF, laquelle est en vigueur depuis le 15 décembre 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ont été faites. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé, Excavation Loiselle inc., est le suivant : 1211-9046-37. Une attestation valide délivrée le 29 août 2016 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 6 674 854,41 \$ (taxes incluses). Ce montant inclut 5 308 035,31 \$ pour les travaux, 796 205,30 \$ pour les contingences et 570 613,80 \$ pour les incidences.

Le coût net à la charge des contribuables montréalais lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale est de 6 095 031,77 \$.

Dépenses assumées par l'agglomération - Service des infrastructures, de la voirie et des transports

La dépense totale sera assumée à 76,33 % par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour un montant de 5 095 217,06 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports au projet 40501 - Havre de Montréal - Réaménagement de l'autoroute Bonaventure via le règlement d'emprunt RCG 14-041.

Dépenses assumées par l'agglomération - Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU)

La dépense totale maximale prévue sera assumée à 23,67 % par la DEEU, pour un montant de 1 579 637,35 \$, taxes incluses.

Cette dépense est prévue au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Direction de l'épuration des eaux usées au projet 53010 - Collecteurs d'égouts via le règlement d'emprunt RCG 16-023.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ensemble des lots de travaux liés au Projet Bonaventure d'ici à son parachèvement en 2017 auront permis entre autres:

- la démolition d'une structure autoroutière sur pilotis qui nuisait au redéveloppement et au retissage des secteurs lui étant adjacents;
- la transformation de plus de 25 000 m² de terrain dédié à une infrastructure autoroutière urbaine en lieux publics;
- l'aménagement de larges trottoirs plantés qui contribueront à augmenter le niveau de confort des piétons circulant dans le secteur;
- la plantation d'un nombre important d'arbres d'alignement dans des fosses drainées de grande dimension.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Précisons que tout retard dans l'octroi du contrat faisant l'objet du présent dossier pourrait avoir un impact significatif sur le calendrier global de réalisation et l'échéance du Projet Bonaventure.

Afin de respecter le calendrier et l'échéance de réalisation du Projet Bonaventure, il est nécessaire que les travaux liés au présent dossier soient complétés d'ici mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dates visées

- Octroi du contrat par le conseil d'agglomération : séance du 24 novembre 2016
- Début des travaux de réhabilitation des sols: janvier 2017
- Fin des travaux de réhabilitation des sols : mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis ASHBY, Le Sud-Ouest
Vincent LEMAY, Ville-Marie
Genny PAQUETTE, Service de l'eau
Justine DESBIENS, Le Sud-Ouest

Lecture :

Vincent LEMAY, 25 octobre 2016
Genny PAQUETTE, 20 octobre 2016
Justine DESBIENS, 20 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

François HUBERT
Ingénieur chargé de projets

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-19

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31

**Dossier # : 1167334007**

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses (travaux, contingences : 750 625,79 \$ + incidences 98 993,48 \$ - Appel d'offres public (16-6947) - (2 soumissionnaire (s)).

Il est recommandé :

1. d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de fourniture et de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 750 625,79 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6947);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-27 14:36**Signataire :**

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167334007

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier construction), pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College - Dépense totale maximale de 849 619,26 \$, taxes incluses (travaux, contingences : 750 625,79 \$ + incidences 98 993,48 \$ - Appel d'offres public (16-6947) - (2 soumissionnaire (s))).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des promenades urbaines s'inscrit dans le cadre des legs du 375^e anniversaire de la fondation de la ville de Montréal, qui sera célébré en 2017. Ce projet vise à redonner une place aux piétons dans l'espace urbain, dans le but de renouveler la façon de vivre la ville à pied. Alors qu'un réseau de promenades urbaines sera à terme développé pour l'ensemble du territoire, le lien « Fleuve – Montagne » est le premier à se réaliser.

La vision des promenades urbaines répond à un double objectif. D'une part, ce concept vise à encourager la mobilité, c'est pourquoi des trajectoires suffisamment attrayantes sont proposées aux citoyens, afin de faire naître le plaisir de marcher davantage au quotidien. L'approche employée dans le cadre de la conception de cette première promenade est de prendre en compte les facteurs environnementaux, humains et d'ambiances favorables à la marche, en lien avec les besoins et les usages piétons. D'autre part, ce concept répond à des préoccupations environnementales actuelles : cela se traduira notamment, dans les aménagements, par l'augmentation du verdissement et de la biodiversité dans les quartiers densément peuplés.

Le tracé correspondant à la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a été divisé en treize

tronçons (voir plan de localisation en pièce jointe):

1. Avenue des Pins, entre les rues Redpath Crescent et McTavish;
2. Rue McTavish, entre l'avenue des Pins et l'avenue du Docteur-Penfield;
3. Avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish. Précisons que la rampe McTavish relie la rue du même nom à l'avenue du Docteur-Penfield;
4. Rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke;
5. Rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa;
6. Avenue McGill College, entre les rues Sherbrooke et Cathcart;
7. Rue Sainte-Catherine, entre l'avenue McGill College et la rue Place Phillips;
8. Rue Place Phillips, entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard René-Lévesque;
9. Rue de la Côte du Beaver Hall, entre le boulevard René-Lévesque et l'avenue Viger;
10. Rue du Square-Victoria, entre l'avenue Viger et la rue Saint-Jacques;
11. Rue McGill, entre les rues Saint-Jacques et Marguerite d'Youville;
12. Rue Place d'Youville, entre les rues McGill et de la Commune;
13. Secteur entourant l'intersection des rues Place d'Youville et de la Commune.

Afin d'en faciliter la gestion et la réalisation, les travaux compris dans le projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » ont été divisés en cinq paquets de lots de construction identifiés de A à E.

La nature de ces paquets de même que l'avancement du projet sont résumés dans le tableau joint en annexe (paquets et interventions).

Le présent dossier, porte sur une partie du Paquet D identifié au plan de localisation en pièce jointe. Il se limite à l'avenue McGill College. Il comprend la réalisation de mobilier pour le tronçon de l'avenue McGill College entre les rues Sherbrooke et Cathcart. Le mobilier à fournir et les végétaux à planter permettront de rendre l'environnement urbain plus attractif, propice à un temps d'arrêt et la découverte de cet important lieu de représentation de la métropole. Ces nouveaux aménagements contribueront à connecter les deux pôles urbains de l'avenue, l'Université McGill et la Place Ville Marie. Les aménagements ont été planifiés de façon à enrichir le domaine public. Ils ne comprennent aucun travaux de démolition et d'infrastructures souterraines.

Des travaux de planage, de surfacage et de marquage de certaines intersections sont en cours d'élaboration pour l'ensemble des tronçons du paquet D soit entre les rues Sherbrooke et de la Commune. Ces travaux comprennent également l'ajout de mobilier et de plantation entre l'avenue McGill College et la rue de la Commune. Ils feront l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

Pour les travaux de l'avenue McGill College, un appel d'offres public (16-6947) a été mené du 30 septembre au 17 octobre 2016 pour une durée de publication de 17 jours calendrier.

Les soumissions ont été ouvertes le 17 octobre 2016 à 14 h 00.

Mentionnons finalement que :

- les travaux liés au présent dossier, même s'ils touchent l'aire protégée délimitée par les rues Sherbrooke, McGill College, de Maisonneuve et Metcalfe, ne nécessitent pas l'approbation du ministère de la Culture et des Communications du Québec puisqu'il ne s'agit pas d'équipements permanents;
- le projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » a fait l'objet d'une présentation au Conseil du patrimoine de Montréal, le 27 mars 2015. Ce dernier a émis un avis favorable avec des recommandations sur certains aspects ;

- la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » fait partie des legs du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal;
- le requérant est le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et agit à titre de requérant et d'exécutant dans le présent dossier;
- le projet a été présenté et accueilli favorablement par l'Association des riverains de l'avenue McGill College;
- le projet favorisera la connectivité entre l'avenue McGill College et la place Ville-Marie, destination à mi-chemin du parcours global de la Promenade;
- le projet a fait l'objet d'une présentation au CCPE et CCGPE du 16 septembre et 17 octobre dernier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1454 - 14 septembre 2016 - Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Pavatech) d'un montant maximal de 301 464,45 \$ pour des travaux d'aménagement au Seuil Fleuve, aux abords et du côté sud de la rue de la Commune entre les rues de Callière et place Royale, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Appel d'offres public 16-6911 (3 soumissionnaires) - Approuver des incidences de 36 115,70 \$.
 CG16 0428 - 22 juin 2016 - Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soumissionnaires).

CG16 0331 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Excavations Gilbert Théorêt inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines et de réaménagement du domaine public dans la rue Sherbrooke, entre la rue Peel et le boulevard Robert-Bourassa - Dépense totale de 16 152 228,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329701 (2 soumissionnaires, dont 1 conforme)

CG16 0330 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à SADE Canada inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de reconstruction d'infrastructures souterraines, de reconstruction d'escalier et de réaménagement du domaine public dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et la rue Sherbrooke, de même que dans l'avenue du Docteur-Penfield, entre la rue Peel et l'extrémité est de la rampe McTavish - Dépense totale de 17 606 506,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329702 (1 soumissionnaire).

CG16 0313 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. pour la surveillance des travaux du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 033 981 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15096 (2 soumissionnaires).

CE16 0795 - 11 mai 2016 - Accorder un contrat à Experts GéoConseils inc. pour la fourniture de services professionnels en matière de gestion de la santé et de la sécurité au travail dans le cadre des chantiers du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale maximale de 401 768,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15155 (3 soumissionnaires).

CG16 0118 - 25 février 2016 - Accorder un contrat à Alexandre David, artiste professionnel,

pour concevoir et réaliser un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire) dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense totale de 960 041,25 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet.

CG16 0119 - 25 février 2016 - Accorder un contrat de services artistiques au montant maximal de 379 417,50 \$ taxes et contingences incluses, par lequel la Ville de Montréal retient les services du collectif d'artistes professionnels Projet EVA (Étienne Grenier et Simon Laroche), pour réaliser l'oeuvre numérique "Cortège" dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." / Approuver un projet de convention à cette fin. / Approuver des incidences de 11 497,50\$.

CE15 1640 - 9 septembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à tenir deux concours d'art public sur invitation dans le but de sélectionner deux artistes qui concevront et réaliseront chacun une oeuvre d'art pour la Promenade urbaine « Fleuve – Montagne. » / Autoriser une dépense de 34 492,50\$, taxes incluses, pour la réalisation des deux concours.

CG15 0149 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Consultants S.M. inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet définitif et des plans et devis relatifs au projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » - Dépense maximale de 3 968 019,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14066 (7 soumissionnaires).

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et d'infrastructures souterraines connexes.

CG15 0127 - 26 février 2015 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 42 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne » et les travaux d'infrastructures souterraines lui étant connexes.

CE15 2359 - 23 décembre 2015 - Autoriser le Service de la culture à organiser, avec la collaboration du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et la Brigade Arts Affaires de Montréal (BAAM), un concours par avis public pour l'intégration d'une oeuvre d'art public au site McTavish de la Promenade urbaine "Fleuve-Montagne." Autoriser une dépense de 22 995\$, taxes incluses, pour la réalisation du concours.

CE12 1082 - 27 juin 2012 - Mandater la Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) afin d'élaborer, en collaboration avec les directions et les arrondissements concernés, un plan de mise en oeuvre des promenades urbaines comprenant l'établissement d'un réseau primaire, un programme de financement et l'identification des premiers tronçons à réaliser dans l'arrondissement de Ville-Marie, afin de relier le fleuve Saint-Laurent au mont Royal.

CA10 240266 - 10 mai 2010 - Adopter le Règlement autorisant l'occupation du domaine public par l'Université McGill dans la rue McTavish, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Docteur-Penfield, à des fins de piétonnisation.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat d'exécution pour la réalisation, dans le cadre du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux de fourniture de mobilier et d'aménagement sur l'avenue McGill College entre les rues Sherbrooke et Cathcart. Le geste proposé vise à créer un pôle marquant de la Promenade où l'inspiration des éléments clés provient de la mode contemporaine et constitue le fil conducteur retenu notamment pour les festivités. Le mobilier proposé changera les usages et l'apparence de

l'environnement. En attribuant une des quatre voies de circulation à l'usage du piéton, l'environnement « piéton » ainsi élargi facilite la tenue d'activités et favorise l'appropriation des lieux. Les équipements installés dans la voie de circulation attenante au trottoir, côté ouest, direction sud, seront toutefois retirés à l'automne par l'arrondissement de Ville-Marie (AVM) pour permettre les opérations de déneigement. L'arrondissement en fera la réinstallation au printemps suivant.

Les travaux consistent à fournir et installer l'ensemble du mobilier lequel se compose de quatre types: les bancs terrasses, les bacs jardins, les terrasses de rue et les bacs de rue. Le mobilier est constitué principalement de bois. Son design, un clin d'oeil au motif de tissu vichy, reprend une trame en bandes et en chaîne alternées. La plantation de végétaux dans les nouveaux bacs et les carrés d'arbre existants est prévue. L'ajout et le remplacement d'arbres à même les carrés d'arbres seront toutefois réalisés par l'arrondissement Ville-Marie au printemps 2017. L'arrondissement Ville-Marie effectuera également la plantation d'annuelles dans le terre-plein central de l'avenue. Le choix de l'ensemble des végétaux a été coordonné entre le SGPVMR et l'arrondissement Ville-Marie. La stratégie de végétalisation s'inspire du motif de vichy tant par sa disposition que par ses couleurs de façon à composer une trame contemporaine perceptible. Les terrasses de rue, localisées dans l'espace récupéré, seront construites de plain pied avec le trottoir et constitueront ainsi son prolongement. Les terrasses seront encadrées de bacs végétalisés à leurs extrémités. Entre ceux-ci, des espaces non aménagés pourront accommoder certains services et répondre aux exigences du Services des incendies (SIM). Un avis favorable du SIM est annexé au présent sommaire.

La fourniture et l'installation d'équipements urbains supplémentaires feront l'objet d'un appel d'offres au début de l'année 2017. L'installation de structures de type ombrières, de chaises et de tables sont notamment envisagés dans cette autre offre.

Les coûts d'entretien des aménagements ont été évalués en collaboration avec l'arrondissement Ville-Marie. Pour 2017, un budget de fonctionnement additionnel a été versé dans la base budgétaire de l'arrondissement Ville-Marie pour un montant équivalent à la valeur ajoutée du projet Promenade urbaine « Fleuve-Montagne ».

Contingences et incidences

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 17 % en raison d'un calendrier de réalisation serré pouvant influencer l'émission de directives impliquant des coûts supplémentaires.

Un montant d'incidences est également prévu pour un total de 98 993,48 \$, taxes incluses. Ceci représente environ 13 % du montant total du contrat. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses relatives aux frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, la plantation d'arbres et d'annuelles additionnelles, les frais de services associés à la maîtrise d'oeuvre, le maintien de la circulation et la gestion des impacts (communication).

JUSTIFICATION

Analyse des soumissions

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de onze (11) entrepreneurs, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux (2) entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Les deux soumissions sont considérées conformes. Ainsi, 18 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

La liste des preneurs du cahier des charges est fournie en pièces jointes.

Le tableau suivant résume les résultats de soumission :

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
2633-2312 Québec inc. (Arthier construction)	641 560,50 \$	109 065,29 \$	750 625,79 \$
Deric Construction inc.	798 282,92 \$	135 708,10 \$	933 991,02 \$
Dernière estimation réalisée	717 673,95 \$	122 004,57 \$	839 678,52 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			842 308,41 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			12,21 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			183 365,23 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			24,43 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-89 052,73 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-10,6 %
Écart entre la moyenne et la dernière estimation (\$) (coût moyen des soumissions conformes - estimation)			2 629,89 \$
Écart entre la moyenne et la dernière estimation (%) ((coût moyen des soumissions conformes - estimation) / estimation) x 100			0,3 %

Les documents fournis lors du dépôt des soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment du Québec, attestation de Revenu Québec, preuves de compétence, déclaration relative aux conflits d'intérêts et autres). Un certificat de l'AMF est requis pour la fourniture du mobilier et l'aménagement de l'avenue McGill College étant donné qu'il s'agit de travaux connexes à la voirie et que le coût des travaux est supérieur à 100 000 \$. Arthier construction détient une attestation valide de l'AMF.

Après analyse, il a été constaté que le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur de 10,6 % à la dernière estimation de soumission réalisée par le SGPVMR laquelle s'élève à 839 678,52 \$, taxes et contingences incluses.

La presque totalité de l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation réalisée à l'interne est principalement attribuable aux coûts de trois postes budgétaires :

- les clauses administratives ;
- la protection des arbres ;
- la fourniture de végétaux.

Puisque le mode de rémunération est forfaitaire, le SGPVMR assurera un suivi rigoureux pendant la mise en œuvre du projet afin que les résultats attendus soient conformes aux attentes décrites dans les termes de référence.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 849 619.26\$, taxes incluses, incluant les incidences de 98 993.48 (taxes incluses) sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 775 815.63 \$, net de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération # 15-016- " RCG Promenade Urbaine F/M CG15 0127 ".

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte de la Ville de Montréal, la promenade urbaine tend à sensibiliser les citoyens et les touristes aux richesses naturelles, patrimoniales et culturelles qui les entourent. Le projet de promenade urbaine « Fleuve-Montagne » contribue à la protection et à la mise en valeur des espaces publics qu'elle traverse. Ce projet encourage le transport actif et contribue à augmenter le verdissement. Les travaux d'aménagement ont été planifiés dans le respect des environnements existants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de la promenade urbaine « Fleuve-Montagne » est un legs important pour le 375e anniversaire de Montréal. L'objectif visé pour la fin des travaux est mai 2017 à l'exception de la plantation des fleurs annuelles qui aura lieu par température plus clémente soit en juin. Pour respecter l'échéancier, il est nécessaire que ces travaux débutent cet hiver de façon à maximiser les travaux pouvant être réalisés en atelier.

Les travaux prévus occasionneront des impacts sur la circulation. Le devis *Maintien de la circulation et signalisation temporaire* a été intégré au document d'appel d'offres. Une attention particulière sera accordée à l'ordonnancement des travaux en début de chantier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération est en cours d'élaboration en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif: 9 novembre 2016

Conseil municipal: 21 novembre 2016

Conseil d'agglomération: 24 novembre 2016

Octroi du contrat: 25 novembre 2016

Début des travaux: 30 novembre 2016

Fin de la réalisation des travaux (plantation d'annuelles sous réserve): mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

José PIERRE, Ville-Marie
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Nike LANGEVIN, Service des communications
Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Nike LANGEVIN, 25 octobre 2016
José PIERRE, 21 octobre 2016
Pierre SAINTE-MARIE, 21 octobre 2016
Claude DUBOIS, 20 octobre 2016
Benoit CHAMPAGNE, 20 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude SEGUIN
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-20

Clément ARNAUD
Chef de section - gestion de projets / Legs du
375e

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-10-26



Dossier # : 1167261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes. /Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-31 13:59

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1167261001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré au Centre de recherche, développement et validation des technologies et procédés de traitement des eaux (CREDEAU) de l'École Polytechnique de Montréal pour réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, exempte de taxes. /Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau opère six usines de traitement d'eau potable prenant leur source dans le fleuve Saint-Laurent (usines Charles-J. Desbaillets, Lachine, Dorval et Pointe-Claire), dans le canal de l'aqueduc (usine Atwater) et dans la rivière des Prairies (usine de Pierrefonds). Depuis août 2014, la protection des sources d'approvisionnement en eau potable est encadrée par un nouveau règlement québécois, le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).

L'article 75 du RPEP, lequel est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2015, exige que le responsable d'un prélèvement d'eau de surface alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) transmette au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), un rapport contenant une analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable à tous les 5 ans. L'échéancier pour la rédaction du premier rapport est le 1^{er} avril 2021.

La DEP doit donc réaliser ces analyses de vulnérabilité des sources pour chacune de ses six usines de traitement et soumettre ces rapports au ministère avant l'échéancier de 2021. De façon à se conformer à cette nouvelle réglementation, la Ville désire octroyer un contrat de services professionnels au CREDEAU de l'École Polytechnique de Montréal au coût maximal de 492 837 \$. La réalisation du projet sera sous la responsabilité du professeure Michèle Prévost et la durée du projet sera de trois ans, soit de janvier 2017 à janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le présent dossier consiste à accorder un contrat de services professionnels au CREDEAU de l'École Polytechnique de Montréal, pour une somme maximale de 492 837 \$, afin de réaliser les analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal. Ce contrat a une durée de trois (3) ans (janvier 2017 à janvier 2020).

Pour chacune de ses usines de traitement d'eau potable, la Ville doit réaliser, tel que requis par la réglementation, une démarche d'analyse de la vulnérabilité de la source d'eau potable qui se décline en quatre grandes étapes :

1. la caractérisation du prélèvement d'eau (y compris la délimitation des aires de protection et la détermination des niveaux de vulnérabilité, comme le prescrit le RPEP);
2. l'inventaire des éléments susceptibles d'affecter la qualité ou la quantité des eaux exploitées par le site de prélèvement;
3. l'évaluation des menaces que représentent les éléments existants inventoriés;
4. l'identification des causes pouvant expliquer les problématiques avérées.

Le mandat comprend, pour chaque usine, la réalisation des analyses de vulnérabilité des sources et la rédaction d'un rapport détaillé. En parallèle à la réalisation de ces travaux, les priorités d'action d'un plan de protection et de conservation des sources ainsi que les priorités d'action d'un plan de mesures d'urgence seront également établies.

La démarche d'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable est globalement encadrée par le « Guide de réalisation des analyses de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec » publié en 2015 par le MDDELCC. Certaines composantes de l'analyse sont évidentes et peuvent être réalisées selon les recommandations fournies. Toutefois, ce guide n'a pas été conçu pour répondre aux besoins particuliers des prises d'eau situées en milieu hautement urbanisé et certaines étapes de la démarche y sont peu détaillées. Également, la définition simplifiée des zones de protection et les démarches d'inventaire qui sont proposées allourdissent l'analyse de vulnérabilité. Par conséquent, il apparaît nécessaire pour l'analyse des prises d'eau de l'agglomération de Montréal, de greffer un volet de développement méthodologique à la démarche.

Ces travaux seront réalisés sous la supervision d'un ingénieur de la DEP. De par la diversité des informations requises et la nature régionale du projet, l'équipe du CREDEAU devra non seulement coordonner la recherche d'informations avec les services internes de la Ville (Service de l'eau, Service de l'environnement, Service des infrastructures, Service des technologies de l'information, Service de sécurité incendie) mais devra également établir une collaboration étroite avec les municipalités localisées à l'intérieur des zones de protection établies.

JUSTIFICATION

Les sources d'eau potable de l'agglomération de Montréal alimentent près de deux millions de personnes soit environ 25% de la population du Québec. Afin d'obtenir une vision adéquate de la vulnérabilité de nos sources d'eau potable, une méthodologie d'analyse adaptée et applicable au contexte de Montréal doit être élaborée. Une collaboration avec une équipe de chercheurs universitaires est souhaitable afin d'assurer un développement méthodologique scientifiquement rigoureux.

L'équipe des professeures Michèle Prévost et Sarah Dorner travaille à la caractérisation des risques et à la protection des sources d'eau potable depuis plusieurs années et leur expertise dans ce domaine est reconnue mondialement. Plusieurs projets sur ce thème ont déjà été réalisés en collaboration avec la Ville et l'équipe connaît déjà très bien les problématiques et enjeux associés à la protection des sources d'eau potable en milieu urbain. Madame Prévost a d'ailleurs dirigé les travaux de recherche sur les risques de contamination du canal de l'Aqueduc, a présidé le comité RESEAU sur la protection des sources et a travaillé étroitement avec le MDDELCC lors de la production du guide d'évaluation de la vulnérabilité utilisé en support à la réglementation. La professeure Dorner est titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la protection des sources d'eau potable. Elle a effectué de nombreux travaux sur la caractérisation des sources et a travaillé avec de nombreuses municipalités canadiennes dont Montréal, Toronto, Ottawa et Halifax. Compte tenu de l'expertise de l'équipe du CREDEAU, l'encadrement requis pour la réalisation de ce mandat sera par conséquent minimal.

En accordant le mandat à l'équipe du CREDEAU, la Ville bénéficiera des derniers développements académiques sur le sujet. Les analyses de vulnérabilité seront réalisées par un associé de recherche CREDEAU spécifiquement dédié à ce projet. La Ville sera supportée dans ses divers échanges avec le MDDELCC, afin, entre autre, de valider l'acceptabilité de la méthodologie développée. De plus, la Ville contribuera à faire avancer les connaissances dans le domaine de la protection des sources en milieux hautement urbanisés. Les connaissances de l'équipe des professeures Prévost/Dorner dans le domaine permettront de débiter les travaux rapidement et ainsi optimiser les activités associées à la démarche d'analyse de risques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif au contrat à octroyer est de 492 837 \$, exempt de taxes. Les paiements se feront en cinq versements selon la cédule de versement suivante:

Signature du contrat: 30 000 \$
Rapport 1: 117 613 \$
Rapport 2: 147 612 \$
Rapport final: 147 612 \$
Plan d'action: 50 000 \$

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une gestion plus performante de la ressource en eau (identification des risques, mise en place de mesures de protection) permet d'assurer à l'ensemble de la population un accès à long terme de cette ressource.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de se conformer au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), la Ville se doit de réaliser les analyses de vulnérabilité de ses six sources d'eau potable et de remettre les résultats de ces analyses avant le 1^{er} avril 2021.

Si ce dossier n'est pas approuvé par les instances, les travaux ne pourront pas débiter dans les délais, ce qui aurait un impact sur la production des rapports et sur la capacité de la Ville de se conformer à la réglementation. La démarche d'analyse de risques comportant une

forte composante régionale, de par la définition de zones de protection des eaux de surface qui dépassent les limites de l'agglomération, il est important que la Ville de Montréal prenne les devants au niveau du leadership intermunicipal en débutant tôt les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication à cette étape du dossier, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Novembre 2016

Début du mandat : Janvier 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude B BESNER
Ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Le : 2016-05-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-28

**Dossier # : 1163820002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à CIMA + s.e.n.c., d'une valeur totale de 1 160 106,95 \$, pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 1 160 106,95, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15544, 2 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en gestion de projets, pour une somme maximale de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15544) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-17 09:43

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163820002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à CIMA + s.e.n.c., d'une valeur totale de 1 160 106,95 \$, pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 1 160 106,95, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15544, 2 soumissions déposées, 2 soumissions conformes / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

La mise en valeur du Quartier des spectacles est l'un des chantiers prioritaires de la Ville; elle est également l'une des quatre initiatives stratégiques en innovation urbaine identifiées dans la Stratégie de développement économique 2011-2017 de Montréal.

À ce jour, le projet est un succès à plusieurs égards : il a généré d'importantes retombées financières pour la Ville et il a remporté différentes distinctions en raison de ces aménagements de très grande qualité. Les trois premières phases du Quartier des spectacles sont quasi complétées et la Ville doit maintenant finaliser l'aménagement du secteur Place des Arts par la réalisation de l'esplanade Clark.

Le projet d'aménagement de l'esplanade Clark – la phase 4B du Quartier des spectacles, secteur Place des Arts, se définit principalement par la construction sur un terrain vacant d'environ 5 000 m² d'une place publique comprenant notamment une patinoire extérieure réfrigérée et un pavillon multifonctionnel. L'esplanade Clark s'ajoute au réseau de lieux publics aménagés au pourtour de la Place des Arts et constitue la dernière phase du projet majeur de réaménagement de ce secteur névralgique du Quartier des spectacles. S'inscrivant davantage dans le contexte urbain du carrefour Saint-Laurent / Sainte-Catherine, cette nouvelle place publique aura une vocation différente et complémentaire à celle de la place des Festivals.

La réalisation de ce projet majeur nécessitera l'apport de plusieurs services professionnels nécessaires tant pour la réalisation des plans et devis que la surveillance des travaux: architectes, ingénieurs (civil, mécanique, réfrigération, électrique, structure), économiste de la construction, équipe en développement durable, spécialiste en performance de l'enveloppe, etc. Ce grand nombre de professionnels, ainsi que les nombreux chantiers qui se dérouleront en concomitance complexifient la gestion du projet. C'est pourquoi il a été convenu par le Service de la culture (service requérant) et le Service de la gestion et de la

planification immobilière (service exécutant) de se doter de ressources supplémentaires en gestion de projets.

Un appel d'offres public pour fournir des services professionnels en gestion de projets dans le cadre du projet d'aménagement de l'esplanade Clark et autres travaux connexes (no. 16-15544) a été lancé sur SEAO le 22 août 2016. Un avis public a été publié le même jour dans un quotidien ainsi que sur le site Internet de la Ville de Montréal.

Trois addenda ont été émis à la suite de questions et commentaires des preneurs de cahier des charges: le premier (25 août 2016) apportait des précisions quant à l'expérience des ressources qui devront être présentées par la firme; le deuxième (30 août 2016) apportait des précisions quant à l'expérience des ressources qui devront être présentées par la firme et le troisième addenda (2 septembre 2016) apportait une précision administrative. L'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 12 septembre 2016, ce qui a laissé un délai de 20 jours calendrier (excluant les jours de lancement et d'ouverture) aux soumissionnaires.

Le délai de validité de la soumission est de 180 jours calendrier suivant la date d'ouverture publique.

Degré d'avancement des quatre phases du projet du Quartier des spectacles - secteur Place des Arts (mise à jour - janvier 2016)

	Degré d'avancement ¹	Date de fin des travaux
Phase 1 - La place des Festivals et rue la Jeanne-Mance	96 %	2009
Phase 2 - Le Parterre et la promenade des Artistes	99 %	2010
Phase 3 - Rue Sainte-Catherine	99 %	2011
Phase 4 - L'esplanade Clark et la rue Saint-Urbain	15 %	2011 (rue Saint-Urbain) 2019 (esplanade Clark)

1. Le degré d'avancement concerne seulement les travaux de construction. Il est à noter que malgré un fort pourcentage d'avancement certains travaux peuvent encore survenir, par exemple l'installation de mobilier urbain ou la bonification de certains aménagements.

Dépenses à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Accorder un contrat à CIMA + s.e.n.c., pour la fourniture de services professionnels en gestion de projets pour la phase 4B du Quartier des spectacles	novembre 2016	novembre 2020

Dépenses à autoriser ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Octroi d'un ou de contrats de construction pour réaliser les travaux d'aménagement de l'esplanade Clark et travaux connexes	automne 2017	décembre 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0431 - 22 juin 2016 : Octroyer un contrat d'une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CG16 0413 - 22 juin 2016 : Approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

CE16 1081 - 15 juin 2016 : Octroyer un contrat d'une somme maximale de 111 830,09 \$, taxes incluses, à Petropoulos, Bomis et associés inc. pour la fourniture de services professionnels en ingénierie de réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CE16 1082 - 15 juin 2016 : Octroyer un contrat d'une somme maximale de 138 567,87 \$, taxes incluses, à LEGICO-CHP inc. pour la fourniture de services professionnels en économie de la construction et analyse de la valeur pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CE16 1083 - 15 juin 2016 : Octroyer un contrat d'une somme maximale de 105 777,00 \$, taxes incluses, à la firme Martin Roy et Associés inc. pour la fourniture de services professionnels en développement durable (accompagnement LEED, mise en service améliorée et modélisation énergétique) pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CG16 0315 - 19 mai 2016 : Résilier trois contrats de services professionnels avec la firme WSP Canada : LOT-QDS-4B-M-E-R, LOT QDS-4B-STRUCTURE et LOT-QDS-4B-4C-4D-CIVIL.

CG16 0061 - 28 janvier 2016 : Adopter le Règlement autorisant un emprunt de 67 159 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la réalisation du Quartier des spectacles.

CG11 0355 - 27 octobre 2011: Modifier la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Quartier international de Montréal (QIM) pour étendre son mandat relativement à la préparation des plans et devis d'aménagement des zones 1B, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles - Secteur de la Place des Arts et à la gestion du projet aux fins de la réalisation de l'ensemble des travaux dans ces zones. Réviser les honoraires en conséquence en les augmentant de 5 279 911,02 \$.

CG11 0212 - 22 juin 2011: Octroyer un contrat au montant de 1 510 656,89 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie civil pour les phases 4B, 4C et 4D du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 495 432,48 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie mécanique, électrique et réfrigération pour la phase 4B du Quartier des spectacles.

CE11 0908 - 15 juin 2011: Octroyer un contrat au montant total de 330 984,59 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie structure pour la phase 4B du Quartier des spectacles. Octroyer un contrat au montant total de 256 103,40 \$, taxes comprises, à Génivar inc. pour la fourniture de services professionnels en génie circulation pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles.

CE10 1812 - 16 novembre 2010: Prendre connaissance du dossier de la bonification de la phase 4 (esplanade Clark) du projet d'aménagement du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles, autoriser le changement de portée du programme d'aménagement de cette phase 4, mandater l'équipe de projet pour mener à terme le dossier de bonification

CG09 0049 - 2 avril 2009: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations

2009-2011, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000,00 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

CM08 0515 - 16 juin 2008: Adopter le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du secteur de la Place des Arts du Quartier des spectacles.

CG08 0038 - 31 janvier 2008: Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2008-2010, un règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 108 000 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles."

DESCRIPTION

L'adjudicataire fournira des services professionnels en gestion de projets visant notamment :

- l'aménagement d'une place publique majeure (l'esplanade Clark), incluant une patinoire extérieure réfrigérée;
- la construction d'un pavillon multifonctionnel devant être certifiée LEED Or;
- le réaménagement de surface (trottoirs, chaussée, signalisation et éclairage de rue) de la rue Clark, entre Sainte-Catherine et De Maisonneuve et de la rue De Montigny;
- la bonification de certains aménagements réalisés dans les premières phases du Quartier des spectacles, de façon à améliorer l'accessibilité universelle du secteur;
- la finalisation du réseau multimédia du Quartier des spectacles;
- la réfection d'aménagements de surface et l'ajustement d'infrastructures souterraines.

Les services professionnels pour ce mandat s'échelonnant jusqu'en 2020 comprendront notamment, et sans s'y limiter :

- les suivis budgétaires et des déboursés;
- la production de calendrier et d'échéanciers de travaux;
- la planification, l'organisation et l'élaboration de stratégies pour la réalisation des travaux;
- la gestion d'un plan des risques;
- la planification, préparation et animation de réunions;
- le suivi de l'avancement des chantiers;
- la coordination des directives et mémos de chantiers;
- le suivi des professionnels externes, etc.

L'ensemble des services de base sera rémunéré selon la méthode à taux horaire. Les honoraires couvrent 48 mois de prestations pour le gestionnaire de projets, soit jusqu'à la réception finale des ouvrages, et 24 mois de prestations pour le gestionnaire de contrats de construction, soit la période prévu pour la réalisation des chantiers.

Le Service de la culture a été consulté lors de l'élaboration des documents d'appels d'offres. Ce dernier sera impliqué à différents égards lors de la mise en oeuvre du contrat, notamment dans le processus de conception intégrée et lors des chantiers.

JUSTIFICATION

Onze (11) firmes se sont procurés le cahier des charges sur SEAO et deux firmes ont déposé une soumission. Le Service de l'approvisionnement n'a reçu aucun formulaire de désistement de la part des autres preneurs du cahier des charges. Les raisons pour lesquelles ces firmes n'ont pas déposé de soumissions sont donc inconnues. Les deux (2) firmes ayant déposé une offre sont : CIMA+ s.e.n.c. et Macogep.

Le comité de sélection recommande de retenir les services de CIMA+ s.e.n.c., le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale. Pour plus de renseignements, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous.

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix pour honoraires de base (taxes incluses)	Serv. supp. et frais remboursables (taxes incluses)	Banque d'heures contingentes (taxes incluses)	Total
Macogep inc.	76,50	0,94	1 120 316,40 \$	112 031,64 \$	112 031,64 \$	1 344 379,68 \$
CIMA+ s.e.n.c.	76,67	1,09	966 755,79 \$	96 675,58 \$	96 675,58 \$	1 160 106,95 \$
Dernière estimation réalisée			1 029 532,14\$	102 953,21 \$	102 953,21 \$	1 235 438,57 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)						- 75 331,62 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100						- 6,10 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)						184 272,73 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100						15,88 %

Au moment de la publication de l'appel d'offres sur SEAO, l'estimation de la valeur du contrat (incluant les contingences et les services supplémentaires et frais de déplacements) réalisée par le Service de la gestion et de la planification immobilière était de 1 235 438,57 \$, taxes incluses. La soumission retenue s'élève à 1 160 106,95 \$, taxes incluses, ce qui représente une différence de 6,10 % en faveur de la Ville.

L'adjudicataire est le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage de l'appel d'offres :

CIMA + s.e.n.c.
740, rue Notre-Dame Ouest, bureau 900
Montréal, Québec H3C 3X6

Le bordereau de soumission de l'appel d'offres prévoit, en plus des services de bases d'une valeur de 966 755,79 \$, taxes incluses, une enveloppe de 96 675,58 \$ correspondant à 10 % du montant d'honoraires pour les services supplémentaires (services consultatifs, études préparatoires, etc.) et frais remboursables (essentiellement des frais de déplacement). Est également incluse au bordereau de soumission, une banque d'heures contingentes d'un montant maximal de 96 675,58 \$, correspondant elle aussi à 10 % du montant des honoraires pour les services de base. Cette réserve est nécessaire afin de pourvoir aux

imprévues qui pourraient survenir dans le déroulement du projet et qui nécessiterait l'apport de ressources humaines supplémentaires de la part de l'adjudicataire.

Le montant de la soumission, incluant les contingences et les services supplémentaires et frais remboursables, s'élève à 1 160 106,95 \$, taxes incluses, ce qui représente un montant de 1 059 332,27 \$, net de ristourne.

La répartition des dépenses est prévue de la façon suivante :

2016 : 18 156,85 \$, taxes incluses
2017 : 253 954,48 \$, taxes incluses
2018 : 350 147,16 \$, taxes incluses
2019 : 338 123,08 \$, taxes incluses
2020 : 199 725,37 \$, taxes incluses
Total : 1 160 106,95 \$

Compte de provenance :

5001.5009007.803403.07165.57201.000000.0000.161972.000000.15010.00000.

Projet investi : 1635011-001

Projet Simon : 162006

Pendant toute la durée de la prestation des services professionnels, le SGPI prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux des services requis décrits aux documents d'appel d'offres, notamment les services supplémentaires, le cas échéant, afin que ceux-ci soient rendus à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

Le présent contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (décret 435-2015 du 27 mai 2015). L'adjudicataire a obtenu le 30 janvier 2015 son attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Une copie de son attestation est fournie en pièce jointe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat de 1 160 106,95 \$, taxes incluses, sera assumée comme suit : un montant maximal de 1 059 332,27 \$, net de ristourne, sera financé par le solde du règlement d'emprunt de compétence d'agglomération (RCG 09-007 : Règlement autorisant un emprunt de 25 500 000 \$ pour le financement des travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public afin de poursuivre la création du Quartier des spectacles).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels de la firme CIMA + s.e.n.c. assignés à la présente mission devront faire faire appliquer la politique du développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal dans le cadre de la construction du pavillon multifonctionnel pour lequel la certification LEED Canada (v4) de niveau Or est visée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels en gestion de projets doit être complété dans les meilleurs délais de façon à prêter assistance au Service de la gestion et de la planification immobilière pour la bonne conduite du projet de l'esplanade Clark et permettre ainsi de respecter l'échéancier et les objectifs de décaissements fixés par le Service de la culture, requérant du projet. Le report d'une décision relative au processus

d'octroi aurait des impacts négatifs significatifs, notamment eu égard au respect de l'échéancier du projet et des budgets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

fin novembre 2016 : Début du mandat;

- novembre 2016 à août 2017 : Programmation, esquisse, plans et devis préliminaires et définitifs;
- octobre 2017 à janvier 2018 : Travaux d'excavation et de décontamination et d'infrastructures;
- avril 2018 à décembre 2019 : Travaux de construction du pavillon et d'aménagement de surface;
- année 2020 : fermeture du projet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane RICCI, Service de la culture

Lecture :

Stéphane RICCI, 12 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-06

Serge R THIBAUT
Conseiller en aménagement

Normand GIRARD
Chef de division
Division-Projets corporatifs

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice
Direction de la gestion des projets immobiliers

Approuvé le : 2016-10-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-13



Dossier # : 1164384001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r) pour une somme maximale de 34 200\$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70\$, taxes incluses, en 2017 – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les Systèmes d'information Ullix inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r), pour une somme maximale de 34 200 \$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70\$, taxes incluses, en 2017, conformément à son offre de service en date du 23 septembre 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-21 11:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1164384001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à Les Systèmes d'information Ullix inc. pour l'administration et la gestion des résultats d'un inventaire de personnalité (OPQ32r) pour une somme maximale de 34 200\$, taxes incluses, en 2016 et de 177 572,70\$, taxes incluses, en 2017 – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Déployé en 2009, le projet Tests en ligne Montréal (TEL Mtl) est une application qui permet d'administrer en ligne des outils d'évaluation lors des processus de dotation des emplois de la Ville. La firme Les Systèmes d'information Ullix inc. est le fournisseur unique de cette application.

Le Service des ressources humaines (SRH) souhaite intégrer un nouveau test à l'application. Il s'agit d'un inventaire de personnalité qui permettra de rehausser la qualité de l'évaluation. L'inventaire identifié est l'*Occupational personality questionnaire* (OPQ32r).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0313 - 14 septembre 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 91 140 \$, taxes incluses, pour les services professionnels et pour l'entretien du progiciel de gestion de tests en ligne (Tests en ligne Montréal-Volet 2) / Approuver un projet d'avenant no 1 modifiant la convention de services professionnels et d'avenant no 1 au contrat d'entretien intervenus entre la Ville de Montréal et la firme Les Systèmes d'information Ullix inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 299 680\$ à 390 820 \$, taxes incluses

CG09 0313 - 27 août 2009 - Octroyer un contrat de 299 680\$ à la firme Les Systèmes d'information Ullix inc. pour la fourniture et l'entretien d'un système de gestion de tests en ligne à l'usage des arrondissements et des services centraux - Dépense totale de 492 880 \$, taxes incluses - A/O public 09-10962 (1soum.)

CE09-0253 - 25 février 2009 - Autoriser un appel d'offres en vue de procéder à l'acquisition d'outils informatiques visant à permettre l'implantation d'un progiciel de gestion de tests en ligne

DESCRIPTION

Le projet consiste à ajouter l'OPQ32r dans l'application informatique. Ce test sera complété par les candidats postulant à des emplois syndiqués du SPVM et du SIM, à des emplois de cols bleus métiers, de cols blancs, de professionnels, de cadres-conseils et de cadres (contremaîtres, régisseurs, commandants et chefs aux opérations). Tout comme pour les autres tests en ligne, les résultats à l'OPQ32r seront comptabilisés dans l'application TEL Mtl, ce qui permettra de gérer les exemptions et les droits de reprise des candidats. Le déploiement du projet sera scindé en trois étapes. Dans un premier temps, le test sera utilisé pour le comblement des emplois syndiqués du SPVM, des emplois de commandants, de chefs aux opérations, de contremaîtres, de régisseurs, de même que pour certains emplois de cols blancs et de professionnels aux TI (automne 2016). Dans un second temps, le test sera administré pour le comblement des emplois de cols bleus métiers (hiver 2017). Enfin, le test sera inclus aux processus des emplois syndiqués du SIM, aux autres emplois de professionnels et de cadres-conseils (printemps 2017).

JUSTIFICATION

Le fait de considérer les résultats d'un inventaire de personnalité au moment de l'entrevue permet de mieux évaluer chacune des compétences requises. Les inventaires de personnalité permettent d'avoir accès à des informations liées aux compétences recherchées qui seraient difficilement accessibles autrement. En effet, il est difficile d'évaluer des compétences telles que la rigueur ou la capacité d'adaptation lors d'une entrevue. L'interprétation des résultats d'un inventaire de personnalité lors de l'entrevue constitue une bonne pratique privilégiée par plusieurs organisations.

L'administration de l'OPQ32r permet également de cesser de faire appel aux services de fournisseurs en évaluation du potentiel pour certains emplois de cadres (commandants, chefs aux opérations, contremaîtres et régisseurs), de même que pour certains emplois syndiqués du SPVM. Le fait de recourir à l'OPQ32r plutôt qu'à des évaluations du potentiel par des fournisseurs externes, constitue une solution plus économique et mieux adaptée à nos besoins permettant de réaliser une économie annuelle estimée à 20 000\$.

L'OPQ32r mesure plusieurs traits de personnalité en lien avec les compétences évaluées à la Ville. Ce test est celui qui rencontre le mieux nos besoins en termes de qualités psychométriques (fidélité et de validité). Il possède des normes nord-américaines et il est disponible en français (et en anglais). Peu coûteux, il s'agit de l'un des inventaires les plus utilisés en contexte de dotation en Amérique du Nord.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de l'inventaire s'élève à 34,20\$ par candidat, taxes incluses pour l'achat de 1000 passations. Il est estimé qu'approximativement 1000 candidats complèteront le test d'ici la fin de l'année 2016, ce qui représente un montant de 34 200\$.

Le coût de l'inventaire s'élève à 30,99\$ par candidat, taxes incluses pour l'achat de 5000 passations ou plus. Considérant qu'environ 5730 candidats complèteront le test en 2017, le montant annuel du contrat avec la firme Les Systèmes d'information Ullix inc s'élèvera à 177 572,70 \$, taxes incluses, en 2017.

Cette dépense sera assumée directement au budget de fonctionnement du SRH. La ventilation des coûts par catégorie d'emplois pour les années 2016 et 2017 se trouve dans le document en pièce jointe.

La dépense de 34 200\$ taxes incluses est prévue à la base budgétaire du Service des ressources humaines pour 2016.

En 2017, la dépense de 177 572,70 \$, taxes incluses a été priorisée dans le cadre de la confection du budget du Service des ressources humaines.

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'administrer l'OPQ32r lors des processus de dotation était refusée, cela pourrait affecter la qualité de l'embauche et, conséquemment, l'efficacité de l'organisation. Les informations recueillies par l'entremise du test sont parfois cruciales lors d'un processus de dotation et peuvent difficilement être obtenues par d'autres moyens d'évaluation qu'un test de personnalité.

Si la décision d'administrer l'OPQ32r était refusée, il serait également impossible de réaliser une économie de 20 000\$ en réduisant les dépenses générées par les évaluations du potentiel réalisées par des firmes externes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La stratégie de communication comporte trois étapes :

- présentation du changement aux équipes de dotation de la Ville;
- présentation par la directrice du SRH à la table des chefs de division en ressources humaines de la Ville;
- présentation du changement à l'ensemble des employés de la Ville via un communiqué.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Principales activités	Dates cibles
Signature du contrat de services professionnels	Novembre 2016
Intégration de l'OPQ32 dans l'application informatique	Novembre 2016
Mise en place d'une procédure concernant la convocation et la gestion des résultats à l'OPQ32r	Novembre 2016
Modification des outils d'évaluation (p.ex. : guides d'entrevue, grilles de résultats, fiches d'examens)	Novembre 2016
Développement d'une formation portant sur l'interprétation des résultats à l'OPQ32r	Novembre 2016
Diffusion de la formation aux recruteurs	Novembre 2016
Déploiement du test pour le comblement des emplois syndiqués du SPVM, des emplois-cadres (commandants, chefs aux opérations, contremaîtres et régisseurs) et de certains emplois de cols blancs et de professionnels aux TI	Novembre 2016
Déploiement du test pour le comblement des emplois des cols bleus métiers	Janvier 2017
Déploiement du test pour le comblement des emplois syndiqués du SIM, de certains emplois de professionnels et de cadres-conseils	Avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROCHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Magalie JACOB
c/d gestion competences et formation

ENDOSSÉ PAR

Josée LAPOINTE
Directrice

Le : 2016-10-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES
Tél : 514 872-0213
Approuvé le : 2016-10-17

**Dossier # : 1167287007**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes SNC-LAVALIN inc. (2 228 847.86\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 391 151.51\$), Les Services EXP. Inc. (944 864.55\$) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 564 863.92\$, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15542 - 10 soumissionnaires / approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois (3) ententes-cadres pour la fourniture sur demande des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-15542) et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;
3.
 - SNC-LAVALIN inc. ==> 2 228 847.86\$
 - Axor Experts Conseils Inc. ==> 1 391 151.51\$
 - Les Services EXP. Inc. ==> 944 864.55\$
4. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:30

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287007

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes SNC-LAVALIN inc. (2 228 847.86\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 391 151.51\$), Les Services EXP. Inc. (944 864.55\$) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 564 863.92\$, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15542 - 10 soumissionnaires / approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'atteindre les objectifs de réalisation visé, le SIVT s'adjoit le support de firmes d'experts-conseils relativement à des services professionnels ciblés en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux. Ces services professionnels sont requis notamment en support aux équipes de la gestion des grands projets et sous leur encadrement administratif.

Les enveloppes contractuelles des ententes-cadres couvrant les années 2014-2016 et 2015-2017 (CG14 0215 et CG15 0249) d'une valeur totale de 4,39 M\$ sont complètement épuisées.

À la lumière des besoins projetées, cinq ententes sont requises. La première entente-cadre de 2016, couvrant une période de 36 mois, soit jusqu'au 28 avril 2019, (CG16 0244), au montant de 3,98 M\$ est utilisée à 73%. La deuxième entente-cadre de 2016, couvrant une période de 36 mois, soit jusqu'au 19 septembre 2019, (CG16 0532), au montant de 3,06 M\$ n'est pas encore utilisée, mais ne suffira pas aux besoins identifiés.

Afin, les divisions des grands projets du SIVT disposent la marge de manœuvre nécessaire pour le développement de nouveaux projets, trois ententes-cadres additionnelles sont proposés.

En vertu de la loi 76 "Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux", l'appel d'offres auquel fait suite le présent dossier décisionnel a été publié du 17 août 2016 au 14 septembre 2016.

Les soumissions sont valides pendant les cent cinquante (150) jours calendriers qui suivent

leur date d'ouverture, soit jusqu'au 4 février 2017.

L'appel d'offres a été publié sur le site électronique d'appel d'offres SEAO (n. réf.1006776). La durée de publication a été de 28 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Deux (2) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres:

- Addenda 1 émis le 29 août 2016: Report de la date d'ouverture au 14 septembre, initialement prévue le 7 septembre.
- Addenda 2 émis le 9 septembre 2016: Transmission de la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0532 - 29 septembre 2016 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trente mois avec Axor Experts-Conseils inc. (1 953 612,08 \$, taxes incluses) et Les Services exp. inc., (1 106 979,30 \$, taxes incluses) pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 16-15232 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cet effet

CG16 0244 - Le 21 avril 2016 - Conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels d'une durée de trois ans avec les firmes suivantes: Les Services EXP. Inc. (1 980 444,38\$), Axor Experts Conseils Inc. (1 185 392,25\$), Stantec Experts-Conseils Ltée (815 000,29\$) incluant les taxes pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / appel d'offres public 16-15079 - 8 soumissionnaires, et approuver les projets de conventions à cette fin.

CG15 0249 - Le 30 Avril 2015 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les Services exp. inc., Les Consultants S.M. inc. et CIMA+ S.E.N.C. pour des services en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal - Appel d'offres public 15-13942 (7 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG14 0215 - Le 1 mai 2014 - Conclure trois ententes-cadres de services professionnels avec CIMA+, AXOR Experts-conseils et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal / Appel d'offres public 14-13260 (11 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DESCRIPTION

Approuver les projets de conventions et conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux pour les différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal. Ces services professionnels sont requis en support aux équipes des grands projets de rues pour réaliser différents projets de natures diverses allant de l'aménagement du domaine public, à la mise à niveau des infrastructures, égout, aqueduc, à la construction de chaussée, de trottoir, de pistes cyclables, d'éclairage de rue, de signalisation lumineuse et de réaménagement géométrique.

En considérant les nombreux projets majeurs aux Divisions des grands projets, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) désire conclure trois (3) ententes-cadres de services professionnels pour un montant total maximum de 4 564 863.92\$

incluant les taxes et pour une période de trois ans.

Suite au lancement de l'appel d'offres public no. 16-15542, il est recommandé de retenir les services des trois (3) firmes suivantes:

- SNC-LAVALIN Inc. ==> 2 228 847.86\$
- Axor Experts Conseils Inc. ==> 1 391 151.51\$
- Les Services EXP. Inc. ==> 944 864.55\$

Il s'agit d'ententes-cadres à taux horaires ou forfaitaires par catégorie d'employés. Les bordereaux de soumission ont été préparés en fonction des prévisions de consommation pour les trente-six (36) prochains mois. Les heures provisionnelles inscrites aux bordereaux de soumissions pour chacun des contrats ententes-cadres et pour chacune des catégories d'employés sont basées sur les besoins estimés et utilisés seulement aux fins d'un scénario permettant de déterminer la meilleure proposition de prix. Les durées des ententes-cadres sont établies sur une période de trente-six (36) mois à compter de la signature de la convention ou pour des enveloppes budgétaires maximales telles que détaillées ci-haut, selon la première des deux éventualités.

Les projets de conventions de services professionnels ont été rédigées à partir de la convention type du Service des affaires juridiques et sont jointes au présent dossier à la section « documents juridiques »

Sur seize (16) preneurs du cahier des charges dont la liste complète est présentée à l'intervention du Service de l'approvisionnement, dix (10) firmes ont déposé une soumission, soit une proportion de 62,5%. Toutes les soumissions étaient conformes aux cahier des charges. Elles ont toutes été évaluées par le comité de sélection et obtenu la note de passage .

JUSTIFICATION

Compte tenu des nombreux grands projets (de développement) en cours de réalisation et des projets pour les années à venir, le SIVT anticipe une insuffisance de ressources techniques spécifiques pour répondre aux besoins lors des périodes de pointe en 2017. Dans ce contexte, il est requis de retenir les services professionnels d'experts-conseils pour réaliser trois mandats de services professionnels en ingénierie, en conception d'aménagement du domaine public et en surveillance de travaux, dans le cadre des différents grands projets à réaliser par la Ville de Montréal.

L'analyse des soumissions, dont le détail est présenté dans l'intervention du Service de l'approvisionnement, s'est conclue par la recommandation de trois (3) adjudicataires. Les tableaux suivants résument, pour chacune des ententes-cadres, les résultats de soumission et les écarts entre les soumissions ainsi que l'écart avec l'estimation.

Contrat #1 : SNC-LAVALIN Inc. :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- SNC-LAVALIN inc.	78,5	0,58	2 228 847,86 \$
2- AXOR Experts-Conseils Inc.	80,0	0,56	2 318 585,85 \$
3- Les Services Exp. Inc.	83,3	0,54	2 466 213,75 \$
4- WSP Canada Inc.	80,3	0,53	2 458 777,70 \$
5- CIMA+ S.E.N.C.	79,5	0,52	2 496 682,13 \$
6- Beaudoin Hurens	73,1	0,48	2 551 582,69 \$
7- Les Consultants S.M. Inc.	74,3	0,48	2 591 536,50 \$
8- Le Groupe-Conseil Génipur Inc.	70,5	0,47	2 544 741,68 \$
9- AECOM	73,5	0,47	2 615 359,32 \$
10- Stantec Experts-Conseils Ltée	75,1	0,44	2 832 098,69 \$
Estimation interne			2 420 511,19 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudication - estimation)			(191 663,33) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudication - estimation)/ estimation)x100)			-8%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$)			89 737,99 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)			4%

Contrat #2 : Axor Experts Conseils Inc. :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- AXOR Experts-Conseils Inc.	80,0	0,93	1 391 151,51 \$
2- Les Services Exp. Inc.	83,3	0,91	1 458 687,83 \$
4- WSP Canada Inc.	80,3	0,88	1 475 266,50 \$
3- CIMA+ S.E.N.C.	79,5	0,88	1 468 173,26 \$
5- Les Consultants S.M. Inc.	74,3	0,83	1 503 528,08 \$
6- Beaudoin Hurens	73,1	0,80	1 530 949,61 \$
7- Le Groupe-Conseil Génipur Inc.	70,5	0,79	1 526 845,00 \$
8- AECOM	73,5	0,79	1 569 215,59 \$
9- Stantec Experts-Conseils Ltée	75,1	0,74	1 699 259,20 \$
10- SNG-LAVALIN inc.	78,5		
Estimation interne			1 452 306,71 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudication - estimation)			(61 155,20) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) (((l'adjudication - estimation)/ estimation)x100)			-4%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$)			67 536,32 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)			5%

Contrat #3 : Les Services EXP. Inc. :

Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total (taxes incluses)
1- Les Services Exp. Inc.	83,3	1,41	944 864,55 \$
2- WSP Canada Inc.	80,3	1,35	962 792,60 \$
3- CIMA+ S.E.N.C.	79,5	1,33	977 287,50 \$
4- Les Consultants S.M . Inc.	74,3	1,30	956 132,10 \$
5- Beaudoin Hurens	73,1	1,21	1 020 633,08 \$
6- Le Groupe-Conseil Génipur Inc.	70,5	1,18	1 017 896,67 \$
7- AECOM	73,5	1,18	1 046 143,73 \$
8- Stantec Experts-Conseils Ltée	75,1	1,10	1 132 839,48 \$
9- SNC-LAVALIN inc.	78,5		
10- AXOR Experts-Conseils Inc.	80		
Estimation interne			968 204,48 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)			(23 339,93) \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudication - estimation)/estimation)x100			-2%
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (\$)			17 928,05 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ième note finale et l'adjudicataire (%)			2%

Suite à l'évaluation qualitative, toutes les firmes ont pu être considérées pour l'établissement du pointage final puisque toutes les soumissions ont obtenu la note de passage supérieure à 70 %.

Comme la firme SNC-LAVALIN Inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat #1, elle devient non éligible pour les contrats #2 et #3. La firme Axor Experts Conseils Inc. a été recommandée comme adjudicataire pour le contrat # 2 et devient ainsi non éligible pour le contrat # 3. La firme Les Services Exp. Inc. est recommandée comme adjudicataire pour le contrat #3.

L'estimation interne préparée au moment de lancer l'appel d'offres a été établie en fonction des heures prévisionnelles prévues au bordereau de soumission selon les taux horaires établis lors des anciens processus pour des services équivalents. Les montants soumis par les firmes ayant obtenu les meilleurs pointages pour les trois (3) mandats au terme du comité d'évaluation sont plus bas que les estimations internes. L'écart est à l'avantage de la Ville pour ce scénario d'heures prévisionnelles.

L'écart favorable obtenu entre l'estimation interne et le plus bas soumissionnaires est de 8% pour le contrat # 1, 4% pour le contrat # 2 et 2% pour le contrat #3.

Toutes les firmes ayant fait l'objet de cette évaluation qualitative possèdent un certificat de l'autorité des Marchés Financiers (AMF) les autorisant à contracter avec un organisme public:

SNC-LAVALIN inc. : autorisation n° 2014-CPSM-0003 en date du 4 février 2014,

Axor Experts Conseils Inc. : autorisation n° 2015-CPSM-1012553, en date du 5 mars 2015,

Les Services EXP. Inc. : autorisation n° 2014-CPSM-0010 en date du 14 mars 2014.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats de préparation de plans et devis, de surveillance des travaux et de gestion de projets dans le cadre des grands projets à la Ville de Montréal. Les différents mandats seront effectués sur demande du SIVT qui assurera la gestion des services. Ces ententes pourraient impliquer des dépenses d'agglomération dans le cadre de projets situés au centre-ville ou relevant de la compétence de l'agglomération. Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépense, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière d'entente-cadre.

La Division des grands projets - portefeuille #1 au SIVT assurera le suivi et de la disponibilité des crédits et effectuera le suivi des enveloppes et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût total approximatif maximal de 4 564 863.92\$ incluant les taxes sur une période de trois (3) ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les grands projets comporteront des aménagements particuliers qui permettront de :

- sécuriser et favoriser les déplacements par des modes actifs;
- augmenter la couverture arborescente le long des rues;
- déployer l'accessibilité universelle dans les nouveaux aménagements publics;
- améliorer la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer de contrats de services professionnels avec des firmes expertes permettra de soutenir efficacement les divisions des Grands projets du SIVT dans les différentes phases de réalisation et de répondre à plusieurs demandes concurrentes, même en période de pointe. Advenant un retard ou un refus d'autoriser ces appels d'offres, plusieurs grands projets seraient retardés et les divisions des Grands projets ne seraient pas en mesure de respecter les engagements de leur programmation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Approbation du conseil d'agglomération : Novembre 2016
4. Signature des ententes : Décembre 2016
5. Fin des contrats : Décembre 2019 ou à l'épuisement des enveloppes budgétaires (selon la première occurrence).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
Contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-21

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1160298003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel 8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une période de trois (3) ans, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15038 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-28 17:25

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1160298003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie du réseau et des réservoirs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à 8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME pour la détection de fuites à l'aide d'une technique intrusive sur les conduites principales d'aqueduc, pour une somme maximale de 989 014,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15038 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le réseau de conduites principales de la Ville de Montréal totalise 771 km. Près de 35 % du réseau est composé de conduites métalliques en fonte et en acier installées avant 1950. Ces conduites ont été l'objet de plusieurs fuites ou bris au cours des dernières années. Depuis 2007, dans le but de détecter les fuites et prioriser les projets de reconstruction et de réhabilitation sur le réseau, la Ville a octroyé quatre contrats de détection de fuites. Deux principales méthodes de détection de fuites ont été utilisées jusqu'à présent à savoir: les hydrophones stationnaires et les méthodes intrusives où l'équipement attaché à un câble circule dans la conduite.

Pour certaines conduites où la vitesse est très faible, c'est-à-dire environ 0,30 mètre/seconde, l'équipement d'inspection attaché à un câble ne peut être déployé que sur une courte distance, et ne permet pas de compléter la détection de fuites sur la conduite. Pour ces cas spécifiques, l'utilisation d'un équipement circulant librement dans la conduite est nécessaire. Lors d'un seul déploiement, cette technique permet d'inspecter au-delà de 5 kilomètres de conduites, ce qui permet de réduire le temps d'inspection et certains coûts liés aux accès.

Actuellement, la Ville ne dispose pas de contrat de services professionnels ni de ressources à l'interne pour effectuer ce genre d'inspection puisqu'il s'agit de travaux très spécialisés utilisant des technologies spécifiques qui sont brevetées. Dans le but de détecter les fuites et prioriser les interventions, la Ville a lancé un appel d'offres public en vue d'octroyer un contrat de services professionnels pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une technique intrusive.

L'appel d'offres public 16-15038 a été publié dans le journal La Presse ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 7 mars 2016. Les soumissions ont été déposées le 30 mars 2016. La durée de la publication a été de vingt-deux (22) jours. Le

délaï de validité des soumissions était de 180 jours suivant la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 26 septembre 2016. Une prolongation du délaï de validité des soumissions a été obtenue jusqu'au 30 décembre 2016, aux mêmes termes et conditions.

Durant l'appel d'offres, trois (3) addenda ont été émis afin d'apporter des précisions sur les services à rendre.

Addenda	Date	Raisons
1	18 mars 2016	- Précisions concernant la technologie demandée et les travaux pris en charge par la Ville et par l'entrepreneur et report de la date d'ouverture du 23 septembre au 30 septembre 2016.
2	22 mars 2016	- Précisions concernant la méthode de localisation des fuites sur le terrain et le prix des accès à la conduite.
3	24 mars 2014	- Précisions sur la profondeur du toit des chambres de vannes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0422 - 18 septembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Pure Technologies ltd pour la détection de fuites de conduites principales d'aqueduc par une méthode intrusive, pour une période de 3 ans, pour une somme maximale de 1 708 365,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13398 (2 soum. 1 seul conforme)

CE12 0288 - 7 mars 2012 - Accorder un contrat à la firme Mueller Canada Ltd (Echologics), pour la détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc de diamètre variant entre 400 et 1200 mm, pour une période de 2 ans - Dépense totale de 606 254,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public #11-11721 - 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme 8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME, pour la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc à l'aide d'une méthode intrusive, pour une période de trois (3) ans.

Les principaux services à rendre sont énumérés ci-dessous:

- effectuer la détection de fuites sur les conduites principales d'aqueduc par une méthode intruse;
- assurer la signalisation routière en support à la détection de fuites où l'équipement circule librement dans la conduite;
- réaliser des raccords sous pression qui sont nécessaires à l'installation des équipements;
- localiser les fuites sur le terrain et fournir les coordonnées GPS de ces dernières.

La détection de fuites sera réalisée sur un total de 35 km. Le tableau suivant présente l'historique des détections de fuites déjà réalisées et les travaux à venir.

Réseau de conduites principales d'aqueduc devant faire l'objet d'une détection de fuites : 280 km					
Activités	2007-2016	2017	2018	2019	Total

Nombre de km inspectés dans le cadre du contrat à octroyer	–	10 km	15 km	10 km	35 km
Nombre de km inspectés à l'aide d'autres techniques	50 km	15 km	15 km	15 km	95 km
Total en km	50 km	25 km	30 km	25 km	130 km
Pourcentage réseau inspecté	18 %	9 %	11 %	9%	46 %

Le fournisseur sera rémunéré en fonction de l'avancement réel des travaux en utilisant les prix unitaires décrits au bordereau des prix.

Des dépenses contingentes de 10 % du coût du contrat, soit 89 910,45 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui peuvent survenir durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 16-15038, à deux (2) enveloppes, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soient Pure Technologie Ltd et la firme 8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME.

En ce qui concerne les motifs de désistement des deux (2) autres firmes, une firme a indiqué ne pas offrir le service demandé et l'autre n'a fourni aucun motif.

Le comité de sélection a siégé le 15 juin 2016 et les deux (2) propositions reçues ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le mandat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme 8558736 Canada inc. (Consultants Sans-tranchée Game).

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base (Taxes incluses)	Contingences (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)
8558736 Canada inc. fas Consultants Sans-tranchée GAME	78,5	1,30	899 104,5 \$	89 910,45 \$	989 014,95 \$
Pure Technologies Ltd.	75,0	1,26	905 083,20 \$	90 508,32 \$	995 591,52 \$
Dernière estimation réalisée à l'interne			843 341,62 \$	84 334,17 \$	927 675,79 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)					61 339,16 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100					6,61 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>)					6 576,57 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100					0,66 %

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme

a présenté une soumission avec un écart défavorable de de 6,61 % (61 339,16 \$) par rapport à l'estimation.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*. L'adjudicataire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). En date du 22 juillet 2016, 8558736 Canada inc. (Consultants Sans-tranchée Game) ne figure pas sur la liste des entreprises ayant obtenu une autorisation de l'AMF.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 989 014,95 \$, taxes incluses. Aucune dépense incidente n'est prévue.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* »

Pour l'année 2017, la dépense s'élève à 250 000 \$, et est prévue au budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau. La balance du contrat, soit un montant de 739 014,95 \$ sera priorisée aux budgets de fonctionnement des exercices 2018 et 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources en réduisant les fuites d'eau. La détection des fuites permettra à la Direction de l'eau potable d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat permettra de réduire de façon significative la quantité d'eau perdue dans le réseau de conduites principales et du même coup assurer un meilleur niveau de service. Aussi, plus du tiers des conduites de transport sont métalliques, en acier ou en fonte, et un bris sur ces dernières peut priver d'eau un grand nombre de citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Novembre 2016

Début du contrat : Décembre 2016

Fin du contrat : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge Martin PAUL
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-21

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-10-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1167463001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le maire, M. Denis Coderre et son greffier, Me Yves Saindon à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

Il est recommandé:

- d'approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- d'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- de mandater le Service de la culture pour gérer la mise en œuvre de ce programme.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-31 14:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167463001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Culture Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal / Autoriser le maire, M. Denis Coderre et son greffier, Me Yves Saindon à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 1995, l'Entente sur le développement culturel de Montréal s'articule autour de ces quatre axes d'intervention, soit :

1. Mise en valeur du patrimoine
2. Accès à la culture
3. Consolidation du réseau des bibliothèques
4. Forum des équipements culturels

La programmation 2016-2017 a déjà été approuvée par le comité exécutif. Le présent dossier formalise cette programmation par une entente formelle entre les parties.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CG15 0683 - 26 novembre 2015 - Approuver l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG14 0020 - 30 janvier 2014 - Approuver l'Entente sur le Fonds du patrimoine culturel Québécois, volet 1 (2013-2015) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2012-2015) intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, pour un montant total de 24 000 000 \$, représentant une participation financière égale de 12 000 000 \$ pour le Ministère et pour la Ville.

CG13 0169 - 30 mai 2013 - Approuver la Modification no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 (CG12 0471) entre le ministère de la Culture et des

Communications et la Ville de Montréal aux fins de l'établissement d'un cadre d'intervention contribuant au développement culturel de Montréal, majorant ainsi le montant total de la contribution de 121 505 000 \$ à 167 405 000 \$.

CG12 0471 - 20 décembre 2012 - Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CG11 0328 - 28 septembre 2011 - Approbation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2011-2012 entre le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal.

CG09 0426 - 24 septembre 2009 - Approuver le projet de convention supplémentaire no 1 modifiant l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 intervenue entre la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la Ville de Montréal (CG08 0598).

CG060273 - 22 juin 2006 - Approbation du projet de convention supplémentaire no 1 à l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2005-2008 intervenue entre le MCCQ et la Ville afin d'y intégrer l'axe 5 - arrondissement historique et naturel du mont Royal.

DESCRIPTION

La programmation de l'Entente 2016-2017 inclut des travaux, des programmes, des études, des contributions, des projets, etc. qui seront soutenus conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Le MCC et la Ville déterminent ensemble le cadre de l'Entente et les priorités.

En 2016-2017, la programmation de l'*Entente sur le développement culturel* est répartie ainsi :

Axe 1 - Mise en valeur du patrimoine - 29 986 765 \$

Le patrimoine est au coeur des interventions conjointes du MCC et de la Ville depuis la toute première entente. La programmation de l'Entente 2016-2017 prévoit une somme de 14 494 405 \$ pour le site patrimonial de Montréal (Vieux-Montréal) et 10 796 360 \$ pour l'agglomération de Montréal. Une somme de 4 696 000 \$ est également consacrée au site patrimonial du Mont-Royal, ce qui n'inclut pas les projets dont les sommes ont été planifiées dans les ententes précédentes et qui seront réalisés et/ou terminés au cours des prochaines années.

Axe 2 - Accès à la culture - 3 235 535 \$

Pour l'année 2016-2017, la Ville et le MCC s'engagent à verser une somme de 3 235 535 \$ pour l'ensemble des mesures regroupées sous l'Axe 2 - Accès à la culture. Ces programmes et mesures visent principalement à favoriser l'accès à la culture pour les Montréalais de tous les arrondissements en soutenant des activités de diffusion, de médiation culturelle, de pratique artistique amateur, de Montréal Ville UNESCO de design ainsi que des ententes de partenariats avec divers organismes qui travaillent avec la relève ou avec des artistes issus de la diversité sociale.

Axe 3 - Consolidation du réseau des bibliothèques - 4 500 000 \$

Dans le cadre de cet axe, un montant de 4 300 000 \$ est prévu pour le développement des collections et 200 000 \$ pour renouveler l'environnement numérique des bibliothèques. Ces montants sont assumés à 100 % par le MCC. Les projets de rénovation, agrandissement, construction de bibliothèques se poursuivent avec les sommes planifiées dans les ententes précédentes.

Axe 4 - Forum des équipements culturels - 16 704 915 \$

Créé en 2003, le Forum des équipements culturels se veut un lieu d'échanges et de

concertation pour discuter des projets qui pourraient être soutenus financièrement par les différents partenaires (la Ville, le Conseil des arts de Montréal (CAM), le MCC, le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) et le ministère du Patrimoine canadien). Pour la programmation de l'Entente 2016-2017, les partenaires ont convenu de soutenir le développement et la consolidation d'équipements culturels dans des secteurs disciplinaires stratégiques pour Montréal en investissant une somme de 5 M \$ chacun. De plus, une somme de 204 915 \$ sera consacrée à la réalisation de diverses études reliées aux équipements culturels.

Également, pour appuyer le nouveau Plan culturel numérique du Québec, les partenaires conviennent de mettre en oeuvre le Programme d'aide aux salles de diffusion montréalaises au montant de 2 475 000 \$. Ce programme permettra une mise à niveau des équipements technologiques numériques. De plus, huit autres projets numériques structurants seront soutenus exclusivement par le MCC au montant total de 4 025 000 \$.

JUSTIFICATION

La programmation de l'Entente 2016-2017 a déjà été approuvée. Il s'agit d'officialiser cette programmation. L'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 est terminée depuis le 31 mars 2016. La lettre de confirmation du ministre reçue le 22 juin 2016, de même que le budget de fonctionnement et le PTI de la Ville prévoient les sommes nécessaires pour le financement des projets inclus dans l'Entente 2016-2017. L'Entente est un outil majeur de développement pour Montréal et constitue un moyen de choix pour atteindre les divers objectifs de la mise en oeuvre de la *Politique de développement culturel* et de la *Politique du patrimoine*, ainsi que du *Plan d'action 2007-2017 - Montréal, métropole culturelle*, du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, du *Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Montréal* et de la désignation de *Montréal Ville UNESCO de design*.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tableau résumant les sommes respectives investies par le MCC et par la Ville pour l'année 2016-2017.

	Ministère		Ville		Total
	Transfert	Dettes	Transfert	Dettes	
Axe 1	415 000 \$	7 152 000 \$	2 741 075 \$	19 678 690 \$	29 986 765 \$
Axe 2	1 480 085 \$	130 000 \$	1 625 450 \$	0 \$	3 235 535 \$
Axe 3	0 \$	4 500 000 \$	0 \$	0 \$	4 500 000 \$
Axe 4	104 915 \$	10 718 000 \$	100 000 \$	5 782 000 \$	16 704 915 \$
Total par types de crédits	2 000 000 \$	22 500 000 \$	4 466 525 \$	25 460 690 \$	
Total par partenaire	24 500 000 \$		29 927 215 \$		
				Grand total	54 427 215 \$
Contribution Ministère			Contribution de la Ville		
MCC	24 500 000 \$	45 %	Ville	29 927 215 \$	55 %

L'Annexe A.2 de l'Entente 2016-2017 fait état de la répartition de la contribution du MCC et de celle de la Ville. Les projets de la programmation de l'Entente 2016-2017 excluent les projets contenus dans les ententes précédentes.

La contribution de la Ville correspond à 55 %, alors que celle du MCC est de 45 %.

Les budgets requis sont prévus dans les services suivants :

Axe 1 - Mise en valeur du patrimoine : Service de la mise en valeur du territoire et Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Axe 2 - Accès à la culture : Service de la culture

Axe 3 - Consolidation du réseau des bibliothèques : Service de la culture

Axe 4 - Forum des équipements culturels : Service de la culture.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4^e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques liées aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de notre société.

De plus, la Ville souscrit à l'*Agenda 21C* qui énonce que la « culture est une composante majeure et essentielle de la société ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le gouvernement du Québec est un partenaire de premier plan et de longue date. L'engagement financier des partenaires que sont la Ville et le MCC dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est primordial pour l'avenir de la métropole culturelle. La culture, vecteur de développement pour Montréal, a des impacts significatifs tant au niveau de la qualité de vie des citoyens, de la cohésion sociale que du développement économique. L'Entente sur le développement culturel de Montréal est un outil important qui contribue à l'essor de la culture à Montréal et permet à Montréal de se distinguer à l'échelle internationale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, tel qu'entendu avec le Service des communications. Toutefois, les projets réalisés dans le cadre de l'Entente doivent se conformer au protocole de visibilité établi entre la Ville et le MCC soit l'Annexe C intitulée "Normes de visibilité gouvernementale et d'identification permanente" et l'Annexe C.1 intitulée "Obligations des organismes externes subventionnés" .

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel D DESJARDINS, Service des finances

Lecture :

Daniel D DESJARDINS, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise GÉLINAS
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Anne PONTBRIAND
Cadre sur mandat(s)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1156037006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 34 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain. N/Réf. : 31H12-005-4771-10

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;

2. d'approuver le projet d'acte par lequel :

- La Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, d'une superficie de 1 031,8 m², pour la somme de 34 000 \$, plus les taxes applicables.

- Hydro-Québec crée en sa faveur une servitude d'utilités publiques affectant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, le tout tel que décrit à la description technique et au plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605.

Le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

3. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-12 15:41

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156037006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Immeubles T.D. inc. un terrain, considéré comme vacant, situé entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, pour un prix de 34 000 \$ / Fermer et retirer du domaine public le terrain. N/Réf. : 31H12-005-4771-10

CONTENU

CONTEXTE

Les Immeubles T.D. inc. (l'« Acheteur ») a approché la Ville de Montréal pour acquérir la portion du tracé prévu de la 58^e Avenue situé à l'arrière de sa propriété. L'Acheteur désire acquérir cette portion de terrain pour l'assembler à sa propriété. Suite aux vérifications faites auprès de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, il fut confirmé que la portion de la 58^e Avenue, située entre la rue de la Martinière et le chemin de fer de la Compagnie des chemins de fer nationaux, ne sera jamais ouverte à la circulation et peut être vendue aux propriétaires riverains. En ce sens, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a conclu une entente avec l'Acheteur pour la vente de la portion de terrain située à l'arrière de sa propriété, dorénavant connue et désignée comme étant le lot 5 659 142 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (l'« Immeuble »). En complément de cette entente, le SGPI a convenu avec Hydro-Québec de grever une partie de l'Immeuble d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec afin de régulariser la présence de lignes haute tension traversant le lot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur pour un montant de 34 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les clauses stipulées à l'acte. De plus, Hydro-Québec interviendra à l'acte pour grever une partie de l'Immeuble d'une servitude d'utilités publiques en sa faveur. À ce titre, une version électronique de la description technique et du plan préparés par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 5 mai 2015, sous sa minute numéro 1605 est présentée en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- L'ensemble des intervenants de la Ville est en faveur de cette vente.
- Un accord a été prévu avec Hydro-Québec pour grever l'Immeuble d'une servitude d'utilités publiques en faveur d'Hydro-Québec.
- Le prix de vente de 34 000 \$ (32,95 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 1 031,8 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur le 11 juin 2014. En date de l'entente avec l'Acheteur, la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble établie par la Division de l'évaluation du SGPI, le 5 avril 2013, variait entre 27 310 \$ (26,46 \$/m²) et 67 010 \$ (64,94 \$/m²). Suite à cette entente, la Division de la géomatique fut mandatée pour réaliser la description technique de la servitude qui sera consentie à Hydro Québec. Cette dernière fut préparée le 5 mai 2015. Puisque les délais pour réaliser la transaction furent occasionnés par la Ville et que l'Acheteur représente le seul acheteur potentiel, il fut décidé d'honorer la promesse d'achat le 11 juin 2014. À titre indicatif, le prix de vente se situe en dessous de la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Division de l'évaluation immobilière du SGPI en date du 27 février 2015, variant entre 35 500 \$ (34,40 \$/m²) et 66 650 \$ (64,60 \$/m²).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 34 000 \$ que l'Acheteur paiera à la signature de l'acte de vente. Un dépôt de 3 400 \$ a été remis au représentant de la Ville. La différence sera versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss.

- L'Immeuble n'a aucune valeur aux livres.
- Le produit de la vente de 34 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.
- L'Immeuble n'est pas porté au rôle d'évaluation.
- Le potentiel de revenu de taxes sur l'Immeuble est le suivant :

Revenu de taxes à terme : 1 260,72 \$ annuel

Étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un retard ou un refus de l'approbation de ce dossier aux instances pourrait signifier un retrait de l'Acheteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'action de communication, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Sabin TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guillaume TOPP
Conseiller en immobilier expertise immobilière

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Le : 2015-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-07

Approuvé le : 2016-10-11

**Dossier # : 1151195004**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Papiers M.P.C. inc., dans le but d'aménager l'accès à son bâtiment, un terrain situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 979,8 m ² , pour le prix de 140 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-04

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à Les Papiers M.P.C. inc., dans le but d'aménager l'accès arrière de son bâtiment, un terrain connu et désigné comme étant le lot 1 573 991 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 979,8 m², pour le prix de 140 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
2. d'imputer le revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-31 11:37

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151195004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Les Papiers M.P.C. inc., dans le but d'aménager l'accès à son bâtiment, un terrain situé du côté nord de la rue Cabot et à l'ouest de l'avenue Gilmore, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, d'une superficie de 979,8 m ² , pour le prix de 140 000 \$, plus les taxes applicables. N/Réf. : 31H05-005-7066-04

CONTENU

CONTEXTE

Les Papiers M.P.C. inc. (l'« Acheteur ») est propriétaire du lot 1 573 571 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé le bâtiment portant les numéros 1801 à 1825, rue Cabot, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. L'Acheteur a contacté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») pour acquérir la propriété connue et désignée comme étant le lot 1 573 991 du cadastre du Québec (l'« Immeuble »), adjacente à la sienne, dans le but d'aménager l'accès arrière de son bâtiment. L'Immeuble a une superficie de 979,8 m² et est illustré sur les plans ci-joints.

Par ailleurs, l'Immeuble (fonds servant) est grevé d'une servitude de passage en faveur du lot 1 573 572 (fonds dominant) du cadastre du Québec, afin de permettre au propriétaire du fonds dominant d'accéder à l'arrière de son bâtiment. Cette servitude est illustrée sur les plans C et P ainsi que le plan préparé par l'arpenteur-géomètre, M. Yves Chatelois, en date du 6 septembre 2015, sous le numéro 1090 de ses minutes ci-joint.

En conséquence, le projet d'acte est soumis pour approbation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel a pour but d'approuver le projet d'acte de vente par lequel la Ville vend l'Immeuble à l'Acheteur, pour le prix de 140 000 \$, plus les taxes applicables.

JUSTIFICATION

Le SGPI soumet ce dossier décisionnel aux autorités municipales compétentes, pour approbation, pour les motifs suivants :

- Le prix de vente de 140 000 \$ (142,89 \$/m²), plus les taxes applicables, pour une superficie de 979,8 m², a été négocié de gré à gré avec l'Acheteur. Le prix de vente se situe à l'intérieur de la fourchette de la valeur marchande de l'Immeuble, établie par la Section de l'évaluation immobilière du SGPI en date du 25 février 2015, variant entre 137 000 \$ (139,82 \$/m²) et 153 000 \$ (156,15 \$/m²).
- L'arrondissement du Sud-Ouest est en faveur de la vente de l'Immeuble à l'Acheteur.
- L'Immeuble ne peut être vendu isolément en raison de la configuration du terrain.
- La vente permettra à la Ville d'accroître ses revenus fiscaux à la fois sur l'investissement projeté par l'Acheteur et l'aménagement de l'Immeuble à être cédé qui, actuellement, constitue un irritant avec une valeur négative.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction représente une entrée de fonds de 140 000 \$. Un dépôt de 18 000 \$ a été remis par l'Acheteur au représentant de la Ville. La différence, au montant de 122 000 \$, sera versée au notaire de l'Acheteur en fidéicommiss préalablement à la signature de l'acte de vente.

La valeur aux livres du lot cédé 1 573 991 est de 6 328,09 \$.

Le produit de la vente au montant de 140 000 \$ sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SGPI.

L'évaluation municipale de l'Immeuble au rôle d'évaluation foncière 2014-2015-2016 est de 98 000 \$.

Toutefois, étant donné que l'encadrement relatif au partage des revenus de vente n'est pas encore approuvé, les éventuelles règles de partage seront appliquées rétroactivement à la présente transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de donner suite à cette vente, le terrain demeurera vacant. La configuration du terrain restreint son développement. Le terrain peut seulement être vendu à des propriétaires adjacents à l'Immeuble.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte de vente et transfert des droits de propriété en 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certificat du trésorier :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine (Julie NADON)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN
Conseiller en Immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-01-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-05-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1161027010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de douze (12) mois à compter du 1er décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758, \$, incluant les taxes. N/Réf. : 31H12-005-2069-01

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, incluant les taxes., le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte d'usufruit en vigueur;
2. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-25 14:44

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161027010

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de douze (12) mois à compter du 1er décembre 2016, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758, \$, incluant les taxes. N/Réf. : 31H12-005-2069-01

CONTENU

CONTEXTE

Les représentants du Jardin botanique de Montréal (le « JBM ») entretiennent une étroite relation de collaboration avec ceux de l'Université de Montréal (l'« U. de M. »). La mission de recherche du JBM a toujours été réalisée conjointement avec ce partenaire. En effet, depuis 1949, les professeurs chercheurs de la Section botanique du Département de sciences biologiques occupent des espaces dans le JBM. C'est en 1990 que le partenariat entre les deux institutions a cependant été officiellement convenu et que l'Institut de recherche en biologie végétale (l'« IRBV ») a été créé. L'IRBV est une personne morale sans but lucratif et constitue un centre d'excellence en botanique et autres sciences connexes qui a acquis une grande renommée au fil des années.

L'IRBV favorise le rassemblement des chercheurs du JBM avec ceux du département de Sciences biologiques de l'U. de M., ce qui permet une synergie pour l'accès au financement de la recherche, la conduite de projets de recherche et la formation d'étudiants aux études supérieures. En 1995, la Ville de Montréal (la « Ville ») et l'IRBV ont signé un acte d'usufruit pour l'occupation de locaux par l'IRBV dans le bâtiment principal du JBM. Cet acte, venu à échéance le 31 mai 2015, fut renouvelé sur des bases similaires pour une période additionnelle de six (6) mois, soit du 1^{er} juin 2015 au 30 novembre 2015, afin que la Ville et l'U. de M. puissent convenir des termes et conditions d'une nouvelle entente à long terme.

Cette période additionnelle n'a pas permis aux représentants de la Ville et de l'U. de M. de finaliser la nouvelle entente. Les principaux points en litige concernaient le paiement des taxes foncières payables par l'IRBV, considérant que la Ville et l'U. de M. sont les deux partenaires de l'IRBV et que certaines dispositions du projet de contrat d'usufruit sont jugées inacceptables par l'U. de M. Notons qu'il s'agit des mêmes conditions que celles établies pour l'usufruit de 1995. Conséquemment l'usufruit a été prolongé pour une autre année, soit du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016. Bien que certains points ont été réglés lors des rencontres du SGPI en 2016, nous n'avons pas été en mesure d'en venir à une entente finale pour le projet d'acte. Parmi les points à régler, l'U. de M. est à finaliser

un document intitulé « convention de collaboration » dans lequel seront insérées les principales règles de gouvernance impliquant la Ville, l'U. de M. et l'IRBV. Ce document, qui n'existait pas auparavant, viendra préciser les responsabilités de chacune des parties.

Conséquemment, le présent sommaire a pour but de faire approuver la prolongation de la durée de l'usufruit en vigueur avec l'IRBV, aux mêmes termes et conditions que ceux établis en 1995, et ce, pour un terme additionnel de douze (12) mois, soit du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2017. À noter que l'on retrouve en pièces jointes du présent sommaire :

- L'acte d'usufruit entre la Ville et l'IRBV (1995);
- Les plans A, B, C et P illustrant l'emplacement de l'immeuble faisant l'objet des présentes;
- Une lettre de l'IRBV indiquant qu'ils sont en accord avec la présente prolongation, et ce, aux mêmes termes et conditions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1479 - 14 décembre 2015 - Autoriser la prolongation de la durée de l'acte d'usufruit intervenu entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale, le 27 décembre 1995, pour une période de douze (12) mois à compter du 1^{er} décembre 2015;
CM15 0791 - 16 juin 2015 - Autoriser le prolongement de la durée de l'usufruit intervenu le 27 décembre 1995, entre la Ville de Montréal et l'Institut de recherche en biologie végétale pour une période additionnelle de six mois à compter du 31 mai 2015;

CO95 03005 - 18 décembre 1995 - Accepter, pour une période de vingt (20) ans à compter du 1^{er} juin 1995, la convention d'usufruit avec l'Institut de recherche en biologie végétale pour certains locaux du Jardin botanique de Montréal;

CO90 02858 - 14 août 1990 - 1) Demander la création d'une corporation à but non lucratif aux fins d'un Institut de recherche en biologie végétal; 2) Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et l'Université de Montréal relatif à la création de l'Institut de recherche en biologie végétale.

DESCRIPTION

En vertu de la transaction faisant l'objet de notre recommandation, la Ville consent à prolonger la durée de l'usufruit établi en 1995 en faveur de l'IRBV, pour une période additionnelle de douze (12) mois, soit du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2017, et ce, aux mêmes termes et conditions, pour certains locaux situés dans le Jardin botanique de Montréal, sis au 4101, rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 12 758 \$, incluant les taxes. D'ici là, une nouvelle entente négociée entre les parties sera présentée au conseil municipal en 2017.

JUSTIFICATION

Une nouvelle entente est actuellement en négociation entre la Ville et l'U. de M. Étant donné qu'il est de l'intention des parties de poursuivre la présente entente, il est souhaitable de prolonger la durée de l'usufruit en vigueur afin de corriger la situation « d'occupation sans droit » qui surviendrait après le 30 novembre 2016. D'ici là, le SGPI pourra compléter les plans, la description technique et la nouvelle convention afin de faire approuver le tout par les autorités compétentes en 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le loyer annuel pour l'année 2016 est de 133 156,22 \$ avant les taxes, soit 153 096,36 \$ incluant les taxes. Conséquemment, le loyer mensuel est de 11 096,33 \$ avant taxes, soit 12 758 \$ avec taxes. Ce revenu sera comptabilisé au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Il s'agit du loyer établi en 1995 et indexé à chaque année. Ce loyer n'est pas représentatif du loyer marchand puisqu'il s'agit d'une entente de collaboration entre la Ville, l'U. de M. et l'IRBV, organisme sans but lucratif.

Pour le renouvellement de l'usufruit à venir entre la Ville et l'U. de M., il fut convenu, pour les années subséquentes, que cette somme soit majorée de 2 % par année, payable au plus tard le 27 février de chaque année.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le prolongement de l'entente permettra de conclure les termes et conditions du nouvel usufruit ou tout autre véhicule juridique entre la Ville et l'U. de M.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du nouveau projet d'entente entre la Ville et l'U. de M. d'ici la fin du mois de novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrement administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

René PRONOVOST, Service de l'Espace pour la vie

Lecture :

René PRONOVOST, 26 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-10-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1151027012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») suivant lequel : la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute. N/Réf. : 31H12-005-0471-01

Il est recommandé :

d'approuver un projet d'entente aux fins du recouvrement et de l'aménagement d'une place publique au-dessus de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Sanguinet et Hôtel-de-Ville, suivant lequel la Ville de Montréal (la « Ville ») promet céder et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situées du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet établir sur d'autres parties des lots 1 288 694 et 1 288 664, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction et le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente, le tout sans aucune contrepartie.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-31 14:00

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151027012

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (le « MTMDET ») suivant lequel : la Ville promet céder et le MTMDET promet acquérir des parties des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec et de la circonscription foncière de Montréal, situés du côté nord-est de l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, au nord-ouest de l'autoroute Ville-Marie, la Ville promet d'établir sur d'autres parties du lot 1 288 694 et 1 288 664, comme fonds servant, en faveur de l'autoroute Ville-Marie, comme fonds dominant, une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction, le MTMDET s'engage à recouvrir la partie de l'autoroute Ville-Marie située entre la rue Sanguinet et l'avenue Hôtel-de-Ville et à consentir à la Ville une permission de voirie pour la réalisation et le maintien d'une place publique sur le recouvrement de l'autoroute. N/Réf. : 31H12-005-0471-01

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, la Ville désire créer un nouvel espace public aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, point d'entrée majeur au Vieux-Montréal, à proximité du Centre hospitalier de l'Université de Montréal (le « CHUM ») et de la Cité administrative. Pour réaliser son projet, une partie de l'autoroute Ville-Marie, située entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet sera recouverte d'une dalle de recouvrement. Ce projet, qui se veut symbolique et identitaire, deviendra un point d'entrée majeur au Vieux-Montréal. Il favorisera également la mise en valeur de ce secteur tout en retissant les liens entre le Vieux-Montréal et le Quartier latin. Pour l'Administration municipale, ce projet est prioritaire et il sera réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec. À cet effet, le ministre des Transports, de la mobilité durable, et de l'électrification des transports (le « MTMDET ») sera le maître d'œuvre des travaux de structure de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie. Livrée en 2017, cet ouvrage constituera un legs dans le cadre des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal de la part du gouvernement du Québec.

Dans le but de permettre la réalisation du recouvrement d'une dalle de béton, la Ville doit céder au MTMDET une parcelle des lots 1 288 694 et 1 288 664 du cadastre du Québec. Il s'agit des parcelles 1 et 2 illustrées par un ombragé gris au plan CT-8507-154-14-0147

annexé en pièces jointes sur lesquels seront érigés les murs porteurs de la dalle de recouvrement ainsi qu'un édicule de sortie de secours à l'autoroute Ville-Marie. De plus, la Ville doit établir une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction en faveur du MTMDET sur d'autres parties des lots 1 288 664 et 1 288 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal. Cette servitude est requise afin que le MTMDET puisse procéder à l'entretien de la structure. Il s'agit des parcelles 3 et 4 illustrées par une trame hachurée au même plan.

En contrepartie, le MTMDET assumera les frais de recouvrement de la section de l'autoroute Ville-Marie entre la rue Sanguinet et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et consentira à la Ville une permission de voirie. Cette permission de voirie, qui permettra à la Ville d'utiliser l'immeuble comme place publique, sera consentie aussi longtemps que la Ville utilisera ces terrains pour l'usage prévu.

Le MTMDET a débuté les travaux de recouvrement de l'autoroute au printemps 2016. La date de livraison est prévue pour la fin 2017. Tenant compte qu'il n'est pas possible pour l'instant de procéder à la cession des lots au MTMDET, ceux-ci n'étant pas créés, le présent sommaire a pour but de faire approuver le projet d'entente entre la Ville et le MTMDET, et ce, selon les termes et conditions stipulés auxdits documents.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1236 - 23 juin 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Fahey et Associés, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour coordonner le Programme d'aménagement d'une place publique aux abords de la station de métro Champ-de-Mars, dans le cadre du projet du secteur Champ-de-Mars, pour une somme maximale de 438 784,84 \$.

CE15 1235 - 23 JUIN 2015 - Autoriser une dépense de 53 118,45 \$, taxes incluses, pour préparer les documents et encadrer le concours de design pour l'aménagement d'une place publique aux abords de la station métro Champ-de-Mars.

CG15 0426 - 18 juin 2015 - Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 31 700 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement d'une place publique aux abords du métro Champ-de-Mars.

CG14 0463 - 30 octobre 2014 - Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation des terrains connus et désignés comme étant les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec, situés au nord-est de l'avenue de l'Hôtel de Ville et au nord-ouest de la rue Saint-Antoine Est, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but de faire approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le MTMDET, dans le cadre du projet de recouvrement d'une partie de l'autoroute Ville-Marie localisée entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet, afin de réaliser une place publique. Dans le but de réaliser les travaux, le protocole d'entente prévoit, lorsque les lots seront créés, que la Ville de Montréal :

- cède gratuitement au MTMDET une partie du lot 1 288 694 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie approximative de 245 m², identifiée comme étant la parcelle 1 sur le plan CT-8507-154-14-0147 annexé en pièces jointes;

- cède gratuitement au MTMDET une partie du lot 1 288 664 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 27 m², identifiée comme étant la parcelle 2 audit plan. Les parcelles 1 et 2 seront utilisées par le MTMDET comme assise pour la dalle de béton à être construite;
- crée en faveur de l'autoroute Ville-Marie une servitude réelle et perpétuelle d'accès et de non-construction sur les parcelles 3 et 4 au plan, permettant l'accès aux fins d'exercer, notamment, toutes activités requises pour la construction, l'entretien, le maintien et la reconstruction de l'autoroute Ville-Marie. La parcelle 3, connue comme étant une partie du lot 1 288 694 du cadastre du Québec, possède une superficie approximative de 148 m² alors que la parcelle 4, connue comme étant une partie du lot 1 288 664 du cadastre du Québec, possède une superficie approximative de 27 m².

Le MTMDET assume les coûts de construction reliés au recouvrement et consentira à la Ville une permission de voirie, à titre gratuit, sur la partie qui sera recouverte. La permission de voirie sera valide aussi longtemps que la Ville utilisera cet espace comme place publique. Les autres conditions de ladite permission seront à négocier entre la Ville et le MTMDET.

JUSTIFICATION

La cession des parties de lots 1 288 694 et 1 288 664 au MTMDET est rendue nécessaire pour la réalisation du projet de construction de la dalle de recouvrement de l'autoroute 720 (autoroute Ville-Marie), entre les rues Sanguinet et l'avenue de l'Hôtel-de-Ville, sur lesquelles seront érigés les murs porteurs de la dalle de recouvrement ainsi qu'un édicule de sortie de secours à l'autoroute Ville-Marie.

Le MTMDET sera le Maître d'oeuvre du projet. La dalle de recouvrement sera utilisée par la Ville pour l'aménagement d'une place publique. À cet effet, le MTMDET s'engage à émettre une permission de voirie, en faveur de la Ville, pour l'occupation de l'ensemble de la partie couverte de l'autoroute Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La cession des immeubles au MTMDET, l'établissement des servitudes en faveur du MTMDET et la permission de voirie en faveur de la Ville sont réalisés à titre gratuit. Notons que la valeur marchande des droits immobiliers cédés au MTMDET représente 810 000 \$ alors que le coût total du projet, assumé par le MTMDET, est estimé à un maximum de 100 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet du secteur Champ-de-Mars favorise le transport collectif dans le quartier et propose des espaces publics verts, sécuritaires, conviviaux et attrayants pour les résidents, les travailleurs et les visiteurs. Ce projet contribue également à la réduction des gaz à effets de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au MTMDET de poursuivre les travaux de recouvrement de l'autoroute Ville-Marie, entre l'avenue de l'Hôtel-de-Ville et la rue

Sanguinet, dans les délais prévus, ce qui constituera un legs pour le 375^e anniversaire de Montréal et permettra la création d'un nouvel espace public qui sera aménagée par la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : novembre 2016
Travaux par le MTMDET (recouvrement dalle) : 2016-2017

Aménagement de la nouvelle place publique : à partir de 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Marc LABELLE, Ville-Marie

Lecture :

Marc LABELLE, 24 octobre 2016
Gilles DUFORT, 20 octobre 2016
Claude LAURIN, 19 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Roger GRONDINES
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Le : 2016-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-31

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1165840011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq ans , soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pi ² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Le montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente est de 101 390,00 \$. Bâtiment 8543

Il est recommandé :

1. d'approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq (5) ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, des espaces situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, le tout selon les termes et conditions prévus au contrat de prêt de locaux.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-20 10:44

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville de Montréal prête, sans contrepartie financière, à la Société historique de Montréal, pour une durée de cinq ans , soit du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pi ² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier, à Montréal. Le montant de la subvention immobilière octroyée pour la durée de l'entente est de 101 390,00 \$. Bâtiment 8543

CONTENU

CONTEXTE

Le 174-176, rue Notre-Dame Est / 462, place Jacques-Cartier est un immeuble qui était sous emphytéose depuis le 7 mars 1983. La fin de cette emphytéose, le 7 mars 2013, a fait en sorte que La Ville est redevenue pleinement propriétaire du site.

Depuis le 1^{er} décembre 1996, l'association Société historique de Montréal (la « SHM ») dont la mission consiste à dissiper, à l'aide de documents authentiques, les omissions et les erreurs qui se glissent dans le récit des faits historiques du Canada, occupe, à titre gratuit, les étages et le sous-sol de l'immeuble, pour une superficie d'environ 1 825 pi².

L'entente actuelle entre la SHM et la Ville prendra fin le 31 décembre 2016 et la SHM désire poursuivre son occupation. L'approbation de contrat de prêt pour ces espaces est nécessaire dans le but d'assurer la poursuite des activités de l'association.

Le Service de la culture a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de prolonger ce contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1482 - 14 décembre 2015 - Approuver la prolongation du contrat de prêt de locaux pour une durée de un (1) an, à compter du 1^{er} janvier 2016.

CM15 0051 - 26 janvier 2015 - Ratifier l'occupation pour la période du 1^{er} juin 2013 au 31 mai 2014 / Approuver le contrat de prêt de locaux pour une durée de un (1) an et sept (7) mois, à compter du 1^{er} juin 2014.

CM83 00748 - 21 janvier 1983 - Approuver le bail emphytéotique consenti pour une période de 30 ans.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver le projet de deuxième convention de prolongation du contrat de prêt de locaux par lequel la Ville prête, sans contrepartie financière, à la SHM, pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2021, des locaux d'une superficie d'environ 1 825 pi² situés aux étages et au sous-sol de l'édifice portant le numéro 462, place Jacques-Cartier.

La bénéficiaire a la responsabilité de voir, elle-même, au déneigement, à l'aménagement, à l'entretien ménager et au nettoyage des locaux; elle fera toute réparation locative due à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

Une clause de résiliation a donc été ajoutée permettant au locateur de mettre fin au bail sous réserve d'un préavis minimum de 6 mois.

JUSTIFICATION

Le contrat de prêt de locaux est sans contrepartie financière.

Le taux de location pour un immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 16 et 18 \$/pi² pour les locaux situés au 2^e étage et entre 14 et 16 \$/pi² pour les locaux situés au 3^e étage. Le sous-sol, dont l'utilisation optimale est l'entreposage, a une valeur marchande nulle. Cet espace est donc considéré être utilisé par le locataire à titre gratuit.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de subvention pour cette occupation est estimé à 101 390 \$ incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante :

Étage	Superficie (pi²)	Taux marchand moyen	Subvention annuelle	Subvention terme (5 ans)
2 ^e et entrée rez-de-chaussée	674	17 \$	11 458,00 \$	57 290,00 \$
3 ^e	588	15 \$	8 820,00 \$	44 100,00 \$
Sous-sol	563	0 \$	0 \$	0 \$
Total	1825		20 278,00 \$	101 390,00 \$

De plus, dans le cadre de l'Entente MCCQ 2015-2016 sur le développement culturel de Montréal 2015-2016 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal, la SHM a reçu une subvention d'une valeur de 2 500 \$, en lien avec la Commémoration de l'anniversaire de la fondation de Montréal.

Le coût annuel d'entretien rattaché à ce local est estimé à 18 095 \$ et celui pour l'énergie est estimé à 4 500 \$, avant les taxes. La dépense sera facturée au Service de la culture selon les directives de facturation immobilière interne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'association à cesser ses activités le temps de se trouver d'autres espaces.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue au conseil municipal du 21 novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gina TREMBLAY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-28

Suzie DESMARAIS
Chef de division par interim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice - Transaction immobilière et de la sécurité

Approuvé le : 2016-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-20



Dossier # : 1164069016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1-Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS - Montréal), des locaux, d'une superficie de 84,26 m ² , au 1er étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$ avant les taxes. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2017, des locaux, d'une superficie de 84,26 m ² , situés au 1er étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, moyennant un loyer total de 2 490,00 \$ avant les taxes. (Bâtiment 0413)

Il est recommandé :

1. de ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale, des locaux d'une superficie de 84,26 m², situés au 1^{er} étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$, avant les taxes;
2. d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal, loue à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, des locaux d'une superficie de 84,26 m², situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 2 490,00 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
3. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-28 10:50

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069016

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	1-Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (GRIS - Montréal), des locaux, d'une superficie de 84,26 m ² , au 1er étage de l'immeuble situé au 2075, rue Plessis pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2016, pour un montant de 3 015,30 \$ avant les taxes. 2- Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue, à l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale, pour une durée de 2 ans à compter du 1er janvier 2017, des locaux, d'une superficie de 84,26 m ² , situés au 1er étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, moyennant un loyer total de 2 490,00 \$ avant les taxes. (Bâtiment 0413)

CONTENU

CONTEXTE

Situé au 2075, rue Plessis, l'immeuble Plessis est un immeuble à vocation communautaire. Il abrite plusieurs organismes tels que, le Centre communautaire des gais et lesbiennes de Montréal, la Coalition SIDA des sourds de Québec, Sida Bénévole et RÉZO (Santé et mieux-être des hommes gais et bisexuels).

Depuis plusieurs années, l'organisme Groupe de Recherche et d'Intervention Sociale (le « GRIS - Montréal ») occupe des locaux d'une superficie de 84,26 m², situés au 1^{er} étage de l'immeuble Plessis. L'organisme a pour mission de démystifier l'homosexualité au sein de la société en général tout en effectuant des travaux de recherche reliés aux activités de démystification et d'orienter les personnes qui en manifestent le besoin vers d'autres ressources pertinentes de la communauté gaie, lesbienne, bisexuelle et trans-identifiée. L'organisme souhaite prolonger son occupation dans ces locaux afin de poursuivre sa mission.

Depuis le 30 juin 2014, tous les baux dans l'immeuble sont venus à échéance. Depuis cette date, plusieurs discussions ont eu lieu entre la ville-centre et l'arrondissement de Ville-Marie dans le but de convenir à qui revient la responsabilité de soutenir ces organismes. Les discussions ont permis de conclure, que de par leurs missions, il est de la responsabilité de la ville-centre de soutenir tous les organismes qui occupent l'immeuble Plessis.

Par conséquent, en juillet dernier, le Service de la diversité sociale et des sports (le « SDSS ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de ratifier l'occupation de l'organisme dans ces locaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31

décembre 2016 et de renouveler le bail pour un terme additionnel de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240225 - 8 mai 2012 - Approuver le renouvellement des baux par lesquels la Ville loue à 5 organismes sans but lucratif, pour une période de 24 mois à compter du 1^{er} juillet 2012, des locaux situés au 2075, rue Plessis.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à ratifier l'occupation de l'organisme GRIS - Montréal dans ses locaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016 et de faire approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à cet organisme, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017, des locaux d'une superficie de 84,26 m², situés au 1^{er} étage de l'immeuble sis au 2075, rue Plessis, à des fins communautaires, moyennant un loyer total de 2 490 \$, avant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail. Le locataire a la responsabilité de voir, lui-même, à l'aménagement et à l'entretien ménager du local. De plus, il fera toutes les réparations locatives dues à son usage normal, à l'exception des travaux inhérents à la structure du bâtiment et aux composantes des systèmes mécaniques, électriques et de plomberie.

Nonobstant le terme fixé pour la durée du bail, chacune des parties pourra y mettre fin en tout temps en signifiant à l'autre partie un préavis écrit de 3 mois à cet effet.

JUSTIFICATION

Le SGPI est en accord avec cette occupation puisque les locaux ne sont pas requis pour des fins municipales et que les activités de l'organisme ne causent pas de préjudices aux activités des autres occupants. Le terme du contrat est de 2 ans et permettra à l'organisme de poursuivre sa mission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la recette annuelle à ratifier pour l'occupation de l'organisme de ses locaux pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2016.

	2014 (6 mois)	2015	2016	total
Superficie	84,26	84,26	84,26	84,26
Loyer total avant taxes	603,06 \$	1 206,12 \$	1 206,12 \$	3 015,30 \$
TPS (5,00 %)	30,15 \$	60,31 \$	60,31 \$	150,77 \$
TVQ (9,975 %)	60,16 \$	120,31 \$	120,31 \$	300,78 \$
Loyer total taxes incluses	693,37 \$	1 386,74 \$	1 386,74 \$	3 466,84 \$

Le tableau suivant représente la recette annuelle que devra assumer l'organisme pour les deux années suivantes à partir du 1^{er} janvier 2017.

	Loyer antérieur	2017	2018	total
Superficie	84,26	84,26	84,26	84,26

Loyer total avant taxes	1 206,12 \$	1 245,00 \$	1 245,00 \$	2 490,00 \$
TPS (5,00 %)	60,31 \$	62,25 \$	62,25 \$	124,50 \$
TVQ (9,975 %)	120,31 \$	124,19 \$	124,19 \$	248,38 \$
Loyer total taxes incluses	1 386,74 \$	1 431,44 \$	1 431,44 \$	2 862,88 \$

Le taux unitaire moyen pour la durée du terme de cette location est de 14,77 \$/m²

Le taux de location, pour cet immeuble dans le secteur, incluant les frais d'exploitation, oscille entre 118 et 134 \$/m².

Le montant total de subvention pour cette occupation est d'environ 19 190 \$, incluant les frais d'exploitation. La subvention est établie de la façon suivante : $(118 \text{ \$/m}^2 + 134 \text{ \$/m}^2) / 2 - 14,77 \text{ \$/m}^2 \times 86,26 \text{ m}^2 \times 2 \text{ ans} = 19 189,39 \text{ \$}$

Pour l'année 2016, la dépense prévue par la Ville en frais d'exploitation (électricité, entretien courant) pour ces locaux est d'environ 3 900 \$.

Le local sera facturé au SDSS selon les directives de facturation interne.

Le tableau suivant représente le montant de subvention reçu par l'organisme au cours des trois dernières années.

	2014	2015	2016	Total
Soutien financier Arrondissement Ville-Marie	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Immobilière	9 595,00 \$	9 595,00 \$	9 595,00 \$	28 785,00 \$
Total annuel	9 595,00 \$	9 595,00 \$	9 595,00 \$	28 785,00 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas donner suite à ce dossier obligerait l'organisme à se trouver d'autres locaux afin de poursuivre sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du bail : CM: novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Patrice ALLARD, Service de la diversité sociale et des sports
Marie-Josée MOTARD, Service de la gestion et de la planification immobilière
Johanne DEROME, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Marie-Josée MOTARD, 31 octobre 2016
Johanne DEROME, 19 octobre 2016
Patrice ALLARD, 19 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Approuvé le : 2016-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-26

**Dossier # : 1163778007**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de nonaccès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de soixante-quatorze (74) lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

Il est recommandé :
d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à une servitude de non-construction et une servitude réelle et perpétuelle de nonaccès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, devant M^e Jacques Morand, le 21 décembre 2006, sous le numéro 13 921 195, intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville, sur soixante-quatorze (74) lots, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin est, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, dont la désignation complète est inscrite au sommaire.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-28 17:19**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163778007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction et la servitude de non-accès consenties en sa faveur, aux termes d'un acte intervenu entre Les Constructions Fédérales inc., Groupe Allogio inc., Faubourg Pointe-aux-Prairies inc. et la Ville sur un total de soixante-quatorze (74) lots situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, lesquels font partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-5675-01

CONTENU

CONTEXTE

Le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies est situé au sud du boulevard Gouin Est, de part et d'autre de la 94^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, à l'intérieur des limites de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est et représente l'ajout d'environ 1 600 unités d'habitation sur une superficie de terrain totalisant 44,08 hectares. Ce développement résidentiel a fait l'objet, en 2002-2003, d'un processus de planification concertée impliquant Les Constructions Fédérales inc., le propriétaire foncier, Groupe Allogio inc./Faubourg Pointe-aux-Prairies inc., le promoteur immobilier, la Ville et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et ce, afin de protéger 9,6 hectares d'espaces naturels riches sur le plan de la biodiversité, dont entre autres, des marécages, un ruisseau avec des rives boisées et une zone de friche en bordure de la Rivière-des-Prairies. Un redécoupage cadastral incluant une nouvelle trame de rues nécessitant des échanges de terrains entre la Ville et Les Constructions Fédérales inc. a été réalisé afin de créer les aires de conservation (les « Aires »). Afin de protéger ces Aires, deux servitudes ont été consenties sur les lots limitrophes à ces Aires, en tant que fonds servant, soit une servitude de non-construction et une servitude réelle et perpétuelle de non-accès, dont les obligations sont énumérées respectivement aux articles 4 et 7 de l'acte reçu devant M^e Jacques Morand, notaire, sous sa minute 20 050, et publié le 4 janvier 2007, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro 13 921 195 (l'« Acte ») et dont une copie est jointe au présent sommaire.

Les obligations de la servitude de non-construction s'adressant aux entrepreneurs se résument ainsi :

- enfouir les fils des réseaux électriques et de communications;
- ériger, entre le terrain et l'Aire, une clôture de chantier avec barrière à sédiments, lors des travaux de construction;
- remplacer la clôture de chantier par une clôture permanente, érigée à l'intérieur de la limite du lot du terrain, afin d'interdire tout accès aux Aires;
- aménager les côtés et le terrain arrière afin d'assurer le drainage des eaux pluviales en direction des Aires;
- installer un réseau d'évacuation des eaux de piscine;
- installer des équipements de contrôle de la qualité des eaux de drainage;
- prendre toutes les précautions nécessaires afin d'éviter le piétinement des Aires.

Les obligations de la servitude réelle et perpétuelle de non-accès s'adressant à tout propriétaire subséquent se résument ainsi :

- l'obligation de maintenir en bon état la clôture permanente et le cas échéant de la remplacer à ses frais, selon les mêmes spécifications;
- l'interdiction de pratiquer des ouvertures dans la clôture permanente afin d'accéder à l'Aire;
- l'interdiction de modifier la pente du terrain, telle qu'aménagée, afin de maintenir le drainage des eaux pluviales vers le ruisseau;
- l'interdiction d'évacuer les eaux d'une piscine vers l'Aire.

Lors du développement des phases du projet de développement, il a été nécessaire de procéder à certaines opérations cadastrales. De ce fait, soixante-quatorze (74) de ces nouveaux lots créés ne sont plus limitrophes aux Aires (les « Lots ») et la compagnie Les Constructions Fédérales inc. a demandé à la Ville de renoncer partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de non-accès sur ces Lots.

Un premier projet d'acte de renonciation partielle de la servitude de non-construction sur six (6) lots a fait l'objet d'une décision antérieure. Le présent sommaire décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales, pour approbation, un second projet d'acte de renonciation partielle sur soixante-quatre (64) Lots grevés de la servitude de non-construction et dix (10) Lots grevés de la servitude de non-accès seulement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1661 - 19 octobre 2016 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville renonce partiellement à la servitude de non-construction consentie, en sa faveur, sur six (6) Lots situés sur la rue Jules-Helbronner, faisant partie du développement résidentiel Faubourg Pointe-Aux-Prairies.

CG06 0497 - 13 décembre 2006 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville consent à l'établissement d'une servitude de non-construction sur les lots limitrophes aux aires de conservation.

RCG06-043 - 6 octobre 2006 - Règlement du conseil d'agglomération pour exclure les terrains composant l'ancienne grille de rues et de parcs de l'écoterritoire de la trame verte de l'Est.

CG06 0387 et CG06 0291 - 31 août 2006 - Adoption du retrait d'équipements d'agglomération.

CM05 0763 - 12 décembre 2005 - Adoption d'une convention avec la Communauté métropolitaine de Montréal pour le projet Faubourg Pointe-aux-Prairies.

CM05 0579 - 29 août 2005 - Adoption d'un règlement sur la fermeture de rues au nord-est de l'avenue Armand-Chaput.

CE04 2463 - 15 décembre 2004 - Mandat de procéder aux transactions immobilières et d'élaborer une proposition de mise en valeur des aires de conservation.

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adoption de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels.

DESCRIPTION

Renoncer partiellement à la servitude de non-construction et à la servitude de nonaccès grevant soixante-quatorze (74) Lots, dans la seule mesure où sont visés les lots non limitrophes aux Aires, résultant d'opérations cadastrales, lesquels sont situés sur les rues Jules-Helbronner et Napoléon-Bourassa et sur le boulevard Gouin Est, dans le développement résidentiel Faubourg Pointe-aux-Prairies, de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, tel que décrits :

Renonciation partielle de la servitude de non-construction et de nonaccès sur soixante (64) lots non-limitrophes aux Aires:

- Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 642, tous du cadastre du Québec :

4 472 171	4 472 175	4 472 179	4 472 183	4 472 187	4 472 191
4 472 172	4 472 176	4 472 180	4 472 184	4 472 188	4 472 192
4 472 173	4 472 177	4 472 181	4 472 185	4 472 189	
4 472 174	4 472 178	4 472 182	4 472 186	4 472 190	

- Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 683, tous du cadastre du Québec :

4 881 914	4 881 920	4 881 926	4 881 932	4 881 938	4 881 948
4 881 915	4 881 921	4 881 927	4 881 933	4 881 939	4 881 949
4 881 916	4 881 922	4 881 928	4 881 934	4 881 940	4 881 950
4 881 917	4 881 923	4 881 929	4 881 935	4 881 943	4 881 951
4 881 918	4 881 924	4 881 930	4 881 936	4 881 944	4 881 952
4 881 919	4 881 925	4 881 931	4 881 937	4 881 947	4 881 953

- Les lots suivants sont le résultat de l'opération cadastrale du lot 3 397 654, tous du cadastre du Québec :

4 881 959	4 881 960	4 881 961	4 881 962	4 881 963	4 881 964
-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

Renonciation partielle de la servitude de non-accès sur dix (10) lots non-limitrophes aux Aires:

· Les lots suivants sont le résultat des opérations cadastrales des lots 3 397 683, 3 397 654, 3 397 699 et 3 398 116, tous du cadastre du Québec :

4 881 941	4 881 945	4 881 965	4 472 155	4 472 157
4 881 942	4 881 946	4 881 966	4 472 156	5 251 671

JUSTIFICATION

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal en accord avec l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles est favorable à cette renonciation partielle de la servitude temporaire de non-construction et de la servitude réelle et perpétuelle de non-accès compte tenu que les lots précités, résultant d'opérations cadastrales ne sont plus limitrophes aux Aires, donc ne sont plus assujettis aux obligations rattachées aux dites servitudes.

Considérant ces faits, le Service de la gestion et de la planification immobilière recommande ladite renonciation partielle de la servitude de non-construction et de la servitude de non-accès sur les Lots précités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non-approbation de la présente renonciation partielle aura pour effet d'empêcher toutes futures transactions immobilières sur les immeubles grevés des servitudes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération : 24 novembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel HODDER, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Richard JOSEPH, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martin COUTU, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Daniel HODDER, 25 octobre 2016
Martin COUTU, 25 octobre 2016
Richard JOSEPH, 24 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Viviane LANCIAULT
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-24

Denis SAUVÉ
Chef de division des transactions immobilières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2016-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1167233005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente annuelle de partenariat permettant le versement d'une subvention de 160 000\$ en 2016 à la Société des directeurs des musées Montréalais (SDMM) pour le financement d'un partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Il est recommandé:

- d'accorder pour l'année 2016 une subvention de 160 000\$ à la Société des directeurs de musées montréalais (SDMM) pour le financement d'un partenariat dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- d'approuver et de signer la convention à cet effet.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-25 12:05

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167233005

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature d'une entente annuelle de partenariat permettant le versement d'une subvention de 160 000\$ en 2016 à la Société des directeurs des musées Montréalais (SDMM) pour le financement d'un partenariat dans cadre de l'Entente sur le développement culturel 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Société des directeurs de musées de Montréal(SDMM)

La Société des directeurs des musées montréalais - regroupe actuellement 41 institutions muséales réparties sur le territoire de la métropole. Sa mission est de favoriser le rayonnement des musées montréalais par la promotion de leurs activités et la défense de leurs intérêts, ainsi que par le développement de la communication, de l'entraide et de la coopération en faveur de la démocratisation culturelle et de l'appropriation du patrimoine muséal par les citoyens.

La Société est membre du Conseil international des musées (ICOM), de l'Association des musées canadiens (AMC), de la Société des musées du Québec (SMQ), de Tourisme Montréal, de Culture Montréal et de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

L'entente de partenariat porte sur la réalisation d'un plan d'action 2016. On y trouve 4 grands volets : la Journée des musées (JDMM), la Carte Musées Montréal(CMM), le Répertoire Musées Montréal ainsi que la Production et promotion de contenus virtuels.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16-1167- Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2016-2017.

CM15 0799 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais, de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne dont 45 000 \$ a déjà

été versé (CE15 0340), et de 150 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) afin de poursuivre, pour une quatrième année, le partenariat triennal entrepris en 2012 dans le cadre de l'Entente entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;

CM12 0299- 2012-16 avril 2012 - Accorder un soutien financier de 160 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour la réalisation d'un plan d'action triennal pour les années 2012-2013-2014, soit un total de 480 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le MCCCCF/ Approuver un projet de convention.

CM11 0269 - 14 avril 2011 - Autoriser la signature d'un protocole d'entente permettant le versement d'une subvention en 2011 aux organismes culturels, dont la Société des directeurs des musées montréalais, pour la poursuite du partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2011.

CE09 1876 - 21 octobre 2009 - Approbation d'un protocole d'entente permettant le soutien financier de 50 000 \$ (Entente MCCC-Ville) pour le projet Montréal, ville de verre.

CM08 0655 - 25 août 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 160 000 \$ en 2008, 2009, 2010, pour un total de 480 000 \$ à la Société des directeurs des musées montréalais pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010.

DESCRIPTION

Pour une cinquième année, le MCC et la Ville souhaitent poursuivre le partenariat entrepris en 2012 avec la Société des musées de Montréal (SDMM) en leur accordant un soutien financier en 2016 pour la réalisation de leur plan d'action annuel.

Le plan d'action 2016 de la SDMM comprend quatre axes soit :

- organisation et tenue de la 30^e édition de la Journée des musées montréalais;
- augmentation de la visibilité, de la notoriété et de la fréquentation des musées;
- promotion de la diversité des musées auprès des touristes;
- diffusion de l'image de marque des musées montréalais.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, la Ville et le MCC souhaitent poursuivre le partenariat pour une cinquième année, en raison de l'apport de l'organisme à l'accès aux arts et à la culture.

Plus spécifiquement, la SDMM est un regroupement dont l'action concertée contribue à la promotion des richesses muséales montréalaises et à leur fréquentation par les Montréalais et les touristes. Son action soutenue a permis la réalisation de projets originaux et novateurs tels que le Centre des collections, une carte musée et le plus récent, une application pour téléphone intelligent qui présente les institutions muséales montréalaises. La poursuite de ce partenariat permettra de consolider les actions antérieures, notamment en matière de promotion et d'accessibilité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 160 000 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence locale 16- 032 Entente Développement Culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016 – 2017.

La dépense de 160 000 \$ est subventionnée à 100 000\$ dans le cadre de cette entente, ce qui laisse un emprunt à la charge de la Ville de 60 000\$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 16-02.01.02.00-0027.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La signature de cette entente avec la Société des directeurs de musées montréalais permettra de consolider le financement des activités prévues au plan d'action et de renforcer l'accessibilité des musées montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication seront faites conformément au protocole de visibilité de l'Entente sur le développement culturel qui prévoit notamment que les logos de la Ville et du MCC soient apposés sur les documents de promotion et dans toutes les activités de communication des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la convention, les obligations prendront fin le 30 mars 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle GAY
commissaire - a la culture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-03

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1167307003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2016. Approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt du Programme pour l'année 2017.

Il est recommandé :

1. D'accorder un soutien financier totalisant une somme de 11 400 \$ aux 3 organismes, ci-après désignés, dans le cadre de la seconde date de dépôt du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau en 2016, aux montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Activités	OBNL	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
Total		5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	1 400 \$

Défi canot à glace Montréal 2017	Héritage maritime Canada	5 000 \$
Total		6 400 \$
Grand total		11 400 \$

2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

3. D'approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt de candidature du Programme pour l'année 2017.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-27 14:43

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167307003

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	Montréal bleu
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant 11 400 \$ à 3 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2016. Approuver les modifications au guide et aux formulaires de dépôt du Programme pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Le 15 avril 2015, le comité exécutif a adopté le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (Programme) pour les années 2015-2019.

L'enveloppe budgétaire globale du programme est de 300 000 \$ pour cinq ans, dont 55 000 \$ pour l'année 2016. En juin 2016, une somme de 43 600 \$ a été octroyée pour les projets de la première date de dépôt. Pour l'année en cours, la somme disponible pour les projets de la seconde date de dépôt est donc de 11 400 \$. Le présent dossier vise à :

- Octroyer un soutien financier à des organismes ayant déposé leur projet à la seconde date de tombée, soit le 15 septembre 2016;
- Renouveler le soutien financier d'un organisme dont le projet a été sélectionné en 2015 pour une période de plus d'un an;
- Approuver les modifications proposées au guide et aux formulaires de dépôt de candidature du Programme pour l'année 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0893 1er juin 2016 Accorder un soutien financier totalisant 37 100 \$ à 14 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 février 2016. Autoriser un virement budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports d'un montant total de 6 500 \$ à 3 arrondissements pour soutenir les activités sélectionnées du même programme.

CE15 2196 2 décembre 2015 Accorder un soutien financier totalisant 12 483 \$ à 5 organismes pour les activités de plein air et événementielles sélectionnées dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau - dépôt du 15 septembre 2015 et approuver les modifications à ce Programme pour l'année 2016.

CE15 0619 15 avril 2015 Adopter le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau (2015-2019) et autoriser un budget total de 300 000 \$ pour cette période.

DESCRIPTION

Le Programme est destiné aux OBNL et aux arrondissements offrant davantage d'opportunités aux citoyens d'assister et de participer à des événements ou des activités de plein air sécuritaires et non motorisées sur l'eau.

Le Programme compte deux volets :

Volet 1	Activités de plein air	Les activités de plein air consistent au démarrage de nouvelles activités et au développement de l'offre d'activités actuelles	5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans
Volet 2	Activités événementielles	Les activités événementielles de plein air consistent à l'organisation d'événements ponctuels ou récurrents	5 000 \$/année/projet pour une période de 1 à 3 ans

Les activités doivent être offertes durant les années prévues par le Programme et se tenir dans les zones identifiées comme étant sécuritaires et se situant dans les bassins du Réseau bleu de la Ville de Montréal, lesquels sont le bassin du lac des Deux-Montagnes, le bassin de la rivière des Prairies, le bassin du fleuve Saint-Laurent, le bassin de La Prairie et le bassin du Lac Saint-Louis. Les autres critères d'admissibilité, les dépenses admissibles, le calendrier de sélection ainsi que les modalités d'évaluation et de versement sont clairement établis par le Programme. Les principaux critères d'évaluation sont l'envergure, l'accessibilité, la diversification des sources de financement, la faisabilité et les éléments de plus-value.

Un comité de sélection, formé de représentants de la Ville de Montréal (arrondissements et services corporatifs concernés), sélectionne les projets et recommande au comité exécutif la valeur du soutien financier à leur accorder.

Accorder un soutien financier aux projets sélectionnés pour la seconde date de dépôt de 2016

Pour la seconde date de dépôt de 2016, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a reçu quatre (4) nouvelles demandes de soutien de la part de trois (3) OBNL. Aucune demande n'a été déposée par les arrondissements. Toutes les demandes étaient admissibles. Un organisme a décidé de reporter sa demande de soutien à la prochaine date de dépôt en février 2017. Les trois (3) autres demandes ont été analysées.

Sur les trois demandes analysées, un projet n'a pas été retenu par le comité de sélection : les *Sorties en kayak de mer, rabaska et bateau électrique* (La Route de Champlain) sur le bassin de la rivière des Prairies. Le Programme vise à soutenir le démarrage de projets ou le développement d'activités. Or, la demande ne concerne ni un démarrage de projet, ni le développement d'activités.

Il est recommandé d'accorder un soutien financier à deux (2) OBNL pour l'organisation de deux (2) activités :

Activités	Demandeur	Soutien recommandé
Volet 1 - Activités de plein air		
Voile-aviron dans l'archipel de Montréal	Jeunes Marins Urbains	5 000 \$
Volet 2 - Activités événementielles		
La Fête de la Rivière	La Route de Champlain	1 400 \$
	Total	6 400 \$

Ces projets seraient soutenus pour 3 ans conditionnellement au respect de toutes les obligations du programme.

Accorder le renouvellement d'un soutien financier à un projet récurrent sélectionné en 2015

Le comité de sélection a réévalué le projet Défi Canot à glace sur la base de la reddition de comptes de 2016 et à la mise à jour de leur projet pour l'année 2017. En considérant les retombées des activités et la bonification de la programmation dans le cadre du 375e anniversaire de Montréal, il est recommandé d'accorder une contribution financière de 5 000 \$ à Héritage maritime Canada pour l'organisation du Défi Canot à glace 2017 dans le cadre du volet 2 du Programme.

Le soutien financier aux trois (3) OBNL s'élève à un total de 11 400 \$.

Approuver les modifications proposées au formulaire du Programme

Aucune modification n'est apportée au cadre du Programme.

Le guide du programme et les formulaires ont été mis à jour pour l'année 2017. Il est recommandé d'y apporter les précisions suivantes :

1. Mentionner que tous les arrondissements peuvent présenter une demande même s'ils ne sont pas limitrophes à un bassin.
2. Mentionner que les activités ou événements ayant lieu sur le canal de Lachine sont admissibles au Programme.
3. Ajouter comme critère d'admissibilité : "Présenter un projet d'activités ou d'événement en démarrage ou en développement de l'offre actuelle".
4. Ajouter l'innovation et les legs sociaux comme éléments de plus-value parmi les critères d'évaluation.

JUSTIFICATION

Le Programme favorise l'émergence de nouvelles activités de plein air ou événementielles et permet le développement d'activités récurrentes déjà implantées. La tenue d'activités sur l'eau et dans l'eau favorise le développement de l'expertise de la communauté montréalaise en ce domaine. Le Programme contribue également à mettre en valeur l'immense potentiel des 315 kilomètres de rives des îles qui composent l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget prévu pour le Programme pour l'année 2016 est de 55 000 \$. Une somme de 43 600 \$ a été octroyée à la première date de dépôt. Le solde de 11 400 \$ est ainsi disponible pour la deuxième date de dépôt. Le coût total maximal de cette contribution financière sera comptabilisé au budget du SDSS.

La somme totale de 11 400 \$ sera entièrement assumée par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le soutien financier facilitera la réussite organisationnelle et financière des activités soutenues. Pour certains organismes, le soutien financier de la Ville sert de levier pour solliciter des fonds additionnels d'autres bailleurs de fonds. Le refus du dossier irait à l'encontre du Programme, étant donné que les activités soutenues ont été analysées selon les critères adoptés par le comité exécutif de la Ville en mai 2015. De plus, l'absence du soutien de la Ville pourrait compromettre la tenue de certaines activités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes partenaires.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 : Annonce du soutien financier accordé à chaque organisateur d'activités retenues et octroi du montant.

Décembre 2016 - janvier 2017 : Diffusion du formulaire mis à jour et promotion du Programme.

2017 : Réévaluation de la somme à accorder aux projets soumis pour trois (3) ans et évaluation des nouvelles demandes reçues aux deux dates de dépôt, soit les 15 février et 15 septembre 2017.

2017 et 2019 : Un bilan intérimaire du Programme sera remis à l'Administration municipale après la 3^e année du Programme (en 2017) et un bilan complet à la fin du Programme (en 2019).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kevin DONNELLY, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laetitia CHIN
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Le : 2016-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-10-27



Dossier # : 1166368008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017);
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-27 14:41

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166368008

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 i) combattre la discrimination, le profilage racial, le profilage social, la xénophobie, le racisme, le sexisme, l'homophobie, l'âgisme, la pauvreté et l'exclusion, lesquels sont de nature à miner les fondements d'une société libre et démocratique
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 25 000 \$, pour l'année 2016, à Pour 3 points, pour la réalisation du projet « Coachs sportifs à coachs de vie » dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) / Approuver un projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6^e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. L'Entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

Les projets financés s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les projets et les interventions font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des

priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale.

Les initiatives, les projets et les interventions visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment, les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. Les organismes admissibles à une aide financière sont les personnes morales et les organismes à but non lucratif.

Les salaires doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de l'enveloppe de 9 M\$

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014-2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Pour 3 points

Projet : « Coachs sportifs à coachs de vie »

Montant : 25 000 \$

Le projet « Coachs sportifs à coachs de vie » propose de transformer des coachs sportifs en coach de vie, et ce, à travers un recrutement et une sélection hautement compétitive de coachs susceptibles d'œuvrer à long terme dans les écoles pour le développement des

jeunes. Le placement de ces coachs, qui s'effectue dans des écoles défavorisées sélectionnées de Montréal, comprend aussi la formation de deux ans qui inclut :

1. l'expérience pratique par l'encadrement d'une équipe sportive;
2. un parcours exhaustif d'ateliers théoriques visant à outiller un encadrement des jeunes au-delà des pratiques et des matchs;
3. du mentorat;
4. du co-développement.

Le tout représentant au total plus de 1000 heures d'implication par coach.

En plus d'entraîner l'équipe sportive tout au long de l'année scolaire, le coach Pour 3 Points s'implique activement dans la vie scolaire de chaque jeune en l'encadrant par des sessions de mentorat. De plus, le coach travaille en collaboration avec l'équipe de l'école et les parents afin de maximiser son implication et son engagement dans le cheminement académique et social du jeune. Finalement, le coach favorise l'engagement des jeunes de son équipe en les impliquant dans d'autres activités communautaires. Dans la dernière année, ce type d'implication s'est concrétisé, entre autres, par la collecte de denrées pour des familles plus démunies et la préparation de repas pour des itinérants.

Le projet soumis vise à recruter 7 nouveaux coachs, chacun agissant auprès de 12 jeunes. Les sept coachs rejoindront donc 84 jeunes au total.

JUSTIFICATION

Le projet « Coachs sportifs à coachs de vie » s'inscrit dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS (2013-2017). Il respecte les orientations municipales en matière jeunesse et s'inscrit dans les domaines d'orientations de la Stratégie jeunesse municipale montréalaise 2013-2017. Les problématiques liées à la persévérance scolaire sont traitées dans le cadre de ce projet. Après analyse de la demande, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) recommande le soutien financier de ce projet et assure qu'il est conforme aux balises de l'Entente susmentionnée. Le soutien financier de la Ville permettra de soutenir précisément sept nouveaux coachs de deux nouvelles écoles partenaires pour l'année 2016-2017 : deux coachs de l'École secondaire Cavelier-de-LaSalle (LaSalle) et cinq coachs de l'École secondaire Daniel-Johnson (Pointe-aux-Trembles). Ces coachs et nouvelles écoles se joignent au total de 30 coachs en formation avec Pour 3 Points dans 11 écoles partenaires.

Il est à noter que la date de début du projet est antérieure à celle de l'adoption du dossier décisionnel par les instances, et ce, en raison des impératifs de collaboration entre l'organisme et les écoles. L'organisme a pu amorcer son projet le 31 août car il s'agit d'un maillage financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de ce projet, alloué dans le cadre de l'Entente Ville-MTESS, demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomération*.

Le budget nécessaire à ce dossier soit une somme de 25 000 \$ est prévu au SDSS. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. C'est la première fois que la Ville recommande d'accorder un soutien financier à cet organisme. Le soutien financier que la Ville recommande d'accorder à cet organisme pour ce projet est le suivant :

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS/ projet global
Pour 3 points	« Coachs sportifs à coachs de vie »	25 000 \$	31 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En accompagnant les jeunes de milieux défavorisés, les coachs de vie les aident à acquérir les habiletés requises pour réussir à l'école et dans la vie. Ce projet contribue ainsi à augmenter la persévérance scolaire des jeunes issus de milieux défavorisés et à diminuer les effets du décrochage scolaire dans les écoles ciblées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mokhtar Mehdi LEKEHAL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-19

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2016-10-27



Dossier # : 1165970006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal » lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver le projet de convention à cet effet

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (faisant aussi affaires sous ROMEL), pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal », en 2016-2017, lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM);
2. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-27 14:39

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165970006

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) pour la réalisation du projet « Beiti, mon logement à Montréal » lié à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) / Approuver le projet de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Au cours des derniers mois, le Canada a accueilli 31 919 réfugiés syriens, dont 3 900 à Montréal. Selon les prévisions du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec (MIDI), 4 300 autres réfugiés syriens parrainés et acceptés sont attendus à Montréal, couvrant la période de 2016 à 2017.

En vertu de la Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne (CM15 1049), la Ville a décidé de mobiliser les partenaires du milieu, ainsi que le réseau d'infrastructures et de points de services de proximité pour coordonner une intervention d'urgence efficace afin de répondre aux besoins impératifs. Pour cela, la Ville de Montréal a établi une structure de coordination et a dégagé la somme de 1 M\$ (CE16 0279) pour permettre le déploiement de plusieurs initiatives en collaboration avec les organismes locaux impliqués dans l'accueil et de l'intégration des réfugiés syriens à Montréal.

La Ville par son Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal (BINAM) soutient les organismes du milieu pour permettre la réalisation de plusieurs initiatives afin d'accompagner les réfugiés syriens et leurs familles dans leur intégration sociale à Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1318 - 10 août 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 43 500 \$ aux trois organismes, soit 18 000 \$ à Carrefour de Ressources en Interculturel, 15 500 \$ à Association musulmane du Canada et 10 000 \$ à Productions Anthropographia pour des projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

CE16 1163 - 6 juillet 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 325 000 \$ aux neuf organismes désignés, dont 30 000 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1e avril 2016 au 31 mars 2017 », dans le cadre de l'entente Ville-

MIDI (2016-2017) et du budget du Service de la diversité sociale et des sports

CM16 0727 - 20 juin 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 218 102 \$, pour l'année 2016, soit 74 642 \$ à Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrants inc., 79 967 \$ à Services de soutien à la famille Hay Doun et 63 493 \$ à CARI St-Laurent pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

CE16 1002 - 8 juin 2016

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 227 \$ aux quatre organismes désignés, pour l'année 2016, soit 49 477 \$ à Centre social d'aide aux immigrants inc., 7 750 \$ à La Maison de la Syrie, 50 000 \$ à Maison CACI et 50 000 \$ à Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville pour la réalisation de projets liés à l'accueil et l'intégration des réfugiés syriens à Montréal, dans le cadre du budget de fonctionnement du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

CE16 0279 - 17 février 2016

Créer le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un virement de 700 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal / Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 945 000 \$ / Autoriser le transfert des responsabilités et de l'enveloppe budgétaire accordée dans le cadre du dossier décisionnel 1153881003 relatif aux réfugiés syriens en provenance du Service de la diversité sociale et des sports, vers le BINAM à la Direction générale (CE16 0052)

CE16 0052 - 13 janvier 2016

Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports, pour les besoins liés à l'accueil des réfugiés syriens

CM15 1049 - 21 septembre 2015

Déclaration de Montréal sur la crise migratoire syrienne - Reconnaître l'urgence d'agir face à la crise humanitaire en Syrie, ainsi que dans les pays limitrophes affectés par des conflits / Contribuer, en collaboration avec les autres paliers gouvernementaux et les partenaires du milieu, à la mise en place d'un continuum de services efficaces et individualisés pour offrir un accompagnement aux réfugiés afin de favoriser leur intégration à la société montréalaise, québécoise et canadienne

CA15 170027 - 9 février 2015

Octroyer une contribution financière de 108 277,78 \$ au Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL) pour les frais d'étude de la demande de permis visant la transformation de l'immeuble sis au 6600, rue Victoria permettant la réalisation du projet d'habitation social de 66 unités

CM14 1240 - 15 décembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 220 000 \$ aux trois organismes désignés, dont 60 000 \$ à Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement pour la réalisation du projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective - 1e avril 2014 au 31 mars 2016 », dans le cadre de l'entente Ville-MIDI (2016-2017) et de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015)

DESCRIPTION

Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (faisant aussi affaires sous ROMEL)

Projet : « Beiti, mon logement à Montréal »

Montant : 50 000 \$

Territoires visés : Ensemble des arrondissements

Avec l'installation des réfugiés syriens qui continuent d'arriver par vols commerciaux à

Montréal, qu'ils soient parrainés par l'état, par des églises ou par des membres de la famille, les organismes communautaires ont besoin d'une expertise additionnelle en matière de soutien au logement. Pour cela, le ROMEL reçoit des demandes de référence au sujet de familles logées chez leurs proches, en situation de surpeuplement dans des logements qui ne correspondent pas à leurs besoins, ou encore, des familles qui ont déjà vécu de la discrimination et de l'abus de la part du propriétaire de l'immeuble. Afin de répondre à ces besoins, et en se basant sur une approche reconnue par le milieu, le ROMEL prévoit offrir des séances de formation en arabe, avec une trousse d'orientation accessible et conviviale, qui répondrait aux besoins particuliers de cette clientèle. La formation portera sur les droits et responsabilités des futurs locataires. Également, un accompagnement sera assuré au bénéfice des réfugiés syriens dans leurs démarches de demandes de logements sociaux.

JUSTIFICATION

Pour répondre aux multiples demandes émanant des familles, des groupes de parrainage de réfugiés syriens et des organismes du milieu, le BINAM estime après analyse de la présente demande que le soutien financier qu'il recommande d'accorder à ROMEL est justifié et permettra de participer à la prise en charge des besoins de 3 900 réfugiés syriens déjà installés à Montréal.

Ce projet d'intervention s'adresse aux réfugiés syriens et aux intervenants œuvrant auprès d'eux, tout en répondant à des priorités de l'administration municipale. Le BINAM a comme mission de mettre en place les conditions favorisant la réalisation de cette initiative puisqu'elle contribue à l'intégration de ces nouveaux arrivants et au bien-être de leurs familles. Ces éléments font partie des critères retenus pour la sélection des projets et le niveau de financement recommandé.

La date de début du projet est antérieure à celle du dossier décisionnel, mais le montage financier auquel s'ajoute le budget de l'organisme, a permis le début des activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 50 000 \$, sera financé par le budget de fonctionnement du BINAM avec un premier versement de 35 000 \$ en 2016 et un deuxième de 15 000 \$ en 2017. Pour 2016, les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du BINAM. Pour 2017, les crédits requis de 15 000 \$ ont été prévus dans le cadre du processus budgétaire 2017, et ce, sous réserve de l'approbation du budget par les instances désignées de la Ville de Montréal. Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Le tableau suivant illustre le soutien financier qu'il est recommandé d'accorder à l'organisme pour la réalisation de son projet. Rappelons que dans le cadre de l'entente Ville-MIDI 2016-2017, la Ville a accordé (CE16 1163) cette année à l'organisme 30 000 \$ pour le projet « Intégration des nouveaux arrivants et responsabilité collective ».

Organisme	Projet	Soutien recommandé 2016	Soutien recommandé sur budget global du projet (%)
Regroupement des organismes du Montréal ethnique pour le logement (ROMEL)	« Beiti, mon logement à Montréal »	50 000 \$	89,3 %

Le tableau du suivi du budget de 1 M\$ réservé au fonctionnement du BINAM est annexé en pièce jointe. Le versement du soutien financier sera effectué, conformément aux dates

inscrites au projet de convention entre la Ville et l'organisme, au dépôt des rapports de suivis détaillés exigés durant la durée du projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise une meilleure intégration sociale des citoyennes et citoyens d'origines diverses. Il participe ainsi à des objectifs sociaux du développement durable. Il va dans le sens de la réalisation de l'Action 36 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Par cette action, la Ville de Montréal s'engage notamment à poursuivre et à renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et à collaborer à la réalisation de mesures visant l'intégration des personnes immigrantes et leur pleine participation à la vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet proposé par le présent sommaire s'ajoute aux initiatives précédentes de la Ville en matière d'accueil et l'intégration des réfugiés syriens. Cela démontre que la Ville de Montréal est proactive dans la gestion de ce type de situation et exerce un leadership en la matière au bénéfice des personnes réfugiées et immigrantes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mourad BENZIDANE
Conseiller en affaires interculturelles, Bureau
d'intégration des nouveaux arrivants à
Montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-20

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne CÔTÉ-GALARNEAU
Directrice par intérim du BINAM
Tél : 514 872-4877
Approuvé le : 2016-10-20



Dossier # : 1164990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ Inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années, à compter du 26 septembre 2016. Mettre les noms ci-dessus sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty.

Il est recommandé:

Suite à la résiliation par le Bureau de l'inspecteur général des contrats entre la Ville et le fournisseur «Remorquage TAZ» et les malversations prouvées dans le but de truquer des offres liées à la fourniture de remorqueuses avec opérateurs, entre ce dernier et les fournisseurs Remorquage Mobile et Auto Cam 2000, d'écarter pour une durée de cinq (5) ans, de tout appel d'offres, sous-contrat ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré, les firmes et personnes citées en objet et de mettre leurs noms sur le Registre de la Politique de gestion contractuelle

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-01 10:02

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164990002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Écarter, conformément aux nouvelles dispositions de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal, notamment ses articles 17, 32 et 39, Remorquage TAZ Inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty et toutes les personnes liées à ces entreprises, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq (5) années, à compter du 26 septembre 2016. Mettre les noms ci-dessus sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle ainsi que le nom des personnes liées à Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny et Steve Lenfesty.

CONTENU

CONTEXTE

Différents contrats de location de remorqueuses avec opérateurs ont été octroyés par des arrondissements à plusieurs entreprises en fonction du territoire à desservir (arrondissements), du tarif horaire et du nombre de remorqueuses que chacun des soumissionnaires était en mesure de mobiliser. Les firmes Remorquage TAZ, Remorquage Mobile et Auto Cam 2000 étaient adjudicataires dans le cadre de ces contrats. Remorquage TAZ inc. est l'adjudicataire des contrats associés aux appels d'offres 14-14050 et 15-14538, octroyés par les arrondissements Villeray-St-Michel-Parc Extension et Ville-Marie ainsi que du contrat associé à l'appel d'offres 15-14685 octroyé par l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe aux trembles. Le contrat de Villeray-St-Michel-Parc Extension se terminait en 2016 avec une option de renouvellement jusqu'en 2017. Le Contrat de Ville-Marie se termine en 2016, avec une option de renouvellement jusqu'en 2018. Le contrat de Rivière-des-Prairies/Pointe aux trembles se terminait en 2020.

Les deux autres fournisseurs étaient les adjudicataires conjoints de contrats associés aux appels d'offres 13-13147, 14-13814 et 15-14616, plus précisément ceux octroyés par l'arrondissement de Verdun. Aujourd'hui, ces trois contrats sont terminés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure n'existe en rapport avec ce dossier.

DESCRIPTION

Suite à l'enquête menée par le Bureau de l'inspecteur général, celle-ci a révélé que les entrepreneurs Jean-Marc Lelièvre, Steve Lenfesty et Réal Tourigny, respectivement présidents de Remorquage TAZ inc.(9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile inc. (9273-5893 Québec inc.) et Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.) ont utilisé, au cours des campagnes hivernales de ces contrats et pour les appels d'offres 14-14050, 15-14538 et 15-14685, différents stratagèmes délictueux en vue d'obtenir des contrats de la Ville de Montréal, faussant ainsi les règles de transparence, d'équité et de saine concurrence dont l'esprit et la lettre doivent guider l'ensemble du processus d'approvisionnement de la Ville. L'enquête a montré que ces fournisseurs ont déposé des soumissions établies après concertation entre eux, collusion, pour s'arroger, conserver des territoires ou au contraire se départir de ceux dont ils ne voulaient pas. Les manigances dont ils faisaient preuve consistaient à se répartir les appels d'offres auxquels chacun devait soumissionner en s'entendant sur les tarifs horaires à soumettre et le nombre de remorqueuses qu'ils devaient mettre à la disposition de chacun des arrondissements concernés.

Les entrepreneurs Steve Lenfesty (Remorquage Mobile) et et Réal Tourigny (Auto Cam 2000) ont également entretenu ce type de stratagème lors d'appels d'offres (13-13147, 14-13814 et 15-14616) lancés pour l'arrondissement de Verdun. Les contrats inhérents à ces appels d'offres sont toutefois aujourd'hui terminés.

JUSTIFICATION

La preuve étant faite quant à ces manoeuvres frauduleuses, le Bureau de l'inspecteur général, se prévalant de l'article 57.1.10 de la charte de la Ville de Montréal, a décidé de résilier les trois contrats de Remorquage TAZ, puisque toujours en vigueur. Pour ceux pour lesquels Remorquage Mobile et Auto Cam 2000 sont concernés, aucune résiliation ne peut être prononcée vu que ces contrats sont, tel qu'indiqué précédemment, terminés. Par contre, outre la résiliation, il recommande au conseil municipal de la Ville, en guise de sanction, d'écarter, en vertu des articles 17, 32 et 39 de la Politique de gestion contractuelle Remorquage TAZ inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Steve Lenfesty et Réal Tourigny, ainsi que toute personne liée à ces soumissionnaires, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant cinq (5) années, à compter de la date de sa décision, en l'occurrence le 26 septembre 2016, et ce, en vertu des dispositions de la nouvelle Politique de gestion contractuelle, notamment ses articles 17. 32 et 39

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S/O

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une résolution dans le sens de la recommandation nous permettra d'inscrire les trois individus fautifs, les trois fournisseurs dont ils sont présidents, ainsi que toute personne qui leur est liée, sur le Registre des personnes écartées en vertu de la Politique de gestion contractuelle .

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain R ROY, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Domenico ZAMBITO, Ville-Marie
Danielle LAMARRE TRIGNAC, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Caroline FISETTE, Verdun

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement

Le : 2016-10-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement

CE : 30.001
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.002
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.003
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1164784011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadiennes des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa en Ontario - Dépense estimée à 3 884,87 \$.

Il est recommandé :

1. D'autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016 à Ottawa - Dépense estimée à 3 884,87 \$.
2. D'accorder des avances de fonds de 1 407,57 \$ à M. Michel Bissonnet, 926,90 \$ à M. Richard Celzi et de 1 550,40 \$ à Mme Marie-Ève Brunet.
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-25 14:37

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164784011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa en Ontario - Dépense estimée à 3 884,87 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Composée de plus de 2 000 membres, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) représente les intérêts municipaux de ses membres en regard des enjeux liés aux politiques et aux programmes de compétence fédérale. Ses membres regroupent tant les plus grandes villes du Canada que les plus petites collectivités urbaines et rurales, de même que 18 associations provinciales et territoriales de municipalités.

Le conseil d'administration de la FCM est formé d'élus municipaux et de membres affiliés de toutes les régions et de tous les types de collectivités au pays. Il constitue une base d'appui représentative permettant de transmettre le message municipal au gouvernement du Canada. Le conseil d'administration établit les priorités stratégiques qui reflètent les préoccupations des gouvernements municipaux et des membres affiliés. Il se réunit trimestriellement pour établir les orientations à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Pendant la réunion trimestrielle, les différents comités permanents se rassemblent pour discuter et élaborer des positions stratégiques à l'égard des enjeux municipaux nationaux. Ces recommandations sont ensuite transmises au conseil d'administration qui les examine et les adopte.

La FCM sert ses membres dans les deux langues officielles et se consacre à l'amélioration de la qualité de vie dans toutes les collectivités en favorisant des gouvernements municipaux forts, efficaces et redevables. Tout en défendant des intérêts stratégiques, la FCM demeure une association professionnelle au service des élus municipaux.

Le conseil d'administration de la FCM est composé de 75 membres. Le Québec y détient 12 sièges, dont trois par la Ville de Montréal. Les élus se font élire lors de l'assemblée générale annuelle des membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1405 - 24 août 2016 - Autoriser la dépense estimée à 3 772,13 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 13 au 16 septembre 2016, à Oakville en Ontario.

CE16 0845 - 18 mai 2016 - Autoriser une dépense estimée à 8 591,45 \$, relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de l'arrondissement de Verdun, au 79^e Congrès annuel et salon professionnel de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se déroulera du 2 au 6 juin 2016, au RBC Convention Centre à Winnipeg, Manitoba.

CE16 0268 - 17 février 2016 - Autoriser une dépense estimée à 1 784,53 \$ relative au déplacement de M. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 1^{er} au 4 mars 2016, à Sherbrooke au Québec.

CE15 2022 - 11 novembre 2015 - Autoriser une dépense estimée à 2 986,52 \$ relative au déplacement de M. Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent et de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 17 au 20 novembre 2015, à Ottawa, en Ontario.

CE15 1531 - 12 août 2015 - Autoriser dépense estimée à 3 189,86 \$ relative au déplacement de MM. Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et de Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendront du 9 au 12 septembre 2015, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

CE15 0816 - 29 avril 2015 - Autoriser une dépense estimée à 13 586,26 \$ relative au déplacement de MM. Denis Coderre, maire de Montréal, Claude Dauphin, maire de l'arrondissement de Lachine, Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Maurice Cohen, conseiller d'arrondissement de Saint-Laurent, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun, au Congrès annuel et salon professionnel 2015 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra du 5 au 8 juin 2015 à Edmonton.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de MM Michel Bissonnet, maire de l'arrondissement de Saint-Léonard et Richard Celzi, conseiller de ville du district de Tétreaultville de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve, ainsi que de Mme Marie-Ève Brunet, conseillère d'arrondissement de Verdun afin d'assister aux réunions du conseil d'administration de la FCM qui se tiendront du 21 au 25 novembre 2016, à Ottawa en Ontario.

Puisque Monsieur Bissonnet et Monsieur Celzi ne siègent pas sur un des comités qui se rencontrent le 21 novembre, ils arriveront seulement le 22 novembre.

JUSTIFICATION

Ces rencontres sont l'occasion de prendre position sur des dossiers prioritaires d'importance, tels que les infrastructures, l'habitation, le transport, la fiscalité,

l'environnement et les accords économiques internationaux. La présence des élus de Montréal est nécessaire à la bonne représentation des intérêts montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense estimée à 3 884,87 \$. Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permet à la Ville de Montréal de faire valoir ses positions auprès de la Fédération canadienne des municipalités

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

Hugo HENDERSON
Conseiller en planification

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1160090002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autosier la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech (Maroc). Montant estimé : 2 930,80 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech (Maroc) - montant estimé : 2 930,80 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-10-28 11:39

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160090002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autosiser la dépense relative au déplacement de M. Réal Ménard, membre du comité exécutif, du 12 au 16 novembre 2016, afin de participer à la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques, à Marrakech (Maroc). Montant estimé : 2 930,80 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal est proactive en matière de lutte contre les changements climatiques. En plus des nombreux outils, politiques et règlements qu'elle a mis en place à cet égard, elle prend de plus en plus un rôle de leadership en tant que métropole sur la scène internationale au niveau du développement durable.

En 2015, la Ville a d'ailleurs participé activement à la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et au Sommet des élus locaux et régionaux à Paris. Lors de cette Conférence, un accord historique, l'Accord de Paris, a été adopté par plus de 195 délégations étatiques pour lutter contre le réchauffement planétaire.

Par le biais de son maire, M. Denis Coderre, la Ville de Montréal et d'autres villes avaient également démontré l'importance des villes en tant que gouvernements de proximité dans la mise en place de solutions et se sont engagées à lutter collectivement contre les changements climatiques en signant la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat.

Les villes et les métropoles ont un rôle majeur à jouer dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la lutte aux changements climatiques et leur rôle est primordial pour l'atteinte des cibles fixées et les cibles fixées par les gouvernements nationaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0139 - De ratifier la dépense de 5 121,47 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 28 novembre au 7 décembre 2015, en Europe, dans le cadre notamment de la tenue de la 21^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) et des 28^e Entretiens Jacques Cartier;

DESCRIPTION

Du 7 au 18 novembre 2016, la 22e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP22) aura lieu à Marrakech, au Maroc, et le deuxième Sommet des élus locaux et régionaux se déroulera en marge de celle-ci. En tant que signataire de la

Déclaration du Sommet des élus locaux pour le climat et son engagement à lutter avec les autres villes contre le dérèglement climatique, la participation de Montréal à cet événement d'importance contre le changement climatique est importante.

La COP22 sera axée sur la recherche de solutions pratiques concrètes pour atteindre les cibles et sera l'occasion de faire valoir les réalisations ou plans mis de l'avant à ce jour par les parties et non-parties à la convention et sur le suivi à donner à l'accord de Paris.

JUSTIFICATION

Considérant que la COP22 demeure stratégique suite à COP21;
Considérant le rôle proactif de Montréal, les engagements pris et le leadership exercé par le maire de Montréal sur la scène internationale et dans les réseaux des villes en matière de changements climatiques;

Il est important d'assurer une participation montréalaise à COP22 afin de contribuer à la mobilisation des acteurs locaux, faire la démonstration de l'intérêt constant et de l'engagement réel de Montréal en cette matière et bénéficier des réseaux de leaders des villes présents pour échanger et améliorer nos pratiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2 930,80 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale

- Partage d'expertise
- Réseautage

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

Mary-Ann BRETON, 21 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-21

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-10-21



Dossier # : 1161143002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Montant estimé : 5 150,41 \$

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense estimée à 5 150,41 \$ relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-02 10:37

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161143002

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Montant estimé : 5 150,41 \$

CONTENU

CONTEXTE

Du 12 au 18 novembre 2016, le maire de Montréal dirigera une mission économique en Israël et en Cisjordanie. Cette mission est organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et elle s'adresse aux start-ups, PME et grandes entreprises oeuvrant dans les secteurs des technologies de l'information et des communications, des technologies propres, des industries créatives et de la sécurité. La mission se déroulera durant la même semaine que la conférence internationale « HLS & Cyber 2016 » et la Conférence internationale des maires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Lionel Perez, membre du comité exécutif, responsable des infrastructures, de la Commission des services électriques, de la gouvernance, de la démocratie et des relations gouvernementales, du 10 au 20 novembre 2016, en Israël et en Cisjordanie, afin de prendre part à la mission économique du maire de Montréal, organisée en collaboration avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain.

JUSTIFICATION

Les principaux objectifs de cette mission sont :

- Développer des liens économiques entre Montréal et Tel Aviv et Jérusalem, ainsi qu'avec Ramallah en Cisjordanie.

- Renforcer les liens institutionnels et politiques de Montréal avec les villes israéliennes, soit Tel Aviv, Jérusalem et Be'er Sheva ainsi qu'avec la ville de Ramallah en Cisjordanie.
- Promouvoir la stratégie de Ville intelligente de Montréal notamment à Tel Aviv et à Be'er Sheva.
- Poursuivre un dialogue avec les villes et encourager l'adhésion de grandes villes au réseau Metropolis.
- Développer la coopération en matière de vivre ensemble, d'inclusion et de prévention à la radicalisation entre les villes, notamment par la signature de l'Observatoire international des maires sur le Vivre ensemble.

Également, M. Perez rencontrera ses homologues des villes de Be'er Sheva et Jérusalem afin d'échanger sur les enjeux d'infrastructures.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	5 150,41 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

M. Perez devance et prolonge son déplacement à titre personnel. De ce fait, les frais encourus pour les journées du 11, 19 et 20 novembre seront à son entière charge.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Rayonnement de Montréal sur la scène internationale :

- Partage d'expertise
- Réseautage
- Promotion de Montréal

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-28

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-10-31

CE : 30.007
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160679021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

Il est recommandé

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 8e partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-25 12:00

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160679021

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver la 8e partie de la programmation d'événements publics 2016 et quelques événements pour 2017.. Autoriser l'occupation du domaine public du 19 novembre au 6 février 2017.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la huitième partie de la programmation d'événements publics pour l'année 2016 et quelques événements pour 2017. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit notamment des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20 et sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 240497 - du 5 octobre 2016 - - Approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016.

- CE16 1436 - 7 septembre 2016 - Approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2016. Autoriser l'occupation du domaine public du 24 septembre au 13 novembre 2016.

DESCRIPTION

Plusieurs événements coordonnés par la Division des événements publics se réaliseront sur le domaine public du 19 novembre au 6 février 2017. Ces événements sont :

- Le défilé du Père Noël 2016
- Noël dans le Parc
- Montréal en Fête - Marché de Noël
- Course du père Noël
- La grande guignolée des médias
- Course Résolution
- La descente Saint-Denis / Boîtes à savon
- Freestyle motoneige 375e

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

JUSTIFICATION

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Chacun des événements faisant l'objet de la présente programmation relève d'un(e) agent (e) de projets qui consulte et coordonne l'événement auprès des divers services municipaux impliqués (ex.: Services d'urgences, Direction des travaux publics, etc.) afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidents et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.
- Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidents à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Guy CHARBONNEAU, Ville-Marie
Dominique ARCHAMBAULT, Ville-Marie

Lecture :

Guy CHARBONNEAU, 18 octobre 2016
Dominique ARCHAMBAULT, 18 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie GIROUX
Agente de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Kevin DONNELLY
Chef de division

Le : 2016-10-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2016-10-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1163843024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,8 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

Il est recommandé :

- 1 - de procéder au paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1 800 000 \$ à la Société de transport de Montréal (STM) pour l'exercice financier 2016 aux fins des mesures de mitigation convenues avec la STM dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 1 800 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-24 20:05

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163843024

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,8 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

CONTENU

CONTEXTE

En début d'année 2016, la Ville de Montréal a demandé à la Société de transport de Montréal (STM) de mettre en place différentes mesures de mitigation afin d'atténuer les problèmes de congestion routière résultant des travaux d'infrastructures majeurs dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain (TBC). La STM a donc mis en oeuvre plusieurs mesures (ajout de service de bus, ajout de train sur la ligne verte, plan de communication et de promotion, etc.) pour une valeur totale maximale de 5 M\$ d'ici le 31 décembre 2016. La STM a obtenu une contribution financière maximale de 3,2 M\$ de la part du gouvernement du Québec permettant ainsi de limiter à 1,8 M\$ la contribution maximale de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CG16 0499 - 22 août 2016 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater
- CG16 0139 - 25 février 2016 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle de 9,4 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2015
- CG15 0730 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal
- CG15 0661 - 19 novembre 2015 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
- CG14 0089 - 27 février 2014 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013
- CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
- CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
- CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme

triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
CG10 0108 - 25 mars 2010 - Contribution additionnelle à la STM en 2009
CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
CG08 0613 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 et du PTI 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
CG08 0600 - 27 novembre 2008 - Contribution additionnelle à la STM en 2008
CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et du PTI 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal
CG07 0509 - 20 décembre 2007 - Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé 2007 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

La congestion routière résultant des multiples travaux de réfection des infrastructures routières dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain a conduit la Ville de Montréal à s'entendre avec la STM sur des mesures d'atténuation à envisager en 2016 et 2017. Les principales mesures prévues en 2016 sont l'ajout de services de bus aux heures de pointe, l'ajout de train sur la ligne verte, la location d'autocars et la mise en oeuvre d'un plan de communication et de promotion. Le budget maximal prévu s'élève à 5 M\$, incluant une contribution gouvernementale maximale de 3,2 M\$. Une contribution municipale d'un montant maximal de 1,8 M\$ a été confirmée par la STM dans le cadre de ces mesures.

JUSTIFICATION

Les mesures de mitigation dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain ont été mises en place à la demande de la Ville de Montréal. Une contribution financière de la part de la Ville est donc requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce paiement est assumé à 100 % par l'agglomération puisque le transport en commun est une compétence d'agglomération.
La contribution municipale maximale de la Ville de Montréal de 1,8 M\$ aux mesures de mitigation s'élevant à près de 5,0 M\$ est prévue aux dépenses contingentes de compétence d'agglomération de la Ville de Montréal.

Les imputations budgétaires sont présentées en pièces jointes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean LABRECQUE
Conseiller en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-20

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directeur - Budget et planification financière et fiscale

Approuvé le : 2016-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves COURCHESNE
TRÉSORIER ET DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-10-24



Dossier # : 1163673008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272.30 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Le Service de la culture recommande :

1. d'autoriser la réception du versement de redevances de 2 272.30 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus - Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »;
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-25 12:06

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163673008

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , Section Centre d'histoire de Montréal
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception du versement de redevances de 2 272.30 \$ avant taxes, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication « Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village »; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le Centre d'histoire de Montréal (CHM) a conçu, produit et présenté entre 2011 à 2013, sous le titre Quartiers disparus, une exposition-documentaire sur les grands projets de rénovation urbaine des années 1950 et 1960 et leur impact sur certains secteurs de la ville. Cette exposition a attiré une couverture média exceptionnelle et remporté un grand succès public. L'exposition a permis de mettre en valeur une remarquable collection de photographies de la Division des archives montrant les bâtiments et rues de ces secteurs avant leur démolition, et les témoignages recueillis par le CHM pour son exposition. Suite à ce projet, une entente a été conclue par la Ville avec les éditions Cardinal pour publier un ouvrage élaboré par le CHM, à partir des contenus de cette exposition. L'ouvrage a été publié à l'automne 2014, a attiré l'attention des médias et fut un grand succès de vente en librairie.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2146 - 25 novembre 2015 : Autoriser la réception du versement de redevances de 9 163,42 \$, taxes incluses, provenant des Éditions Cardinal, pour la publication «Quartiers disparus – Red Light, Faubourg à m'lasse, Goose Village»; autoriser un budget additionnel de revenus et dépenses équivalent et autoriser le Service de la culture à affecter ce montant aux activités du Centre d'histoire de Montréal, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

CE14 145353 - 24 septembre 2014 : Approuver le projet d'entente d'édition et de commercialisation entre la Ville de Montréal et Les Éditions Cardinal inc., pour la publication

intitulée provisoirement « Quartiers disparus », produite par le Centre d'histoire de Montréal avec la collaboration du Laboratoire d'histoire et de patrimoine (UQÀM) et autoriser le directeur du Service de la culture, à signer la dite entente au nom de la Ville.

DESCRIPTION

L'entente avec l'éditeur prévoit des droits d'auteur représentant 9 % du total des revenus de la vente de l'ouvrage (prix unitaire de 29,95 \$), dont 75% sont versés au Centre d'histoire de Montréal et 25 % au Laboratoire de recherche en histoire et en patrimoine de l'Université du Québec à Montréal, partenaire expert pour l'élaboration du contenu. Les rapports de vente semestriels au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 établissent que le montant des droits d'auteur à verser au Centre d'histoire de Montréal (Ville de Montréal) s'élève à 2 272.30 \$.

JUSTIFICATION

Ce montant servira à compenser une partie des frais engagés pour la production de l'ouvrage, et sera affecté à d'autres projets du CHM, selon la répartition inscrite à l'aspect financier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 2 272.30 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette budget additionnel provenant des Éditions Cardinal sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement liées à ce travail de recherche et de rédaction tel que mentionné dans l'entente.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de la Culture, au Centre d'histoire de Montréal (budgets additionnels dans le centre de responsabilité 101360, associés à la source 0014000 et au projet 00XXXX).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La publication a permis de découvrir de rares images du quotidien de quartiers populaires anciens, d'accroître la notoriété du CHM et de produire des revenus autonomes pour le financement de certaines de ses activités.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce montant permettra au CHM de soutenir ses projets de diffusion, conformément à sa mission.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les dépenses seront effectuées à l'automne 2016 et l'hiver 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jerry BARTHELEMY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LECLERC
Chef de section centre d'histoire de montréal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-14

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600

Approuvé le : 2016-10-25



Dossier # : 1163246001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau.

Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-10-28 16:49

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1163246001

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures de drainage dans le cadre du projet d'aménagement du secteur ouest de l'île Ste-Hélène pour le compte de la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

La Société du parc Jean-Drapeau (ci-après "SPJD") entamera, au printemps 2017, les travaux de mise en valeur du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène. Les travaux prévus consistent à construire un amphithéâtre naturel, à aménager l'allée Calder qui y mène ainsi que la promenade riveraine entre l'oeuvre de l'artiste Alexandre Calder et la navette fluviale.

Puisque ces travaux comprennent la construction d'infrastructures de drainage, une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) doit être présentée au MDDELCC. Selon l'article 32.3 de la loi, toute demande d'autorisation pour des travaux d'aqueduc ou d'égout doit être accompagnée d'un certificat du greffier de la municipalité attestant que cette dernière ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation.

Les travaux d'aqueduc ou d'égout visés par l'article 32.3 de la loi consistent principalement à mettre en place un réseau de drainage pluvial servant à canaliser les eaux de pluie de l'amphithéâtre naturel et de l'allée Calder vers le lac des Cygnes. Les eaux de pluie seront filtrées et des mesures de mitigation sont prévues, selon les exigences de la loi, pour atténuer les effets de ce nouvel apport d'eau sur le lac des Cygnes. Ce lac, à l'origine construit pour l'expo de 1967, se remplit d'eau du fleuve Saint-Laurent au moyen d'un système de pompage.

Pour ce qui est de l'aqueduc et de l'égout sanitaire, les branchements des nouveaux bâtiments et aménagements seront raccordés aux infrastructures municipales de l'île Sainte-Hélène, travaux qui ne sont pas visés par l'article 32.3 de la loi.

La SPJD a finalisé la conception de l'avant-projet définitif du projet et est en cours de réalisation des plans et devis afin de lancer, dans le mois à venir, les appels d'offres publics de travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0218 (30 mai 2016) - Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « legs » pilotés par la Société du parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375e de la Ville de Montréal (RCG 13-020).

CA 2016-12 (à la séance du 25 février 2016 du conseil d'administration de la SPJD) - Octroyer le contrat de services professionnels à la firme « WSP Canada Inc.» pour les services en génie civil et environnement, structure et électromécanique afin de finaliser la conception, réaliser les plans et devis ainsi qu'assurer la surveillance des travaux de l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène aux prix et conditions de sa soumission datée du 18 janvier 2016, conformément à l'appel d'offres public #15-14941 et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 559 803,40 \$, comprenant toutes les taxes et contingences.

CE16 0138 (20 janvier 2016) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Lemay et associés pour les services en architecture, en architecture du paysage et aménagement urbain.

CG15 0637 (29 octobre 2015) - Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à réaliser l'aménagement du secteur ouest de l'île Sainte-Hélène selon une portée de projet révisée et un budget de 70,4 M\$.

DESCRIPTION

Il s'agit d'émettre un certificat attestant que la Ville de Montréal ne s'oppose pas à la délivrance d'une autorisation, par le MDDEFP, pour les travaux de drainage liés à la construction d'un amphithéâtre naturel et de l'allée Calder situés près de l'édicule de la station de métro Jean-Drapeau.

JUSTIFICATION

Les travaux prévus lors de cette phase de construction consistent à construire un amphithéâtre naturel ainsi que l'allée Calder qui le relie au métro, au chemin McDonald et à la promenade riveraine. Ces travaux sont assujettis à l'article 32 de la LQE et nécessitent une autorisation du MDDEFP, laquelle est subordonnée à la délivrance d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par le MAMOT et la Ville de Montréal, la responsabilité de réaliser le projet ayant été attribué à la SPJD (CG15 0637). Le certificat d'autorisation qui sera éventuellement émis par le MDDEFP sera aux frais de la SPJD.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le certificat de non-objection visé par le présent dossier est requis par la LQE qui a pour objet de préserver la qualité de l'environnement, de promouvoir son assainissement et de prévenir sa détérioration.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'émission d'un certificat de non-objection par la Ville de Montréal soutiendra la demande

d'autorisation des travaux, soumise par la SPJD au MDDEFP. L'autorisation permettra à la SPJD d'amorcer les travaux et de les réaliser dans le respect de l'échéancier général du projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est associée à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : printemps 2017

Fin des travaux de l'ensemble du projet : déc. 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Domenico ZAMBITO, Ville-Marie
Yves FAUCHER, Service de l'eau
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Sarah ELARABY, Service de l'eau
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Kim-Huot LY, Service de l'eau
Richard P. CÔTÉ, Service de l'eau

Lecture :

Richard P. CÔTÉ, 27 octobre 2016
Alain DUFRESNE, 27 octobre 2016
Domenico ZAMBITO, 27 octobre 2016
Yves FAUCHER, 27 octobre 2016
Kim-Huot LY, 27 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Hélène GABOURY
Chargée de projets,
Société du parc Jean-Drapeau

ENDOSSÉ PAR

Ronald CYR
Directeur général, Société du parc Jean-Drapeau

Le : 2016-10-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Ronald CYR
Directeur général, Société du parc Jean-
Drapeau

Approuvé le : 2016-10-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ronald CYR
Directeur général, Société du parc Jean-
Drapeau

Approuvé le : 2016-10-28

CE : 30.012

2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.013
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.014
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167034003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense de 320,00 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense de 320,00 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-11-02 18:09

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167034003

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense de 320,00 \$ relative à la participation de M. Marc-André Gadoury, conseiller de ville et responsable du dossier vélo, au 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé qui se tiendra à Montréal, les 23 et 24 novembre 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le Réseau Québécois des Villes et Villages en Santé (RQVVS) a pour mission de promouvoir et de soutenir, à travers tout le Québec, le développement durable de milieux de vie sains. Il mise, pour ce faire, sur les échanges et le partage entre les municipalités, sur l'engagement des décideurs municipaux en faveur de la qualité de vie et sur leur capacité à mobiliser leurs partenaires et les citoyennes et citoyens dans l'action concrète. La Ville de Montréal est fière partenaire du 12e colloque francophone international VVS et des villes-santé de l'OMS, dont Monique Vallée fait partie du conseil d'administration. Ses objectifs sont les suivants :

- o Inciter les décideurs du monde municipal à prendre conscience de l'importance de leurs décisions sur la santé de leurs citoyens, et ce, autant dans leur planification stratégique à long terme que dans leurs décisions courantes.
- o Les inciter à travailler avec leurs partenaires de la santé et ceux des autres secteurs concernés à la réalisation de projets concrets, favorables à la santé et à la qualité de vie des citoyens, et encourageant la participation active de ceux-ci et de celle des groupes communautaires.
- o Favoriser l'entraide et l'échange d'information et d'outils entre les différents projets locaux en cours dans les municipalités du Québec.
- o Défendre les intérêts des projets locaux auprès des autres structures concernées telles les gouvernements, le secteur privé, d'autres associations, etc.

La stratégie VVS s'inscrit en lien direct avec l'objectif de l'INSPQ qui est de faire progresser les connaissances et de proposer des stratégies et des actions intersectorielles susceptibles d'améliorer l'état de santé et de bien être de la population.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé rassemblera cette année un collectif de partenaires du monde francophone en provenance de France, de Belgique, de Suisse, du Québec, d'Algérie et d'autres pays francophones du continent africain. Plus de 500 personnes sont attendues à cet événement qui sera également l'occasion de souligner le 375e anniversaire de la Ville de Montréal. Monsieur Denis Coderre est co-président d'honneur de ce colloque annuel.

Rassemblant des présentateurs et experts de la francophonie, ce colloque proposera aux participants plus de 24 choix d'ateliers et six visites sur le terrain sur des thématiques liées à la santé, à la qualité de vie et au développement durable des municipalités. Des conférenciers d'envergure tels que Laure Waridel (Montréal), Ken Greenberg (Toronto), Evelyne de Leeuw (Sydney, Australie) et Charlotte Marchandise-Franquet (Rennes, France) prendront la parole pour partager des idées, des constats et des pistes susceptibles d'aider les municipalités et leurs partenaires à apprivoiser les nouveaux défis et à bâtir une vision collective de nos villes, villages et communautés durables et en santé.

Spécifiquement, le Colloque 2016 a comme but de :

- o Dresser un bilan des acquis des 30 dernières années de la stratégie Villes et Villages en santé;
- o Identifier les défis émergents et les enjeux actuels liés à la santé des villes et villages;
- o Mobiliser, motiver et inspirer les acteurs à continuer leur travail d'amélioration de la santé, du bien-être et des conditions de vie en contexte municipal;
- o Créer un espace de dialogue pour favoriser le travail en concertation entre acteurs de divers secteurs (santé, municipal, scolaire, communautaire) et de diverses provenances (pays francophones);
- o Sensibiliser et former les participants sur les bonnes pratiques, les conditions de mise en œuvre, les innovations et les outils liés à la thématique du colloque.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de ce 12e Colloque international francophone des Villes et Villages en santé et des Villes-Santé de l'Organisation mondiale de la Santé, Marc-André Gadoury fera une présentation lors d'un atelier intitulé « Stratégies municipales en faveur du transport actif ». Sa présence lors de ces deux jours d'ateliers et visites sera aussi la chance pour lui de saisir l'occasion de participer au bilan collectif des 30 dernières années de l'application de la stratégie VVS et de porter un regard sur les défis à venir et les conditions à mettre en place pour rendre possible la santé de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à cette dépense est disponible à la Division du soutien aux élus du Service du greffe, conséquemment ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville de Montréal.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense estimée comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53801.010001.0000.000000.00000.00000.00000	320,00 \$
Division du Soutien aux élus	
Publicité et frais de représentation	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Faciliter le maillage entre les acteurs des diverses régions du Québec et provenant de domaines d'activités variés.
- Renforcement des compétences et mise à jour des pratiques.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe
Mary-Ann BRETON, Service du greffe

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable soutien aux élus ii- direction du greffe (ce)

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction du greffe (ce)

Le : 2016-10-25

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-11-01



Dossier # : 1165075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique.

Il est recommandé:
d'adopter le règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-27 15:06

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165075003

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement modifiant le règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui, au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale afin d'apporter des modifications aux cartes visées à l'article 36 du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005) pour inclure ou soustraire des tronçons de conduites principales d'égout tel que recommandé par le comité technique.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2005, le décret d'agglomération de Montréal (1229-2005) a été adopté et, tel que prévu à l'article 36, des cartes du réseau principal d'aqueduc et d'égout ont été déposées avec celui-ci.

En vertu de l'article 27 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., chapitre E-20.001), c'est le conseil d'agglomération qui peut, par règlement, modifier ces cartes.

Des demandes de modification au réseau principal, incluant la migration de la carte du réseau principal d'égout vers la base géomatique SIGS, ont été adoptées en 2011 et en 2013 par le Conseil d'agglomération afin de corriger certaines erreurs mineures relatives à l'ajout ou à la modification d'information sur les conduites identifiées, ou encore, de corriger des erreurs plus importantes consistant à inclure ou soustraire des tronçons de conduite.

Toutefois, lors de l'étude des demandes de modification déposées par les arrondissements et les villes liées, des anomalies ont été relevées par la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU). Les modifications proposées au conseil d'agglomération par le comité technique ont trait à la juridiction ou à la description des conduites d'égout.

Le présent dossier a donc pour but de faire approuver des modifications au réseau principal d'égout par le conseil d'agglomération, conséquemment à l'adoption en juin 2013 d'une carte révisée.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0251 - 20 juin 2013 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (GDD #1135075002);

CG11 0283 - 25 août 2011 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération identifiant les conduites qui au sein du réseau d'aqueduc et d'égout, ne sont pas de la nature la plus locale (GDD #1115075003);

CG05 0020 - 19 décembre 2005 - Adoption du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (GDD #1051732010).

DESCRIPTION

Suite à l'adoption des premières cartes du réseau principal d'aqueduc et d'égout, il avait été demandé aux arrondissements et aux villes liées de déposer au comité technique, leurs demandes de révision afin d'y inclure les conduites n'ayant pas été identifiées comme appartenant à l'agglomération de Montréal, mais qu'ils considéraient comme potentiellement de responsabilité d'agglomération.

Les demandes de révision concernant les collecteurs ont fait l'objet d'une analyse d'après des critères de diamètre et d'usage par la DÉEU. Des anomalies ont été relevées au cours de cet examen. Les résultats de cette étude ont été présentés au comité technique qui a émis ses recommandations.

Afin d'officialiser les modifications proposées, une lettre a été transmise aux directeurs des arrondissements et des villes liées concernés, ainsi qu'à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE). Un délai de 30 jours était offert pour commentaires et possibilité, comme le prévoit le règlement, de venir présenter leurs arguments et justification technique au comité afin de débattre leur point de vue en cas de différend.

Dans l'intervention du Service des affaires juridiques, on retrouve une carte montrant les modifications apportées ainsi qu'une liste détaillant ces modifications dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

La mise à jour des cartes permet d'identifier les ouvrages visés par le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les infrastructures qui n'apparaissent pas aux cartes du réseau principal d'égout ne font pas partie des infrastructures d'agglomération.

Une ville liée ou un arrondissement qui effectue des travaux d'entretien ou de réparation sur une conduite qui n'apparaît pas dans les cartes du réseau principal, ne peut demander à l'agglomération le remboursement des travaux réalisés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Diffusion des cartes révisées du réseau principal d'égout aux arrondissements et villes liées.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Daniel TURCOT, Service de l'eau
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau

Lecture :

Alain DUFRESNE, 13 septembre 2016
Patrice LANGEVIN, 13 septembre 2016
Daniel TURCOT, 13 septembre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Le : 2016-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-09-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-27



Dossier # : 1166335003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle"

ATTENDU qu'une entente concernant le Régime complémentaire de retraite du Syndicat des pompiers du Québec, section locale LaSalle-Verdun a été signée le 17 avril 2007;

- ATTENDU que cette entente a été ratifiée par le conseil d'agglomération le 19 mai 2011;
- ATTENDU que l'article 4 de l'entente confie et délègue de façon irrévocable l'administration du Régime LaSalle à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents;
- ATTENDU que les articles 3 et le sous-paragraphe b) de l'article 6 de l'entente précise que la Ville de Montréal convient de produire pour enregistrement auprès des autorités légales les modifications au Régime LaSalle découlant de cette entente;

Il est recommandé :

D'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-20 08:07

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166335003

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Adopter le projet de règlement intitulé "Règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle"

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 septembre 2006, le comité exécutif entérinait l'accord de principe relativement à l'harmonisation des régimes de retraite des pompiers de la Ville de Montréal. Cette entente d'harmonisation n'incluait pas les pompiers de l'Association des pompiers de LaSalle en raison d'un litige les opposant à la Ville.

Le 17 avril 2007, une entente a été signée notamment par les représentants de la Ville, de l'Association des pompiers de Montréal Inc., de l'Association des pompiers de LaSalle et par les représentants du comité de retraite du Régime LaSalle, tel qu'il existait à ce moment ("l'entente") ayant pour objet le régime complémentaire de retraite du Syndicat des pompiers du Québec, section locale LaSalle-Verdun ("le Régime LaSalle").

Le 19 mai 2011, à la suite de la recommandation du comité exécutif du 4 mai 2011, le conseil d'agglomération ratifiait l'entente.

L'article 4 de l'entente précise que l'administration du Régime LaSalle est confiée et déléguée immédiatement, de façon irrévocable, à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents.

De plus, le sous-paragraphe b) de l'article 6 de l'entente précise que la Ville de Montréal convient de produire les modifications au Régime LaSalle qui découlent de l'entente pour fins d'enregistrement auprès de la Régie des rentes du Québec, maintenant connue sous le nom de Retraite Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CE06 1572 - 13 septembre 2006 - (1062942002) - Entériner l'accord de principe relativement à l'harmonisation des régimes de retraite des pompiers intervenu entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc.
- CG11 0172 - 19 mai 2011 - (1112461002) - Ratifier l'entente de principe intervenue entre l'Association des pompiers de Montréal inc. et la Ville de Montréal concernant le régime de retraite des pompiers de LaSalle-Verdun.

DESCRIPTION

L'entente visait principalement le transfert immédiat de l'administration du Régime LaSalle à la Ville de Montréal, la création d'un nouveau comité de retraite, la fusion du Régime LaSalle au Régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal (le "Régime Montréal"), le versement des cotisations exigibles pour amortir le déficit du Régime LaSalle et le règlement définitif de tout litige entre la Ville de Montréal et le comité de retraite du Régime LaSalle.

À la suite de la signature de l'entente, un nouveau comité de retraite a été formé, lequel est dorénavant composé de membres désignés par la Ville et par l'Association des pompiers de Montréal Inc. et de membres participants du Régime LaSalle.

Depuis ce temps, le nouveau comité de retraite a veillé à l'administration du Régime LaSalle. Toutefois, une mésentente concernant l'article 10 de l'entente est survenue. Le ou vers le 28 février 2012, l'Association des pompiers de Montréal inc. a déposé un grief relativement à ce dossier. Le ou vers le 26 mai 2015, le tribunal d'arbitrage saisi du grief a donné raison à la Ville et rejeté le grief. Il s'agit d'une sentence finale sans appel qui lie les parties.

En conformité avec l'entente, dont notamment ses articles 3 et 6 b), la Ville, par l'entremise du Bureau des régimes de retraite de Montréal, a procédé à la rédaction du règlement du Régime complémentaire de retraite de l'Association des pompiers de LaSalle découlant de l'entente. Le règlement ne reprend pas l'article 10 compte tenu de la décision arbitrale ci-haut mentionnée. L'Association des pompiers de Montréal Inc. est en accord avec le projet de règlement soumis par le Bureau. Les représentants de l'Association des pompiers de LaSalle et des membres participants refusent de donner leur aval au texte réglementaire et de siéger au comité de retraite. Or, conformément à l'entente, le règlement doit être adopté et la Ville dispose des pouvoirs pour ce faire. Le règlement du régime de retraite des pompiers de LaSalle doit être adopté en vue d'être produit auprès de Retraite Québec pour enregistrement.

La Ville a donc décidé de procéder à l'adoption du règlement aux fins de l'enregistrement, conformément aux pouvoirs que lui confèrent l'entente, notamment ceux prévus à l'article 4.

JUSTIFICATION

Conformément à l'entente, la Ville doit dans les meilleurs délais soumettre les modifications à Retraite Québec pour enregistrement.

L'article 4 de l'entente précise que l'administration du Régime LaSalle est confiée et déléguée immédiatement, de façon irrévocable, à la Ville de Montréal avec tous les pouvoirs afférents.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite de l'adoption du règlement par le conseil d'agglomération :

- Retraite Québec pourra enregistrer les modifications au Régime LaSalle découlant de l'entente et dans un même temps autoriser la fusion du Régime LaSalle au Régime Montréal.
- L'ensemble des régimes de retraite des pompiers de l'île de Montréal sera ainsi fusionné au Régime Montréal.
- Ceci complétera le processus de rapatriement de l'ensemble des actifs des différents régimes de retraite ayant des pompiers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, un avis sera envoyé à tous les participants actifs et non actifs pour les informer de l'enregistrement du règlement du régime reflétant l'entente.

- Conséquemment à l'autorisation de la fusion, un avis sera envoyé à tous les participants actifs et non actifs les informant de la décision de Retraite Québec.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Production du règlement à Retraite Québec par la Ville

- Enregistrement du règlement auprès des autorités légales (Retraite Québec et l'Agence du revenu du Canada)
- Autorisation de la fusion par Retraite Québec
- Transfert de l'actif du Régime LaSalle à la caisse de retraite du Régime Montréal
- Radiation de l'enregistrement du Régime LaSalle

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-14

Louis-Paul SIMARD
Conseiller - Caisses de retraite

Alain LANGLOIS
Chef de division secrétariat aux commissions

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-10-20



Dossier # : 1161179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

Il est recommandé :

1. d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082);
2. d'adopter le règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-28 14:46

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161179015

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) - Adopter un règlement modifiant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

CONTENU

CONTEXTE

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082) a été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers situés dans les secteurs désignés aux fins du programme à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissible jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 125 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 250 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;

- 10 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

Le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083) a également été adopté le 26 novembre 2015 par le conseil d'agglomération. Il consiste à aider les commerçants et propriétaires immobiliers situés dans les secteurs désignés aux fins du programme à réaliser des projets de rénovation en vue de mettre en valeur le parc immobilier commercial. Le soutien financier s'articule autour de deux volets :

1. La rénovation

Dans ce volet, le soutien financier couvre le tiers du coût des travaux admissible jusqu'à un maximum de :

- 50 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 150 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 300 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

2. Le design

Dans ce volet, le soutien financier couvre 50 % du coût des honoraires professionnels en design d'aménagement jusqu'à un maximum de :

- 4 000 \$ pour un bâtiment comportant jusqu'à 10 mètres de façade principale;
- 10 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 10 mètres et jusqu'à 20 mètres de façade principale;
- 20 000 \$ pour un bâtiment comportent plus de 20 mètres de façade principale.

Dans le cas des deux règlements visés par le présent dossier décisionnel, l'expression façade principale signifie la façade d'un bâtiment donnant sur la voie publique qui est identifiée dans l'adresse de l'unité d'évaluation comprenant ce bâtiment, au rôle d'évaluation foncière. Or, le Service du développement économique (SDE) a constaté des cas de bâtiments comportant plusieurs unités d'évaluation dont les adresses donnent sur plus d'une voie publique. Afin de clarifier la définition de façade principale, le SDE recommande donc des modifications allant en ce sens.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0719 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des rues commerçantes (Programme Réussir@Montréal - Commerce) et abrogeant le Règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux (Programme Réussir@Montréal - Commerce) (RCG 07-028) (RCG 15-082)
 CG15 0720 (26 novembre 2015) : Adopter le règlement sur les subventions relatives à la revitalisation des secteurs commerciaux faisant l'objet de travaux majeurs d'infrastructure (Programme Réussir@Montréal - Artère en chantier) (RCG 15-083)

DESCRIPTION

Les modifications proposées aux deux règlements ont pour objectifs de clarifier la définition de façade principale en établissant que lorsqu'un bâtiment comporte plusieurs unités d'évaluation dont les adresses donnent sur plus d'une voie publique, l'expression façade principale signifie la façade la plus longue du bâtiment.

JUSTIFICATION

Les modifications proposées permettront d'éliminer toute ambiguïté potentielle quant à la façade qui doit être considérée dans le calcul du montant maximum de subvention applicable dans le cas des bâtiments comportant plusieurs unités d'évaluation dont les adresses donnent sur plus d'une voie publique et viennent confirmer l'esprit des paramètres qui avaient été établis à l'origine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les modifications proposées n'ont aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Compte tenu du fait que le PR@M-Commerce et le PR@M-Artère en chantier prévoient que les travaux couverts par la subvention incluent ceux nécessaires à l'accessibilité universelle des commerces, le programme s'inscrit dans le principe qui vise une collectivité au coeur du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les modifications proposées n'étaient pas adoptées, ceci aurait pour effet de maintenir l'ambiguïté quant à la façade qui doit être considérée dans le calcul du montant maximum de subvention applicable dans le cas des bâtiments comportant plusieurs unités d'évaluation dont les adresses donnent sur plus d'une voie publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape, aucune opération de communication ne sera élaborée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain MARTEL
Conseiller en développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

Géraldine MARTIN
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Serge GUÉRIN
Directeur

Tél : 514 872-0068
Approuvé le : 2016-10-28

CE : 40.004
2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements.

Il est recommandé :

- 1) de déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur;
- 2) d'adopter un règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ce règlement;
- 3) d'adopter un règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ce règlement.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-11-01 16:22

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1161081003

Unité administrative responsable :	Service du matériel roulant et des ateliers , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de deux ans à partir du 1er janvier 2017, quant à l'exercice de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant de la compétence des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur et modifier (1) le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) ainsi que (2) le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant des activités déléguées aux conseils d'arrondissement en vertu de ces règlements.

CONTENU

CONTEXTE

Les conseils d'arrondissement ont tous les pouvoirs en lien avec le matériel roulant affectés aux services qui relèvent de leur compétence et le conseil de la ville est pour sa part compétent quant au matériel roulant associé aux activités relevant de sa compétence. Dans ce cas, c'est le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) qui est responsable de l'acquisition et de la location du matériel roulant et d'offrir des services de réparation et d'entretien de véhicules lourds et légers et de réparation et production de divers biens et équipements.

Un nombre important de services aux citoyens repose sur la performance et la fiabilité du matériel roulant opéré par la Ville de Montréal, par exemple pour le déneigement, les travaux de voirie, l'entretien des infrastructures, des immeubles et des parcs, etc.

Or, une analyse produite en 2013 démontrait un retard de 100 M\$ dans les investissements consentis par la Ville pour maintenir l'âge des véhicules selon la norme de désuétude prévue de son parc de véhicules et équipements. Pour remédier à la situation, la Direction générale de la Ville procède depuis 2015 à des investissements majeurs visant à rajeunir son parc de véhicules et souhaite poursuivre en ce sens dans les prochaines années.

Afin d'améliorer davantage la performance et la fiabilité de la Ville dans la fonction du matériel roulant et d'optimiser les ressources qui y sont affectées, il est nécessaire d'établir un mode de gestion intégré des différentes activités relatives au cycle de vie des véhicules et équipements, lequel serait sous la gouverne d'une seule entité, le SMRA.

Pour ce faire, le conseil de la ville doit:

1) se déclarer compétent, pour une période de deux ans à partir du 1^{er} janvier 2017, à l'égard de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant des arrondissements, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur;

2) modifier le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant dédié aux activités suivantes :

- entretien de la voirie, incluant le déneigement;
- lieux d'élimination de la neige.

3) modifier le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin d'exclure les pouvoirs relatifs au matériel roulant dédié aux activités d'enlèvement, transport et dépôt des matières résiduelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1126 - déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants: 1. activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale; 2. enlèvement, transport et dépôt de matières résiduelles; 3. feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; 4. structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale; 5. stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale; 6. application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, le tout jusqu'au 31 décembre 2016.

CM15 1002 et CM15 1130 : déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale pour une période de deux ans, 2. adopter un règlement modifiant le Règlement sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055), afin notamment d'approuver la Politique de déneigement de la Ville de Montréal par son introduction dans le Règlement 08-055.

DESCRIPTION

Résolution du conseil de la ville en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal afin que celui-ci se déclare compétent à l'égard de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant des conseils d'arrondissement

Le présent sommaire décisionnel vise l'adoption d'une résolution du conseil de la ville, en vertu de l'article 85.5 de la Charte, afin que celui-ci se déclare compétent à l'égard de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant des conseils d'arrondissement pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur.

Les pouvoirs liés à la fonction du matériel roulant incluent notamment les activités suivantes:

- Gestion du parc de véhicules, notamment : l'entretien, la réparation et les modifications des véhicules et équipement, la planification des acquisitions et remplacements de véhicules et équipements, la création des devis d'acquisition

du matériel roulant, l'identification des ententes-cadres, la gestion des contrats de location de matériel roulant sans opérateur et les contrats de location d'un an et plus ou contractuels récurrents sur plusieurs années, les travaux de modification, d'entretien et de réparation, les mises en service et les mises au rancart.

- Usinage et traitement du métal, notamment : la fabrication de pièces et la réparation (soudure, usinage, ferblanterie) du matériel roulant (incluant les équipements et accessoires), l'aménagement des véhicules.

- Formation des opérateurs, notamment : conception de cours adaptés pour la Ville, diffusion, accompagnement et évaluation des opérateurs de la Ville, élaboration d'entente de services avec des établissements scolaires.

- Gestion du carburant, notamment : l'achat, livraison de carburant et suivi de la consommation; entretien et réparation des pompes, justification pour le remplacement des réservoirs, gestion des cartes d'accès au carburant.

- Soutien administratif et opérationnel, notamment : le paiement de facture, la gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles, la gestion de la santé et de la sécurité.

Modifications aux règlements de délégation :

Afin d'éviter que les pouvoirs liés au matériel roulant ne soient délégués aux conseils d'arrondissement dans le cadre de certaines délégations, il est également requis :

1. D'adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) afin de :
 - ajouter un alinéa à l'article 2 de ce règlement afin de préciser que les délégations du conseil de la ville en matière d'entretien de la voirie et des lieux d'élimination de la neige ne s'appliquent pas aux pouvoirs liés au matériel roulant autres que les contrats de location de moins d'un an et les contrats de location avec opérateur ;
 - modifier le paragraphe 2° de l'article 4 de ce règlement afin de retirer la mention que les arrondissements doivent assumer à même leur budget les coûts d'achat, de remplacement et d'entretien de tous les véhicules dédiés aux activités déléguées (entretien de la voirie et lieux d'élimination de la neige).
2. D'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin de :
 - modifier le paragraphe 12° du premier alinéa de l'article 1 de ce règlement afin d'exclure des activités d'opérations déléguées en matière d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles les pouvoirs liés au matériel roulant autres que les contrats de location de moins d'un an et les contrats de location avec opérateur;
 - modifier le paragraphe 1° de l'alinéa 6 de l'article 1 de ce règlement afin de retirer la mention que les arrondissements doivent assumer à même leur budget les coûts d'achat, de remplacement et d'entretien de tous les véhicules dédiés aux activités déléguées en matière d'enlèvement, de transport et dépôt des matières résiduelles.

JUSTIFICATION

Les bénéfices du regroupement de la fonction du matériel roulant sont nombreux :

- Économies d'échelles générées par l'uniformisation du parc de véhicules;
- Meilleur contrôle du coût des pièces de remplacements;
- Implantation des normes en termes de planification, de gestion et d'entretien;
- Remplacement des véhicules et équipements conventionnels par des modèles 100 % électriques ou hybrides ;
- Introduction d'indicateurs de performance favorisant l'imputabilité et facilitant l'identification des zones d'amélioration puis le balisage;
- Prise de décisions basée sur une connaissance globale des activités et des actifs;
- Gestion intégrée du cycle de vie des véhicules et équipements (ex. : devis de conception qui tiennent compte de l'accessibilité aux pièces de rechange pour l'entretien)
- Élimination des doublons dans la conception des devis et les analyses techniques;
- Support accru de l'équipe d'ingénierie pour des problématiques techniques et la santé-sécurité;
- Partage de l'expertise et des connaissances des employés;
- Flexibilité des ressources matérielles et humaines;
- Élimination de la facturation interne;
- Meilleur suivi auprès de la SAAQ pour le respect des lois et règlements.

Conséquemment, il est dans le meilleur intérêt de la ville que le conseil de la ville se déclare compétent à l'égard de tous les pouvoirs liés au matériel roulant relevant des conseils d'arrondissement pour une période de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017, à l'exception des contrats de location de moins d'un an et des contrats de location avec opérateur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La décision de regroupement de la fonction du matériel roulant a eu pour effet de :

- Supprimer 32,8 M\$ de facturation interne entre les autres unités d'affaires et le SMRA,
- Transférer, au budget de fonctionnement 2017, 94,7 M\$ du budget des autres unités d'affaires vers celui du SMRA.

De plus, le budget d'investissement du SMRA a été augmenté de 12 M\$ par année au PTI 2017-2019 pour les activités liées aux achats de véhicules des arrondissements. Pour l'année 2017, le SMRA dispose donc d'un budget d'investissement de 36,8 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La gestion centralisée du matériel roulant permettra à la Ville de Montréal d'acquérir un plus grand nombre de véhicules 100 % électriques ou hybrides en remplacement des véhicules et équipements conventionnels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

- . 2 rencontres avec les gestionnaires actuels et regroupés
 - 34 rencontres avec les employés actuels et regroupés
 - Présentations ponctuelles au comité de direction du directeur général
 - Mémo aux gestionnaires des unités clientes
 - Communication à l'ensemble des employés de la Ville
 - Dans le but de faciliter la transition pour les clients et les employés concernés, une gestion du changement accompagne chaque phase de déploiement du projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de la résolution – séance du conseil de la ville du 21 novembre 2016
Avis de motion visant les modifications réglementaires - séance du conseil de la ville du 21 novembre 2016
Adoption des modifications réglementaires - séance du conseil de la ville du 19 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COLLETTE
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-11-01

Simon CLOUTIER
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2016-11-01

CE : 40.006

2016/11/09 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1161097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-25 09:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161097001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 500 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures routières et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Viau et le boulevard Langelier

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour des travaux de réfection et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est entre la rue Viau et le boulevard Langelier, relevant de la compétence du conseil municipal. Ce projet de réaménagement vise plus précisément à :

- Réduire le temps de traversée des intersections et installer des feux piétons.
- Rendre les trajets piétons universellement accessibles.
- Aménager des trottoirs plus larges avec des plantations et un mobilier urbain confortable et fonctionnel.
- Créer des lieux de rencontre lorsque c'est possible.
- Maintenir les niveaux de service sur le réseau artériel afin d'éviter un débordement de la circulation véhiculaire dans les rues locales.
- Redonner l'espace récupéré aux transports actifs et collectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM - À venir - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 10 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de la rue Jean-Talon Est entre la rue Viau et le boulevard Langelier, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants:

- Réfection de la chaussée et des trottoirs
- Réaménagement géométrique de la rue
- Plantation d'arbres
- Réfection de l'éclairage de rue
- Mise aux normes des feux de circulation

- Remplacement du mobilier urbain

Une éventuelle réfection des infrastructures souterraines ou une implantation d'une voie cyclable ne seront pas financées par ce règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Jean-Talon Est entre la rue Viau et le boulevard Langelier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 28039 - Projet de réaménagement de la rue Jean-Talon, entre Viau et Langelier prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	Total
28039	-	5 000	5 500	-	10 500

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de la rue Jean-Talon Est permettra de verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources et d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

Plus précisément, le projet de réaménagement vise à protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en plantant des arbres dans l'emprise de la rue Jean-Talon Est et à améliorer l'accès aux infrastructures en installant des plaques podotactiles aux intersections et en aménageant des trottoirs plus larges.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour la réfection et le réaménagement de la rue Jean-Talon Est entre la rue Viau et le boulevard Langelier. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réfection et de réaménagement de la rue Jean-Talon Est, prévue en 2018 et 2019, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: Novembre 2016
2. Adoption: Décembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Octroi du contrat: Hiver 2018
6. Exécution des travaux: 2018-2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2016-10-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-21

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-24



Dossier # : 1161097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-25 09:41

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161097002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des infrastructures souterraines et routières et de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre l'avenue Pratt et l'avenue du Parc

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour des travaux de réfection et de réaménagement de l'avenue Van Horne entre les avenues Pratt et du Parc, relevant de la compétence du conseil municipal. Les réfections des infrastructures souterraines et routières sont des opportunités pour faire un réaménagement majeur de ce tronçon afin de favoriser l'accessibilité et la sécurité des déplacements et de prendre en considération l'augmentation des transports actifs et collectifs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM - À venir - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de l'avenue Van Horne entre les avenues Pratt et du Parc, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment de réaliser les travaux suivants:

- Réfection de la chaussée et des trottoirs
- Réfection des égouts secondaires
- Réaménagement géométrique de l'avenue
- Plantation d'arbres
- Réfection de l'éclairage de rue
- Mise aux normes des feux de circulation
- Remplacement du mobilier urbain

Une éventuelle réfection de l'aqueduc principal ou implantation d'une voie cyclable ne seront pas financées par ce règlement d'emprunt.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de réaménagement de l'avenue Van Horne entre les avenues Pratt et du Parc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 28038 - Projet de réaménagement de l'avenue Van Horne, entre Pratt et du Parc prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes. La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	Total
28038	-	4 000	6 000	3 000	13 000

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le réaménagement de l'avenue Van Horne permettra de verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources et d'assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.

Plus précisément, le projet de réaménagement vise à protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en plantant des arbres dans l'emprise de l'avenue Van Horne et à améliorer l'accès aux infrastructures en installant des plaques podotactiles aux intersections.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise pour la réfection et le réaménagement de l'avenue Van Horne entre Pratt et du Parc. Sans ce règlement d'emprunt, la réalisation des travaux de réfection et de réaménagement de l'avenue Van Horne, prévue entre 2018 et 2020, serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: Novembre 2016
2. Adoption: Décembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Octroi du contrat: Hiver 2018
6. Exécution des travaux: 2018-2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2016-10-07

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-21

Approuvé le : 2016-10-24



Dossier # : 1166279001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-10-27 15:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166279001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau doit faire adopter un règlement d'emprunt pour le programme d'investissements divers dans les usines d'eau potable. De nombreux projets de faible et moyenne envergure sont requis sur une base régulière afin d'assurer la pérennité des installations et de se conformer aux standards et aux normes en constante évolution. Le programme comprend des travaux de diverses natures, autant au niveau des procédés de traitement, de l'enveloppe des bâtiments, de la structure, de l'automatisation des systèmes, des réseaux de communication, de la sécurisation des machines, etc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0215 - 24 mars 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à adopter un règlement d'emprunt de 8 021 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable. Ce programme comprend plus particulièrement des travaux sur les équipements de procédé, de pompage et électricité. Ces investissements incluent notamment le remplacement d'équipements désuets (ex: soufflantes, vannes, entrée électrique), la restauration de structures vieillissantes (ex: chambres de vannes, appuis de poutres) et la mise aux normes des équipements relatifs à la santé et sécurité des travailleurs (ex: garde-corps, sécurisation machine).

Pour le volet automatisation, les travaux d'investissement visent la modernisation, le remplacement, la fiabilisation et la sécurisation des infrastructures de contrôle, de communication et d'information des usines. Ceci inclut les systèmes de contrôle de procédé

de traitement, les réseaux de communication locaux et inter-sites, les systèmes d'archivage et de traitement de données. Parmi les projets identifiés figurent: le déploiement d'un site de relève et d'opération à distance, le rehaussement des systèmes de contrôle en temps réel des procédés des usines de l'ouest et des stations de pompage, l'ajout d'outils d'aide à la décision pour l'ensemble des opérateurs de la Direction de l'eau potable et le déploiement d'un nouveau réseau de télémétrie pour les chambres de régulation et de mesures.

Pour le volet immobilier, des travaux de réaménagement des locaux et de réfection d'enveloppe sont prévus en 2017 à Atwater ainsi que des travaux de réfection de monte-charges aux usines Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds.

Ce règlement permettra de financer différents travaux du programme « Investissements – Diverses usines » prévus au programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de l'agglomération de Montréal. Le montant du règlement demandé correspond au niveau de dépense prévu pour ce programme de la première année du PTI 2017-2019.

L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à la Direction de l'eau potable du Service de l'eau d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses reliées aux travaux prévus au PTI et décrits brièvement ci-dessus.

La mission de la Direction de l'eau potable est d'exploiter pour l'agglomération de Montréal un service fiable et performant et de fournir de l'eau potable d'une qualité exemplaire, en quantité suffisante, et au meilleur coût financier et environnemental possible tout en gérant les infrastructures comme un patrimoine collectif à maintenir en bon état de constante appréciation.

Dans le but de remplir cette mission, il est requis d'investir en réalisant des travaux de réfection sur nos actifs (équipements, procédés et installations), en les mettant à niveau selon les normes et technologies les plus récentes qui permettent de produire l'eau à meilleur coût et d'en maintenir la pérennité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ) ou au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds chantiers Canada-Québec (FCCQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiement que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci.

L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ou FCCQ-GV ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources. Ils permettront à la Direction de l'eau potable d'atteindre l'un des objectifs fixés dans le Plan d'action Montréal durable 2016-2020, soit de réduire de 20 % l'eau potable produite par les usines de Montréal entre 2011 et 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ce règlement d'emprunt il ne sera pas possible de réaliser les travaux requis pour maintenir en bon état de fonctionnement les usines de production d'eau potable de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion: 24 novembre 2016

Adoption: 22 décembre 2016

Approbation par le ministre des Affaires Municipales et Occupation du Territoire

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section-ingénierie d'usines

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-10-17

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2016-10-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-10-27



Dossier # : 1160160004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160160004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2017-2019, des investissements sont prévus pour l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (VÉ), relevant de la compétence de la ville centrale. Conformément à sa stratégie d'électrification, Montréal veut implanter un réseau d'infrastructures de recharge d'envergure. Un minimum de 1000 bornes de recharge sur rue seront déployées pour desservir l'ensemble de son territoire d'ici 2020.

De 2013 à 2016, le règlement d'emprunt 08-062 (acquisition d'équipement et mobilier urbain) a été utilisé pour le financement des activités d'acquisition et d'installation des bornes de recharge.

C'est ainsi que 230 bornes de recharge simples ainsi que 3 bornes à recharge rapide ont été acquises depuis 2013, parmi lesquelles :

- 76 ont été distribuées aux arrondissements demandeurs pour une installation hors-rue et à leurs frais (principalement dans les aires de stationnement des mairies, les bibliothèques, les aréna, les centres culturels, etc.).
- 52 ont été installées sur rue dans l'arrondissement de Ville-Marie de 2014 à 2016
- 100 seront installées dans les arrondissements centraux d'ici la fin 2016

Ce premier déploiement permet aux résidents des quartiers denses d'accéder à ces équipements. Ces bornes sont également utilisées par les véhicules en libre-service (VLS), et ce, dans la poursuite de l'objectif de la Ville d'inciter les entreprises qui offrent ce service à convertir leur flotte de véhicules à l'électricité.

Afin de couvrir l'ensemble du territoire de la Ville, le déploiement des bornes s'effectuera à plus grande échelle à partir de 2017 pour atteindre un minimum de 1000 bornes de recharge sur rue d'ici 2020.

Avec l'implantation de ces bornes, la Ville de Montréal assume son rôle de chef de file en électrification des transports.

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt au montant de 11 000 000 \$ afin de permettre de financer ces investissements au PTI 2017-2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CM16 0805 - 21 juin 2016 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (05-055), afin de permettre l'installation des bornes de recharge par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CE16 1042 - 15 juin 2016 - Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 100 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 709 970,63 \$, taxes incluses.

CM15 1239 - 27 octobre 2015 - Accorder un contrat de gré à gré, conformément au Décret 839-2013, à AddÉnergie Technologies inc. pour la fourniture de 25 bornes de recharge doubles sur rue et de 3 bornes à recharge rapide pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 415 280,50 \$, taxes incluses.

CM13 0963 - 23 septembre 2013 - Approuver une entente de partenariat entre la Ville et Hydro-Québec portant sur l'adhésion de la Ville au projet de Circuit électrique d'Hydro-Québec / Approuver une entente concernant la prise en charge de la responsabilité d'offrir un service de recharge public pour les véhicules électriques entre la Ville et le ministère des Ressources naturelles / Approuver les emplacements des bornes proposés par les arrondissements et Espace pour la vie / Accorder, conformément au Décret 839-2013, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc. afin de procéder à l'acquisition de 80 bornes de recharge pour véhicules électriques, pour une somme maximale de 497 151,90 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques, y compris les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment d'effectuer les dépenses relatives à :

1. Acquisition de bornes de recherche pour véhicules électriques.
2. Installation des bornes par un entrepreneur en électricité.
3. Incidences relatives à l'installation des bornes: - construction de bases par la commission des services électriques de Montréal (CSEM) - branchement des bornes par Hydro-Québec - marquage au sol et signalisation - acquisition et installation des arceaux protecteurs.
4. Autres incidences et travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des bornes à recharge rapide.

Ne seront pas financées par ce règlement d'emprunt les activités d'acquisition, d'installation ou de déplacement de bornes de recharge non décidées par la ville centrale.

JUSTIFICATION

À ce jour, le projet d'acquisition et d'installation des bornes pour VÉ était géré via le règlement d'emprunt 08-062 (acquisition d'équipement et mobilier urbain), et n'était pas

inscrit au PTI.

L'adoption de ce règlement d'emprunt, complètement dédié au projet de déploiement des bornes de recharge, est essentielle à l'inscription du projet au PTI 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, ce qui permet d'identifier une source de financement unique, de mieux gérer le programme, et par conséquent, d'atteindre ses objectifs selon les échéanciers établis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet d'acquisition et d'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques (75100), prévu à la programmation du PTI 2017-2019 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Le règlement d'emprunt permettra de financer les investissements du projet prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

La répartition budgétaire est présentée comme suit :

Programme 75100 / année	2017	2018	2019	2020	TOTAL
Montant en millier de \$	2 350	2 950	2 950	2 700	10 950

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre, en conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du Service par les instances décisionnelles appropriées.

Tel que mentionné, cette estimation budgétaire est basée sur une planification établie au printemps 2016. Cette dernière pourrait être sujette à changements, notamment en raison d'une éventuelle révision du nombre et du type de bornes de recharge pour VÉ à acquérir et installer, et en raison de la précision des coûts à venir suite aux activités actuellement en cours.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 5 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le déploiement d'un réseau de borne de recharge pour VÉ contribuera à la lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en favorisant l'atteinte de l'objectif de réduction de 30 % de ces gaz d'ici 2020 par rapport à 1990. Il permettra également d'améliorer la qualité de l'air afin d'atteindre éventuellement le standard pancanadien en matière de concentration de particules fines dans l'air ambiant d'ici 2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le rythme de déploiement des bornes de recharge sur le territoire montréalais est en constante croissance depuis le début des opérations en 2013. Le règlement d'emprunt faisant l'objet du présent sommaire permettra de financer les investissements du programme pour une période . Retarder son adoption compromettrait l'atteinte des objectifs de la Ville quand à sa stratégie d'électrification des transports.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: Novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : Décembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Acquisition et installation des bornes de recharge : 2017- 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gilles DUFORT, Service de la mise en valeur du territoire

Anne-Marie PERREAULT, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Gilles DUFORT, 18 octobre 2016

Anne-Marie PERREAULT, 18 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachid REKOUANE
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2016-10-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1165135002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval.

Il est recommandé d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 3,7 M\$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des Transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:31

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165135002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	Plan de transport
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 700 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Dorval.

CONTENU

CONTEXTE

Lors du Sommet de Montréal de juin 2002, la Ville de Montréal a retenu l'amélioration de l'accessibilité à l'aéroport International Pierre-Elliott-Trudeau comme étant un projet d'infrastructure stratégique de transport. Ce projet a donc été inscrit au Plan de transport 2008. Il consiste à réaménager les infrastructures routières aux abords de l'aéroport incluant un réseau cyclable et piétonnier ainsi que l'amélioration du service de transport en commun par autobus. Ces travaux permettront également de séparer les flux de circulation locaux, autoroutiers et aéroportuaires (entre les autoroutes 20 et 520) et un accès plus direct de l'aéroport au réseau autoroutier (le maître d'oeuvre est le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Ce projet est réalisé dans le cadre de l'entente conclue entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique. Le coût initial du projet était estimé à 224 M\$, répartis entre les partenaires comme suit :

- Transports Canada : 55 M\$
- Transports Québec : 89 M\$
- Agglomération de Montréal : 40 M\$
- Aéroports de Montréal : 20 M\$
- Fiducie 2008 pour l'infrastructure de transport en commun : 20 M\$

La contribution maximale de Montréal est fixée à 40 M\$, selon une entente entre le MTMDET et Montréal signée en octobre 2009 (85-303). Suite à une augmentation considérable des coûts, le secrétariat du Conseil du trésor (SCT) a décidé de scinder le projet en deux volets: routier et ferroviaire. À ce jour, les seuls lots autorisés sont ceux du volet routier pour 342,5 M\$. Cette augmentation des coûts est assumée par le MTMDET.

Afin de compléter notre engagement auprès du MTMDET, un règlement d'emprunt de 3,7

M\$ est demandé permettant des crédits totaux, pour financer la contribution de la Ville, de 40 M\$.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, des investissements sont prévus pour l'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau (projet 75002), relevant de la compétence de l'agglomération. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports doit à cette fin faire adopter les règlements d'emprunts nécessaires pour pouvoir financer l'ensemble du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CGxx XXXX - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CM09 0760 - 25 août 2009 : Approuver l'entente N° 85-303 entre la Ville et le ministre des Transports du Québec concernant le réaménagement de l'échangeur Dorval et autoriser une dépense de 35 000 000 \$ pour le paiement de la contribution financière de l'agglomération pour la réalisation du projet.

CG08 0497 - 25 septembre 2008 : Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 35 000 000 \$ pour le projet de réaménagement des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau

CG08 0359 - 19 juin 2008: Approuver la conformité au schéma d'aménagement - Projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal soumis par le ministères des Transports du Québec.

CE05 1569 - 10 août 2005: Autoriser une dépense de 1 989 000 \$ pour les frais encourus et prévus des services professionnels aux fournisseurs du ministère des Transports du Québec dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau, et autoriser à lancer les appels d'offres afin de réaliser les études complémentaires requises - Coût net pour la Ville: 1 123 000 \$.

CE05 0260 - 16 février 2005: Autoriser une dépense de 308 770,76 \$ pour payer la part de la Ville pour les frais encourus des services professionnels aux fournisseurs du ministères des Transports du Québec et prévus dans le cadre du projet d'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'Aéroport Montréal-Trudeau - Coût net pour la Ville 205 847,18\$

CM05 0130 - 22 février 2005: Adopter un règlement d'emprunt autorisant le financement de 5 M\$ pour le projet de l'amélioration des infrastructures de transport terrestre près de l'aéroport Montréal-Trudeau. Coût net pour la Ville 3 750 000 \$.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 3,7 M\$ afin de financer les travaux du projet d'amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau. Ce règlement d'emprunt permettra notamment de financer un pourcentage des travaux suivants, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant :

- Pont d'étagement du boulevard Michel-Jasmin
- Liens directs aéroport/centre-ville

- Aménagement de l'avenue Michel-Jasmin
- Aménagements paysagers et travaux connexes.

JUSTIFICATION

La majorité des intervenants qui se sont prononcés sur le projet lors des audiences du BAPE, sont en accord avec le principe que les infrastructures routières dans l'environnement immédiat de l'aéroport sont désuètes et qu'elles requièrent une intervention. La modification des accès routiers à l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau est aussi une opportunité pour Montréal et sa région de rendre plus conviviale cette porte d'entrée internationale. Le projet permettra également d'augmenter la qualité de l'aménagement urbain, un objectif qui cadre avec les orientations du Plan de transport.

L'adoption du règlement d'emprunt de 3,7 M\$ permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports d'obtenir les crédits nécessaires pour honorer son entente de contribution de 40 M\$ avec le MTMDET.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet 75002 - Amélioration des infrastructures d'accès à l'aéroport Montréal-Trudeau, tel que prévu au PTI (2017-2019).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du Service par les instances décisionnelles appropriées..

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La contribution du projet visé par le règlement d'emprunt au développement durable est, entre autres, d'assurer la pérennité des actifs de la ville, de réduire la congestion routière (moins d'émission des GES et de consommation d'énergie), d'augmenter la qualité de l'aménagement urbain contribuant à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette décision est requise pour honorer l'entente entre le MTMDET et la Ville. Un report de cette décision pourrait retarder le processus de négociation entre la Ville et les autres partenaires et, éventuellement retarder le début ou la progression des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion: Novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt: Décembre 2016
3. Approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes: date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Exécution des travaux restants: 2017.
6. Fin des travaux du MTMDET- volet routier:2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie MICHAUD
INGÉNIEUR

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2016-10-18

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-10-27

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1164368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019

Il est recommandé:
d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de pièces et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-09-12 11:17

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164368005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements permettant une optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017-2018-2019

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2014, BIXI Montréal assure l'exploitation et la gestion pour le compte de la Ville de Montréal du système de vélo en libre-service BIXI. Les obligations de BIXI Montréal sont consignées dans une entente de gestion, la dernière ayant été conclue au début de l'année 2015 pour une durée de 5 ans.

Le projet «Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI» est prévu au PTI du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) qui sera soumis pour adoption au conseil municipal.

Le système de vélo en libre-service BIXI a connu un succès sur toute la ligne en 2015. Jusqu'à 38 000 membres actifs ont utilisé ce service alors que plus de 3,5 millions de déplacements ont été effectués, soit 9 % de plus qu'en 2014. À l'heure actuelle, le service BIXI est offert dans 11 arrondissements de la Ville de Montréal de même que dans les villes de Longueuil et de Westmount.

Plusieurs faits saillants ont marqué la première moitié de l'année 2016:

- Nouveau partenaire majeur;
- Nouvelle promotion: les dimanches BIXI gratuits. Le dernier dimanche de chaque mois, l'aller simple est offert;
- Nouveau système et nouveau site web permettant la vente d'abonnements aux entreprises afin de valoriser les transports actifs;
- Implantation de 15 stations intelligentes permettant la location de vélo avec la carte OPUS de la STM;
- Nouvelle application mobile permettant la location directe d'un vélo;
- Journée record de l'histoire de BIXI Montréal: 30 951 déplacements le dimanche 31 juillet;
- Semaine d'achalandage historique du 25 juillet 2016 avec 182 911 déplacements.

Depuis 2014, les abonnements à BIXI et les déplacements ont connu respectivement une augmentation de 142% et 28%. BIXI Montréal fait face à une demande croissante et doit réajuster son offre de service.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé d'autoriser ce règlement d'emprunt qui permettra notamment l'achat de pièces et d'équipements d'actifs (vélos, terminaux solaires, pavés

techniques, panneaux publicitaires, points d'ancrage intelligents, etc.) qui serviront à optimiser le système au cours des années 2017, 2018 et 2019 et ainsi de mieux répondre aux besoins des utilisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 1249 (15 décembre 2014) Conclure une entente avec BIXI Montréal afin de lui confier la gestion du système de vélo en libre-service sur le territoire de Montréal;

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer l'acquisition de pièces et d'équipements requis pour l'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI pour les années 2017, 2018 et 2019.

Ce règlement d'emprunt permettra notamment d'acquérir les équipements suivants:

- Vélos;
- Terminaux solaires;
- Points d'ancrage;
- Pavés techniques;
- Panneaux publicitaires;
- Points d'ancrage intelligents;
- Câbles.

JUSTIFICATION

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI au cours des prochaines années est essentielle pour permettre à BIXI Montréal de continuer d'offrir un service de qualité à tous les utilisateurs;

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra à la Ville de Montréal d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant l'acquisition des biens requis.

Ainsi, on pourra:

- consolider le réseau actuel et ainsi répondre plus efficacement aux besoins des clientèles occasionnelle et corporative, et ce, à moindre coût;
- répondre à une demande croissante et assurer un service de meilleure qualité dans le réseau. L'optimisation du réseau permettrait une desserte de plusieurs quartiers nouvellement développés ou en développement tels Griffintown, Mile Ex, Mile End, Pôle Frontenac.
- accroître le ratio bollards / vélos, ce qui contribuerait à améliorer l'offre de service auprès des utilisateurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du projet suivant, prévu à la programmation du PTI 2017-2019.

Projet	2017	2018	2019	Total
28 040 - Développement et optimisation du système de vélo en libre-service BIXI	2 700	800	4 000	7 500

Les achats financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 10 ans, conformément à la politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI est en accord avec les orientations du Plan d'action Montréal durable 2016-2018 adopté en juin 2016. Le service BIXI s'inscrit dans les orientations de la Ville de Montréal pour accroître la part des transports durables et l'usage du vélo comme mode de déplacement actif. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet d'optimisation du système de vélo en libre-service BIXI, tel que présenté, aura des impacts majeurs notamment au niveau de l'offre de services auprès de la clientèle. L'acquisition de ces pièces et équipements devrait permettre d'offrir un meilleur service aux utilisateurs.

Si le règlement d'emprunt n'est pas adopté ou si son adoption est retardée, l'optimisation du système sera compromise et les impacts se feront sentir auprès des utilisateurs qui sont de plus en plus nombreux à adhérer au système de vélo en libre-service BIXI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse conjoint - Ville de Montréal - BIXI Montréal - sera émis le matin même de la réunion du Comité exécutif, soit le 19 octobre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

24 octobre 2016: Avis de motion
21 novembre 2016: Adoption du règlement d'emprunt
Décembre 2016: Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des affaires municipales (MAMOT)
Janvier - Février 2017: Acquisition progressive des équipements

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD
Cons. en aménagement - chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE
Chef de division

Le : 2016-09-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-09-12

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-09-12



Dossier # : 1167287006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains. »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287006

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 12 600 000 \$ afin de financer la réalisation du programme d'acquisition de terrains

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'acquisition de terrains est un nouveau programme prévu au Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (volet ville centrale).

Ce programme s'inscrit dans un contexte d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience des pratiques de gestion du SIVT et vise à réduire les coûts d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des projets du SIVT.

Il permet d'acquérir les propriétés visées :

- suffisamment tôt pour éviter des hausses de prix (bien avant les règlements d'emprunt des projets);
- de préserver la confidentialité financière et spatiale des transactions prévues;
- de regrouper les demandes de transactions à confier au SGPI et d'en faciliter la réalisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 12,6 M\$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du programme d'acquisition de terrains, y compris les honoraires professionnels, frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce programme permet d'acquérir les propriétés visées et requises pour réaliser différents projets planifiés par le SIVT et pouvant être nécessaires :

- aux réaménagements de carrefours;
- à des réaménagements ou prolongements de rues ou d'artères;
- à des travaux d'aménagement relevant du SIVT;
- aux grands projet du SIVT .

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réduction des coûts d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des projets du SIVT. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI_2017-2019 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (volet corporatif).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation du programme d'acquisition de terrains.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 12,6 M\$ afin de financer le programme d'Acquisition de terrains (46104), prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer les investissements du programme pour les années 2017 à 2019.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Programme	2017	2018	2019	Ultérieur	TOTAL
46104	4 200	4 200	4 200	0	12 600

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du Service par les instances décisionnelles appropriées.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, la réduction des coûts d'acquisition des emprises nécessaires à la réalisation des projets du SIVT ne pourra pas se réaliser.

L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des différents projets planifiés par le SIVT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du

règlement ou le 1er janvier 2017

5. Réalisation des travaux : mai 2017 à décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
Contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot . »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les travaux de voirie municipale rendus nécessaires par les projets du réseau du ministère des transports du Québec relatifs à l'échangeur Turcot

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de reconstruction du complexe Turcot est un projet de plus de 3 G\$ géré par le ministère des Transports du Québec (MTMDET), ayant des répercussions sur certains actifs de la Ville (par exemple : déménagement d'une cour de voirie et d'un écocentre, fermetures de chutes à neige, reconstruction de voies municipales, mesures de mitigation, etc.). Il est ainsi prévu que :

- le MTMDET réalise lui-même des interventions et des projets concernant des actifs municipaux (nouvelles rues, protection du collecteur Saint-Pierre, etc.) en impliquant la Ville (encadrement, collaboration technique, supervision, gestion des impacts, dépenses incidentes, etc.);
- la Ville réalise certains projets municipaux;
- la Ville profite du projet pour bonifier des actifs ou devancer certains investissements;
- des dépenses incidentes urgentes, imprévisibles et de valeur non importante, faites par les arrondissements ou les directions centrales, soient remboursées par le MTMDET.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire au financement de l'ensemble de ces interventions reliées à l'accompagnement du projet Turcot , est requis pour la bonification du règlement d'emprunt existant adopté le 21 juin 2012 au CG12 0236.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (volet agglomération), des investissements sont prévus pour l'accompagnement du projet Turcot.

Il est à noter que la ville de Montréal a conclu des ententes incluant des mécanismes de remboursement avec le MTMDET et qu'elle travaille avec ce dernier à l'élaboration d'autres ententes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération)

CE15 0338, 4 mars 2015: Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CE12 1979, 5 décembre 2012: Autoriser l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, pour une somme forfaitaire de 1 216 423 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CG12 0236, 21 juin 2012 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

CG12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation aux fins d'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet de reconstruction du complexe Turcot

CE12 0231, 22 février 2012 : Ratification d'une entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la collaboration de ressources professionnelles municipales en 2011

CE12 0062, 18 janvier 2012 : Mandat à la DSTI pour l'acquisition d'un site aux fins de relocalisation de l'écocentre du Sud-Ouest

CM11 1026, 19 décembre 2011 : Décret d'expropriation pour relocaliser la cour de services Eadie ainsi que la Division de l'horticulture de l'arrondissement du Sud-Ouest

CM11 1009, 19 décembre 2011 : Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie relativement à la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 975 396,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 34 600 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement permettra d'effectuer les dépenses relatives aux multiples interventions, dont :

- les avant-projets, des plans et devis et des travaux de voirie (chaussée, trottoir, feux, conduites, signalisation, marquage, éclairage, plantation, mobilier urbain) notamment requis pour l'introduction de mesures préférentielles de mitigation, dont la reconstruction de la rue Notre-Dame Ouest;
- l'encadrement et l'accompagnement d'avant-projets, de plans et devis, de gestion des impacts et de travaux municipaux, réalisés par le MTMDET (rues, infrastructures);
- des déplacements de conduites;
- des frais de relocalisation de chutes à neige;
- l'acquisition des terrains et immeubles requis pour la mise en œuvre des travaux municipaux de reconstruction de la rue Notre-Dame;
- des aménagements du domaine public et d'espaces publics.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot dans un contexte où il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la Ville d'intervenir efficacement dans la logique de l'échéancier du projet Turcot. L'échéancier de réalisation prévu par le MTMDET s'étend de 2017 à la fin 2021. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI_2017-2019 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (volet agglomération).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 34,6 M\$ afin de financer les interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot, prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est indispensable pour la mise en œuvre des interventions municipales nécessaires autant au projet de reconstruction du complexe Turcot qu'au respect de son échéancier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017
5. Réalisation des travaux : mai 2017 à décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Sophie COUTURE
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot . »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-11-01 11:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de reconstruction du complexe Turcot est un projet de plus de 3 G\$ géré par le ministère des Transports , de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), ayant des répercussions sur certains actifs de la Ville dont la modification du tracé des autoroutes aux abords du centre récréatif Gadbois et dans le secteur Cabot-Côte-Saint-Paul.

Le MTMDET réalise lui-même des interventions et des projets concernant des actifs municipaux (nouvelles rues, protection des collecteurs, réfection de viaducs et de ponts, etc.) en impliquant la Ville (encadrement, collaboration technique, supervision, gestion des impacts, dépenses incidentes, etc.).

La Ville réalisera certains projets municipaux d'intégration urbaine dont :

- le pôle Gadbois, soit le réaménagement des abords du centre récréatif Gadbois et du nouveau pont du canal;
- les divers aménagements paysagers aux abords de l'autoroute 15 dans le secteur Cabot/Côte-Saint-Paul.

La Ville profite du projet de reconstruction du complexe Turcot pour bonifier des actifs ou devancer certains investissements et s'assure que des dépenses incidentes urgentes, imprévisibles et de valeur non importante, faites par les arrondissements ou les directions centrales, soient remboursées par le MTMDET.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire au financement de l'ensemble de ces interventions reliées à l'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot et la réalisation de projets d'intégration urbaine , et requis pour la bonification du règlement d'emprunt existant adopté le 21 juin 2012 au CG12 0236.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019 (volet ville centrale), des investissements sont prévus pour l'accompagnement du projet Turcot.

Il est à noter que la Ville de Montréal a conclu des ententes incluant des mécanismes de remboursement avec le MTMDET et qu'elle travaille avec ce dernier à l'élaboration d'autres ententes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CE15 0338, 4 mars 2015: Ratifier l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 3 700 000 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CE12 1979, 5 décembre 2012: Autoriser l'entente intervenue entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales dans le cadre du projet Turcot, pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012, pour une somme forfaitaire de 1 216 423 \$, et approuver le document intitulé « Marché »

CG12 0236, 21 juin 2012 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 19 100 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot

CG12 0050, 23 février 2012 : Décret d'expropriation aux fins d'emprise pour le prolongement du boulevard De La Vérendrye dans le cadre du projet de reconstruction du complexe Turcot

CE12 0231, 22 février 2012 : Ratification d'une entente MTQ-Ville visant le remboursement d'une somme maximale de 486 760 \$ pour la collaboration de ressources professionnelles municipales en 2011

CE12 0062, 18 janvier 2012 : Mandat à la DSTI pour l'acquisition d'un site aux fins de relocalisation de l'écocentre du Sud-Ouest

CM11 1026, 19 décembre 2011 : Décret d'expropriation pour relocaliser la cour de services Eadie ainsi que la Division de l'horticulture de l'arrondissement du Sud-Ouest

CM11 1009, 19 décembre 2011 : Octroi d'un contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie relativement à la construction d'une nouvelle cour de services dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 975 396,50 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'Emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot, , y compris comprend les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception, de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Ce règlement permettra d'effectuer les dépenses relatives aux multiples interventions, dont:

- les avant-projets, des plans et devis et des travaux d'aménagements du domaine public, d'espaces publics, de parcs et d'aires de stationnement dans le cadre de l'intégration urbaine du projet dont le pôle Gadbois et le secteur Cabot-Côte-Saint-Paul;
- l'acquisition des terrains et immeubles requis pour la mise en œuvre de ces travaux municipaux.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot dans un contexte où il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la Ville d'intervenir efficacement dans la logique de l'échéancier du projet Turcot et de réaliser ses projets

d'intégration urbaine. L'échéancier de réalisation prévu par le MTMDET et la Ville de Montréal s'étend de 2017 à la fin 2021. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI_2017-2019 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (volet ville centrale).

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 44,9 M\$ afin de financer la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de reconstruction du complexe Turcot prévues dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centre. Le montant alloué à ces projets est basé sur des avants projet préliminaires de classe D.

L'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement d'emprunt est indispensable pour la mise en œuvre des interventions municipales nécessaires au projet de réaménagement du complexe Turcot et le respect de son échéancier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017
5. Réalisation des travaux : mai 2017 à décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

James BYRNS
Chef de Division Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167211004

Unité administrative responsable : Service des infrastructures_voie et transports , Direction ,
Division des grands projets 1

Niveau décisionnel proposé : Conseil municipal

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire

Projet : -

Objet : Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$
afin de financer les interventions municipales afférentes à la
réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167211004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 13 560 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent (NPSL) ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous sa juridiction entre le pont et l'avenue Atwater, allant jusqu'au boulevard LaVérendry. Cet axe autoroutier est l'entrée de la Ville et dessert l'ensemble du territoire de l'agglomération. La reconstruction de ce tronçon implique :

- la démolition et reconstruction du Pont de l'Île-des-Soeurs et l'aménagement des abords;
- l'élargissement de l'autoroute ainsi que la modification des pentes et des courbes;
- la modification des échangeurs Île-des-Soeurs, Gaétan-Laberge et Atwater;
- la modification des ouvrages d'art des rues LaSalle, Wellington, Boulevard de l'Île des Soeurs, Carrefour giratoire LeBer et le boulevard René Lévesque;
- le déplacement des conduites d'aqueduc principal et de collecteur d'égout;
- le déplacement et la création des réseaux cyclables;
- l'aménagement des berges directement sous ses structures autoroutières.

Par son implication dans le projet d'Infrastructure Canada, la Ville de Montréal s'assure que Signature sur le Saint-Laurent (SSL), le partenaire d'Infrastructure Canada (INFRA), préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat du poisson et les milieux humides, minimiser les nuisances tels le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compenser pour la production des gaz à effets de serre du chantier, et livrer le projet conformément à ses obligations légales environnementales applicables et répond aux besoins de ses citoyens.

Conséquemment à ce projet, des travaux complémentaires sont nécessaires :

- la Ville réalisera certains projets municipaux qui permettront de remettre en place les liens entrecoupés par les travaux du NPSL et leur milieu d'insertion ;
- la Ville profitera du projet pour bonifier des actifs ou devancer certains investissements.

Dans le cadre du programme triennal d'Immobilisations 2017-2019 (volet ville centrale), des investissements sont prévus pour réaliser les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire au financement de l'ensemble de ces interventions reliées à l'accompagnement du NPSL. Notons que la Ville de Montréal travaille avec INFRA à l'élaboration d'ententes et de mécanismes de partenariat dans ces réalisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mxx xxxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale).

CE15 2367 - 23 décembre 2015 - D'approuver la «convention de services professionnels» entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet de corridor du Nouveau pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars taxes en sus. (1150752003).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 13,560 M\$ afin de financer les interventions municipales nécessaires pour l'accompagnement des travaux du Nouveau Pont sur le Saint-Laurent, et pour rétablir l'interconnexion entre les secteurs de la ville, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Les travaux consistent à :

- Réaménager les rues Rushbrooke et Jacques – Lauzon, impactées par l'élargissement de l'A15 / Planification, création, conception et réalisation;
- Réaménager la rue May / volet commémoration et œuvre commémorative, impactée par l'élargissement de l'A15 / Planification, création, conception et réalisation;
- Aménager un lien entre la pointe-nord et la pointe-sud de l'Île-des-Sœurs / Planification, création, conception et réalisation;
- Créer et aménager un lien multifonctionnel à partir du NPSL vers la Place du Commerce / Acquisition, planification, création, conception et réalisation;
- Compléter les travaux d'intégration spatiale à l'intersection du pont Champlain, du boulevard René-Lévesque situé à Verdun, en considérant le site archéologique LeBer / et deux sections de berges de part et d'autre du NPSL / planification, création, conception et réalisation.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet du nouveau Pont Champlain dans un contexte où il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la Ville d'intervenir efficacement dans l'échéancier de réalisation établi par Infrastructure Canada et son partenaire Signature sur le Saint-Laurent.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de NPSL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

Ce règlement d'emprunt de 13 560 000 \$ servira au financement, pour les années 2017 et suivantes du projet 75040 - Corridor Nouveau pont Champlain - Accompagnement d'Infrastructures Canada, Travaux incidents prévu à la programmation du PTI 2017-2019 (volet ville centrale).

Cette dépense est entièrement assumé par la ville centrale.

L'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux visant à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons. De plus, il prévoit l'augmentation de la canopée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet du Nouveau pont Champlain serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Réalisation des travaux : Début 2017 à décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chargée de projet - grands projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain. »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 22 500 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte de la détérioration du pont Champlain, le gouvernement du Canada a pris la décision de construire un nouveau pont sur le Saint-Laurent (NPSL) ainsi que de reconstruire le tronçon de l'autoroute 15 sous sa juridiction entre le pont et l'avenue Atwater, allant jusqu'au boulevard LaVérendry. Cet axe autoroutier est l'entrée de la Ville et dessert l'ensemble du territoire de l'agglomération. La reconstruction de ce tronçon implique :

- la démolition et reconstruction du Pont de l'Île-des-Soeurs et l'aménagement des abords;
- l'élargissement de l'autoroute ainsi que la modification des pentes et des courbes;
- la modification des échangeurs Île-des-Soeurs, Gaétan-Laberge et Atwater;
- la modification des ouvrages d'art des rues LaSalle, Wellington, Boulevard de l'Île des Soeurs, Carrefour giratoire LeBer et le boulevard René Lévesque;
- le déplacement des conduites d'aqueduc principal et de collecteur d'égout;
- le déplacement et la création des réseaux cyclables;
- l'aménagement des berges directement sous ses structures autoroutières.

Par son implication dans le projet d'Infrastructure Canada, la Ville de Montréal s'assure que Signature sur le Saint-Laurent (SSL), le partenaire d'Infrastructure Canada (INFRA), préserve la qualité et la disponibilité de l'eau du fleuve Saint-Laurent afin de minimiser les impacts du projet sur l'habitat du poisson et les milieux humides, minimiser les nuisances tels le bruit, les poussières et les vibrations sur les communautés environnantes, compenser pour la production des gaz à effets de serre du chantier, et livrer le projet conformément à ses obligations légales environnementales applicables et répond aux besoins de ses citoyens.

Conséquemment à ce projet, des travaux complémentaires sont nécessaires :

-la Ville réalisera certains projets municipaux qui permettront de remettre en place les liens entrecoupés par les travaux du NPSL et leur milieu d'insertion ;
-la Ville profitera du projet pour bonifier des actifs ou devancer certains investissements notamment au sujet du réseau cyclable et de pistes multifonctionnelles.

Dans le cadre du programme triennal d'Immobilisations 2017-2019 (volet agglomération), des investissements sont prévus pour réaliser les interventions municipales afférentes à la réalisation du Corridor du Nouveau pont Champlain.

L'adoption d'un règlement d'emprunt est nécessaire au financement de l'ensemble de ces interventions reliées à l'accompagnement du NPSL. Notons que la Ville de Montréal travaille avec INFRA à l'élaboration d'ententes et de mécanismes de partenariat dans ces réalisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération).
CE15 2367 - 23 décembre 2015 - D'approuver la «convention de services professionnels» entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet de corridor du Nouveau pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1er janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars taxes en sus. (1150752003).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 22,500 M\$ afin de financer les interventions municipales nécessaires pour l'accompagnement des travaux du Nouveau Pont sur le Saint-Laurent et pour rétablir l'interconnexion entre les secteurs de la ville, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Les travaux consiste à :

- Créer et aménager un lien cyclable le long du chenal de l'Île-des-Sœurs vers le secteur du havre en incluant la réalisation d'une passerelle / Planification, création, conception et réalisation;
- Refaire les conduits de drainage relié aux collecteurs du secteur Atwater hors des limites du NPSL / Planification, création, conception et réalisation;
- Réaliser les travaux de démolition et autres à la station St-Paul occasionnés par les bretelles d'accès du secteur Atwater / Planification, création, démolition, conception et réalisation;
- Refaire les conduits de drainage relié aux collecteurs du secteur, des différentes rues transversales au NPSL / Panification, création, conception et réalisation;
- Aménager une piste cyclable à partir du chenal jusqu'à Marc-Cantin, sur Marc-Cantin et créer un lien près du pont Victoria vers le centre-ville / Planification, création, conception et réalisation.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet du nouveau Pont Champlain dans un contexte où il faut mettre en place des mécanismes qui permettent à la Ville d'intervenir efficacement dans l'échéancier de réalisation établi par Infrastructure Canada et son partenaire Signature sur le Saint-Laurent.

La mise en vigueur du règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits

nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet de NPSL.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvées par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

Ce règlement d'emprunt de 22 500 000 \$ servira au financement pour les années 2017 et suivantes du projet 75040 - Corridor Nouveau pont Champlain - Accompagnement d'Infrastructures Canada, Travaux incidents prévu à la programmation du PTI 2017-2019 (volet agglomération).

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

L'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux visant à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons et aux cyclistes. De plus, il prévoit l'augmentation de la canopée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, la réalisation des interventions municipales d'accompagnement du projet du Nouveau pont Champlain serait compromise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017.
5. Réalisation des travaux : Début 2017 à décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia THOMPSON
Chargé(e)projet-grand projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM).

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM). »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287009

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM).

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction du Réseau électrique métropolitain (REM) annoncé en avril 2016 par la Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra (CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-Ville, l'aéroport international de Dorval, l'ouest de l'Ile et Deux-Montagnes. La Ville de Montréal collabore avec CDPQ Infra à sa réalisation.

Le REM est un train électrique entièrement automatisé et en site clôturé sur un tracé de 67 km de longueur qui prévoit 24 stations dans sa phase initiale, 9 terminus d'autobus et 13 stationnements incitatifs. Le tracé empruntera le corridor de l'Autoroute 10 (A-10) à partir de l'échangeur A-10/A-30 et le nouveau pont Champlain puis entrera au centre-ville à la gare Centrale. Il remplacera le train de Deux Montagnes sur toute sa longueur, du centre-ville jusqu'à la Rive-Nord en passant par le tunnel sous la montagne Mont-Royal, tunnel qui ne sera plus emprunté par les trains de banlieue. La branche Ouest empruntera le corridor de l'antenne Doney , puis longera l'A-40 jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue. Une branche quittera cet axe pour rejoindre l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (voir plan préliminaire du réseau en pièce jointe au présent dossier). L'intégration d'un système de transport électrique reliant les pôles nord et sud de l'Ile de Montréal permet d'augmenter la desserte en transports collectifs ce qui est bénéfique pour les Montréalais. Ce projet va créer, pour la Ville, des opportunités de requalifications des milieux urbains, tout en respectant les besoins des Montréalais.

En résumé, le projet du REM consiste en quelque 50 km de parcours sur le territoire Montréalais, traversant huit (8) arrondissements (Verdun, Sud-Ouest, Ville-Marie, St-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, Outremont, CDN/NDG), cinq (5) Villes liées (Ville Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue) et offrant 20 stations sur l'île aux Montréalais.

Le mode de réalisation du projet choisi par la CDPQ Infra n'est pas un mode conventionnel, mais plutôt en mode PPP. Pour la réalisation de ce mode de projet, un fournisseur externe est basé sur un devis de performance sans avoir en main des avants-projets, ou des concepts établis. Le fournisseur en devenir aura la période entre novembre 2016 à mai 2017 pour élaborer un concept et pourra dès la signature du contrat prévu en juin 2017, amorcer les travaux.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, des investissements sont

prévus pour financer les travaux incidents aux travaux du REM ainsi que les travaux anticipés par la Ville à proximité des lieux d'interventions, une partie relevant de la compétence de la ville centre et l'autre de la compétence de l'Agglomération. Le présent dossier concerne le volet ville centre du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 6 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet du REM comprenant l'accompagnement de la CDPQ Infra par la réalisation de travaux incidents et autres travaux connexes anticipés par la Ville, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Du fait que le tracé sera en site propre clôturé (corridor dédié au REM sans intrusion), des besoins seront identifiés pour relier chacun des secteurs de part et d'autre du tracé. Sans s'y limiter, de nouvelles pistes cyclables seront réalisées. Des travaux de raccordement ou de développement de trottoir, passage piéton, voirie, feux de circulation, éclairage, aménagement paysager et remplacement ou amélioration des conduites d'eau et d'égout du réseau secondaire seront requis tout le long du parcours. La Ville profitera de cette intervention du REM pour les réaliser afin de ne pas venir intervenir en chantier consécutif une deuxième fois dans le même secteur.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales par la caisse de dépôt ainsi qu'aux interventions complémentaires à réaliser par la Ville de Montréal. L'échéancier de réalisation prévu par la CDPQ Infra s'étend de 2017 à la fin 2020. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2017-2019 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (volet ville centrale).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 6 M\$ afin de financer le REM - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Travaux incidents (75050), prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux incidents visant à favoriser les déplacements actifs dans un projet de transports collectifs ce qui réduira les gaz à effet de serre (GES) . De plus, il prévoit la plantation d'arbres ce qui réduira les îlots de chaleur le long du parcours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, l'élaboration du projet par la CDPQ Infra ne pourra se réaliser selon la signature Ville de Montréal dans un milieu densément urbain. L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des travaux incidents simultanément à la réalisation du REM (2017-2020).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017
5. Réalisation des travaux : Printemps 2017 à décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEBRUN
Ingenieur(e) - chargée de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM). »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287004

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de réseau électrique métropolitain (REM)

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de construction du Réseau électrique métropolitain (REM) annoncé en avril 2016 par la Caisse de dépôt et placement du Québec, filiale Infra (CDPQ Infra) reliera la Rive-Sud, le centre-Ville, l'aéroport international de Dorval, l'ouest de l'Ile et Deux-Montagnes. La Ville de Montréal collabore avec CDPQ Infra à sa réalisation.

Le REM est un train électrique entièrement automatisé et en site clôturé sur un tracé de 67 km de longueur qui prévoit 24 stations dans sa phase initiale, 9 terminus d'autobus et 13 stationnements incitatifs. Le tracé empruntera le corridor de l'Autoroute 10 (A-10) à partir de l'échangeur A-10/A-30 et le nouveau pont Champlain puis entrera au centre-ville à la gare Centrale. Il remplacera le train de Deux Montagnes sur toute sa longueur, du centre-ville jusqu'à la Rive-Nord en passant par le tunnel sous la montagne Mont-Royal, tunnel qui ne sera plus emprunté par les trains de banlieue. La branche Ouest empruntera le corridor de l'antenne Doney , puis longera l'A-40 jusqu'à Sainte-Anne-de-Bellevue. Une branche quittera cet axe pour rejoindre l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau (voir plan préliminaire du réseau en pièce jointe au présent dossier). L'intégration d'un système de service électrique reliant les pôles nord et sud de l'Ile de Montréal permet d'augmenter la desserte en transports collectifs ce qui est bénéfique pour les Montréalais. Ce projet va créer, pour la Ville, des opportunités de requalifications des milieux urbains, tout en respectant les besoins des Montréalais.

En résumé, le projet du REM consiste en quelque est plus de 50 km de parcours sur le territoire Montréalais, traversant huit (8) arrondissements (Verdun, Sud-Ouest, Ville-Marie, St-Laurent, Ahuntsic-Cartierville, Pierrefonds-Roxboro, Outremont, CDN/NDG), cinq (5) Villes liées (Ville Mont-Royal, Dorval, Pointe-Claire, Kirkland, Sainte-Anne-de-Bellevue) et offrant 20 stations sur l'île aux Montréalais.

Le mode de réalisation du projet choisi par la CDPQ Infra n'est pas un mode conventionnel, mais plutôt en mode PPP. Pour la réalisation de ce projet un fournisseur externe est basé sur un devis de performance sans avoir en main des avants-projets ou des concepts établis. Le fournisseur en devenir aura la période entre novembre 2016 à mai 2017 pour élaborer un concept et pourra dès la signature du contrat prévu en juin, amorcé les travaux.

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2017-2019, des investissements sont prévus pour financer les travaux incidents aux travaux du REM ainsi que les travaux anticipés par la Ville à proximité des lieux d'interventions, tous relevant de la compétence de l'Agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CMxx xxx- (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération)
CE16 1120 - 22 juin 2016 - Adopter la Stratégie d'électrification des transports 2016-2020 de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 14 000 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet du REM comprenant l'accompagnement de la CDPQ Infra par la réalisation de travaux incidents et autres travaux connexes anticipés par la Ville, y compris les honoraires professionnels, les frais et honoraires d'études, de conception et de surveillance des travaux, d'acquisition de terrains et les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Du fait que le tracé sera en site propre clôturé (corridor dédié au REM sans intrusion), des besoins seront identifiés pour relier chacun des secteurs de part et d'autre du tracé. Sans s'y limiter, des pistes cyclables prévues aux plans de transports seront réalisées ou retravaillées le long du tracé actuel de la ligne deux-montagnes afin d'assurer que les citoyens auront accès de part et d'autre au corridor REM. Des passages fauniques devront aussi être réalisés dans les parcs naturels le long du tracé de l'antenne de l'ouest afin d'assurer que les animaux puissent traverser le corridor. Des travaux d'infrastructure sur le réseau principal d'eau potable et d'égout pourront être requis à proximité du tracé. La Ville profitera de cette intervention du REM pour les réaliser afin de ne pas venir intervenir en chantier consécutif, une deuxième fois dans le même secteur.

JUSTIFICATION

L'adoption de ce règlement d'emprunt est nécessaire à la réalisation des interventions municipales par la caisse de dépôt ainsi qu'aux interventions complémentaires à réaliser par la Ville de Montréal. L'échéancier de réalisation prévu par la CDPQ Infra s'étend de 2017 à la fin 2020. L'autorisation de ce règlement d'emprunt est une étape essentielle dans le cadre de la réalisation des projets d'immobilisation planifiés au PTI 2017-2019 du Service des infrastructures de la voirie et des transports (volet agglomération).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 M\$ afin de financer le REM - Accompagnement de la Caisse de dépôt et de placement du Québec, Travaux incidents (75050), prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la

Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil d'agglomération par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux incidents visant à favoriser les déplacements actifs dans un projet de transports collectifs ce qui réduira les gaz à effet de serre (GES) . De plus, il prévoit la plantation d'arbres ce qui réduira les îlots de chaleur le long du parcours.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, l'élaboration du projet par la CDPQ Infra ne pourra se réaliser selon la signature Ville de Montréal dans un milieu densément urbain. L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des travaux incidents simultanément à la réalisation du REM (2017-2020).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, aucune intervention de communication n'est requise concernant ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017
5. Réalisation des travaux : Printemps 2017 à décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEBRUN
Ingenieur(e) - chargée de planification
Responsable projet REM

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-25

James BYRNS
Chef de Divison Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1167287003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du Boulevard Notre-Dame.

Il est recommandé d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du Boulevard Notre-Dame. »

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 11:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167287003

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Planification des déplacements dans l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adoption- Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux de prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du Boulevard Notre-Dame.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019, l'Administration prévoit des investissements pour réaliser les travaux de prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du Boulevard Notre-Dame. Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) doit faire adopter le règlement d'emprunt nécessaire afin de pouvoir financer ces investissements.

Le prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny est une composante intégrale de la modernisation de la rue Notre-Dame. En plus de désenclaver des terrains vacants et de compléter la grille de rue artérielle de la Ville, le prolongement du boulevard va assurer les mouvements véhiculaires entre le prolongement du boulevard Souigny et la rue Notre-Dame en direction Est.

De plus, les pistes cyclables prévues au projet le long des axes Assomption et Souigny sont identifiées au Plan de transport 2008.

Enfin le prolongement du boulevard de l'Assomption, en étant associé au prolongement du boulevard Souigny par le MTMDET fait partie du grand projet d'amélioration des accès au port de Montréal en créant un complément aux travaux faits dans le corridor de l'autoroute 25.

Les travaux de conception sont réalisés par la Ville, en étroite coordination avec le MTMDET qui réalise en même temps la conception du prolongement du boulevard Souigny entre les rues Dickson et Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CGxx xxx - (À venir) - Adopter le Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet Agglomération).

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à adopter un règlement d'emprunt de 50 000 000 \$ afin de

financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet du prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du boulevard Notre-Dame.

Le projet comprend le prolongement du boulevard de l'Assomption entre les rues Hochelaga et Notre-Dame, l'aménagement de trottoirs et d'une piste cyclable le long du nouveau boulevard, la construction de services municipaux séparatifs (égouts) et d'un aqueduc, la création d'une nouvelle intersection à feux de circulation à la hauteur du prolongement de Souigny, la modification de la rue Notre-Dame et la réalisation du tronçon manquant de la piste cyclable Souigny. Le projet comprend également l'acquisition des emprises de rues nécessaires à la réalisation de tous les ouvrages décrits ci-haut, ainsi que la décontamination des sols en place.

Les honoraires professionnels compris dans l'enveloppe globale comprennent la réalisation des études d'avant-projet définitif, la réalisation des plans et devis, les mandats d'accompagnement en cours de chantier, les frais de surveillance, de maintien de circulation et de contrôle des matériaux.

JUSTIFICATION

La mise en vigueur de ce règlement d'emprunt permettra au SIVT d'obtenir les crédits nécessaires pour effectuer les dépenses visant la réalisation des travaux de prolongement du boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet de la rue Notre-Dame.

Ces travaux permettront de :

- Pôle logistique : Désenclaver un grand site vacant (5227 Notre-Dame Est), le raccorder aux axes Notre-Dame et Souigny et permettre son développement. Stimuler la création d'un pôle logistique à valeur ajoutée, favoriser le développement de sites vacants et la création d'emplois dans le contexte de la stratégie maritime du gouvernement du Québec.
- Assomption Nord : Offrir une meilleure desserte de mobilité au projet de redéveloppement Assomption Nord. Installer des réseaux d'égouts séparatifs entre Sherbrooke et Notre-Dame de façon à faciliter l'insertion de nouveaux résidents et usages de Sherbrooke à Notre-Dame.
- Mobilité : Assurer une accessibilité locale depuis le prolongement du boulevard Souigny. Compléter un lien majeur nord-sud qui est actuellement interrompu. Comblent des tronçons manquants du réseau cyclable d'agglomération, reliant l'Est au centre-ville. Création de liens piétons conviviaux. Stimuler l'achalandage de la station de métro L'Assomption. Réduire la circulation de transit sur la portion résidentielle de la rue Dickson entre Hochelaga et Sherbrooke.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 50 M\$ afin de financer le projet du prolongement du Boulevard de l'Assomption et de l'avenue Souigny dans le cadre du projet du Boulevard Notre-Dame (59027), prévu dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2017-2019.

Le règlement d'emprunt permettra de financer la totalité des investissements du projet pour les années 2017 et suivantes.

La répartition budgétaire est présentée comme suit (en milliers de \$):

Projet	2017	2018	2019	Ultérieur	TOTAL
---------------	-------------	-------------	-------------	------------------	--------------

59027	700	9 400	10 000	29 900	50 000
-------	-----	-------	--------	--------	--------

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération.

En conséquence, l'adoption de ce règlement d'emprunt est sous réserve de l'adoption de l'enveloppe budgétaire du PTI 2017-2019 du service par les instances décisionnelles appropriées.

Les travaux financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CG07 0473.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé, rendra possible la réalisation de travaux visant à favoriser les déplacements actifs en accordant plus de place aux piétons et aux cyclistes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption de ce règlement est requise afin de ne pas compromettre la réalisation des travaux simultanément à la réalisation des travaux du MTMDET.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune intervention de communication n'est requise dans ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

1. Avis de motion : novembre 2016
2. Adoption du règlement d'emprunt : décembre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
4. Prise d'effet à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de publication du règlement ou le 1er janvier 2017
5. Réalisation des travaux : mai 2017 à décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Imen ZAYANI
contrôleuse de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-10-27

James BYRNS
Chef de Division Grands Projets

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-10-31



Dossier # : 1154039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec

Il est recommandé au conseil municipal d'adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de modifier les paramètres de densité applicables au secteur 01-T2, et ce, pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie, sur le lot 1485959 du cadastre du Québec.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-21 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1154039019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil municipal d'adopter, sans changements, un Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement aux paramètres de densité applicables au secteur de densité 01-T2, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie sur le lot 1485959 du cadastre du Québec (dossier en référence 1154039018).

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme , tenue le 6 octobre 2016, à la salle du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aucune intervention n'a été effectuée pour demander de modifier le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme relativement aux paramètres de densité pour le secteur 01-T2.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154039019

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et le transmettre au conseil municipal pour adoption et ce, relativement aux paramètres de densité applicables au secteur de densité 01-T2, afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur un emplacement situé près de l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé Ouest et du boulevard de l'Acadie- Lot 1 485 959 du Cadastre du Québec (dossier en référence 1154039018).

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé en bordure de la rue Sauvé Ouest, à l'ouest du boulevard de l'Acadie est occupé par un centre commercial. Les propriétaires souhaitent redévelopper cet immeuble à des fins mixtes (résidentiel, commerces et bureaux) dans des bâtiments de 5 à 26 étages, dont le coefficient d'occupation du sol varierait entre 1,66 et 4,5. De plus, les deux immeubles faisant face à la rue Sauvé Ouest comprendraient des basiliaires commerciaux de deux (2) étages. Finalement, le taux d'implantation au sol des bâtiments varierait de 0,25 à 0,38. Or, le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal prévoit pour ce secteur une hauteur minimale de 4 étages et un hauteur maximale de 8 étages dans ce secteur. De plus, le coefficient d'occupation du sol minimal est de 2,0 et le taux d'implantation est moyen ou élevé. En conséquence, la transformation de cet immeuble à des fins résidentielles requière une modification aux paramètres de densité du Plan d'urbanisme. De plus, comme l'immeuble est situé dans le secteur l'Acadie-Chabanel et que ce secteur a fait l'objet d'un programme particulier d'urbanisme (PPU), il y a lieu de modifier la partie de ce PPU qui traite des densités applicables pour tenir compte des nouveaux paramètres de densité du Plan d'urbanisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'emplacement est situé à même une affectation « Secteur d'activités diversifiés » du Plan d'urbanisme de Montréal qui autorise l'habitation et les commerces. Il est également situé dans un secteur de densité « 01-T2 » prescrivant un bâti de 4 à 8 étages et coefficient d'occupation du sol (COS) de 2,0 à 4,0. Afin de permettre la réalisation du projet proposé, le Plan d'urbanisme devrait être modifié de manière à autoriser un bâti de 2 à 26 étages et un coefficient d'occupation du sol de 1,2 à 4,5 et un taux d'implantation faible et moyen. Par ailleurs, la page 35 du programme particulier d'urbanisme du secteur L'Acadie-Chabanel

est modifiée pour intégrer les nouveaux paramètres de densité applicables au secteur 01-T2.

Avis du Comité Jacques-Viger

Le 20 février 2015, le Comité Jacques-Viger a émis un avis favorable à la demande de modification des paramètres de densités proposés. Le Comité a également effectué des recommandations pour améliorer le projet résidentiel mixte qui nécessite une modification du Plan d'urbanisme.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 8 juin 2016, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont recommandé la modification du plan d'urbanisme afin d'y intégrer les paramètres du projet proposé, sous réserve de l'éventualité de modifications qui pourraient être proposées au Comité, en réponse aux conditions posées dans le cadre de la demande de projet particulier. Le 3 août 2016, les membres de ce comité ont recommandé l'acceptation des modifications proposés par les requérants pour répondre à leurs commentaires du 8 juin 2016.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à cette modification au Plan d'urbanisme pour les motifs suivants :

- les nouveaux paramètres de densité du secteur 01-T2 correspondent à la densité de construction souhaitée pour ce terrain et sont conformes aux objectifs de densification dans les aires TOD identifiées au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal;
- ce projet de règlement vise à rendre possible l'adoption d'une résolution en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09004) pour permettre le développement d'un projet résidentiel mixte sur un ancien terrain commercial situé à l'intersection sud-ouest de la rue Sauvé et du boulevard de l'Acadie. (voir dossier 1154039018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption par le conseil d'arrondissement d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, qu'ainsi d'un avis de motion;

- Tenue d'une assemblée de consultation publique par l'arrondissement;
- Transmission par l'arrondissement au comité exécutif du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme et d'un procès-verbal de l'assemblée de consultation publique;

- Transmission du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme par le comité exécutif au conseil municipal pour adoption finale, avec ou sans changement;
- Délivrance par le greffier d'un certificat de conformité
- Entrée en vigueur du règlement modifiant le Plan d'urbanisme par un avis public dans un journal par le greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme (Claire MORISSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre ALARIE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-04

Gilles CÔTÉ
Directeur du développement du territoire



Dossier # : 1162931001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

De demander au conseil municipal d'adopter:

Un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur;

Un règlement modifié suite aux recommandations de l'OCPM et adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-10-31 15:32

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 avril 2016, le conseil municipal a adopté en première lecture deux projets de règlement intitulés « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) concernant l'affectation et la hauteur » et , en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal, « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir ». Le conseil municipal a ensuite acheminé les projets de règlements pour étude à l'Office de consultation publique de Montréal (CM16 0486).

Publié le 10 août 2016, le rapport de l'office de consultation publique de Montréal (OCPM) a été déposé au Conseil municipal suivant. Le présent sommaire addenda vise à répondre aux recommandations formulées par l'OCPM et à présenter la version finale des règlements.

Selon l'OCPM, le changement au Plan d'urbanisme et le règlement encadrant le développement du complexe résidentiel sont, moyennant quelques réserves et commentaires, acceptables et peuvent permettre à mettre en place les conditions nécessaires pour consolider la fonction résidentielle du quartier. La plupart des commentaires exprimés lors des consultations publiques, et repris sous forme de réserves par l'OCPM, soulignent l'insuffisance en matière d'offre d'espaces verts et d'équipements communautaires et sportifs adaptés aux besoins des familles, des jeunes et des aînés du quartier.

Une revue détaillée des recommandations de l'OCPM est présentée sous forme de tableau annexé au présent sommaire addenda. La version finale des règlements intègre une des recommandations. En fait, la seule modification effectuée aux projets initialement adoptés en avril 2016 est issue de ces recommandations.

La plupart des commentaires et réserves évoqués par l'OCPM dépassent largement la

portée du règlement d'urbanisme. Les situations dénoncées, comme le manque d'espaces communautaires et de plateaux sportifs, ne peuvent être résolues par la seule modification réglementaire. Par ailleurs, les préoccupations de la commission relativement à la vue protégée vers le fleuve, depuis l'intersection de la rue Cedar et du chemin de la Côte-des-Neiges, auraient pu être évitées si les simulations visuelles avaient été effectuées avec un montage photographique à l'échelle et surtout fidèle au panorama de 2016.

Enfin, tel que le propose l'OCPM, l'arrondissement s'engage à revoir, dans la mesure de ses compétences et de ses ressources, la planification concertée des espaces verts à être cédés à la Ville. De même, l'arrondissement souhaite miser sur l'établissement d'une servitude de protection des maisons et jardins et de leurs composantes afin de garantir leur pérennité.

Les suites et les modifications apportées au projet initial:

- Le règlement modifiant le plan d'urbanisme est adopté tel quel;
- Ajout d'une condition liée à l'obligation de fournir un plan de mise en valeur et conservation de la falaise Saint-Jacques.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie FORTIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162931001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme et du développement économique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement intitulé «Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)» concernant l'affectation et la hauteur, et, en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de la Ville de Montréal et un règlement intitulé « Règlement autorisant et encadrant la construction et l'occupation d'un ensemble résidentiel sur l'emplacement au sud du boulevard René-Lévesque, entre l'esplanade Ernest-Cormier et la rue du Souvenir »

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande afin de permettre la construction d'un complexe résidentiel sur la propriété de la Corporation des Syndics Apostoliques des Franciscains, située aux 1980 à 2080, boulevard René-Lévesque Ouest, à la limite sud du Quartier des Grands jardins.

Le projet à l'origine de cette demande a beaucoup évolué suite aux commentaires et réserves de la Division de l'urbanisme et des instances consultatives, soit le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (CCU), le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) et le Comité Jacques-Viger (CJV).

Le projet a par conséquent été revu, mais requiert néanmoins une modification du Plan d'urbanisme quant à l'affectation et à la hauteur maximale de construction, de même qu'une autorisation, en vertu de la procédure visée par l'article 89 de la Charte, afin de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le site

La propriété, d'une superficie d'environ 18 000 m², se trouve du côté sud du boulevard René-Lévesque, à l'ouest de l'Esplanade Ernest-Cormier qui fait face au Centre canadien d'architecture, lequel inclut le monument classé de la Maison Shaughnessy. Elle est délimitée au sud par les voies ferrées du C.P. situées au bas de la falaise Saint-Jacques et à l'ouest par le secteur résidentiel de la rue du Souvenir.

Le site des Franciscains comprend trois lots dont deux sont occupés par d'anciennes villas

bourgeoises, les maisons Judah (1874) et Masson (1850), acquises par les Franciscains dans les années 40, et aujourd'hui occupées par du bureau. Ces villas sont parmi les dernières d'une importante génération de constructions qui a marqué l'urbanisation de Montréal au 19^e siècle. De même, contrairement aux autres exemplaires du genre dans l'arrondissement de Ville-Marie, celles-ci sont les seules à avoir conservé intacts leur parvis décoratif, ainsi que toutes leurs caractéristiques architecturales d'origine.

Entre ces deux bâtiments pavillonnaires historiques, un terrain demeure vacant depuis l'incendie et la démolition en 2010 de la chapelle Saint-François-d'Assise et du couvent Saint-Joseph. Actuellement, sur le site, il ne subsiste aucune construction liée à la présence presque centenaire des Franciscains.

Le projet

Sur le terrain laissé vacant par l'incendie et la démolition de 2010, il est proposé de construire un complexe résidentiel comprenant près de 360 logements et 210 places de stationnement souterrain, accessibles depuis un accès véhiculaire à la limite ouest de la maison Judah. Le projet présente une implantation résolument pavillonnaire, avec un alignement de construction largement en retrait du boulevard (40 et 45 m), soit environ 6 m en retrait des maisons patrimoniales. Il comprend deux tours jumelles de 19 étages (60 m) qui surplombent un basilaire d'un seul étage en verre.

Le projet prévoit la conservation des maisons, de leurs parvis et jardins, incluant leurs aménagements paysagers, de même que la préservation de l'espace naturel de la falaise St-Jacques. La proposition inclut aussi la cession à la Ville de deux espaces verts : un parc à l'ouest du site, d'une superficie de 2063 m² accessible depuis la rue du Souvenir et le boulevard René-Lévesque et un jardin public, d'une superficie 1300 m² en front du boulevard René-Lévesque. Les aménagements paysagers comprennent une mise en valeur commémorative de l'ancienne chapelle des Franciscains.

Les dérogations

Les dérogations visées par la présente concernent principalement les usages et le plafond des hauteurs, et ce, aussi bien au Plan d'urbanisme qu'au règlement de zonage. Ainsi, le Plan d'urbanisme doit être modifié concernant :

- l'affectation «couvent, monastère et lieu de culte», qui doit être remplacée par l'affectation «secteur résidentiel »;
- la hauteur maximale de 25 m, qui doit être remplacée par la hauteur 65 m.

De la même façon, l'autorisation demandée requiert de déroger au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie, soit notamment aux dispositions suivantes:

- l'usage autorisé (lieu de culte);
- la hauteur maximale autorisée (23 mètres).

JUSTIFICATION

La justification des dérogations demandées et la modification du plan d'urbanisme s'appuient largement sur la singularité de l'emplacement, la pertinence de conserver deux propriétés patrimoniales exceptionnelles, l'occasion de mettre en valeur et de protéger des espaces paysagers et naturels et la qualité architecturale de la construction projetée. Les notes explicatives suivantes portent sur l'apport du projet et ses impacts sur le milieu, ainsi que sur les avis des instances consultatives.

Mise en valeur du patrimoine bâti et paysager

Le site fait partie d'une zone excentrique au quartier Village Shaughnessy. L'enclavement de

cette zone entre un boulevard d'échelle métropolitaine et la falaise Saint-Jacques, elle-même doublée de l'autoroute Ville-Marie et de la voie ferrée du CP, conjugué à l'occupation centenaire du site par les Franciscains ont retardé son développement et protégé, quasi intégralement, les villas, leurs terrains et leurs jardins respectifs.

Malgré les avis du CPM qui prônait une approche de remaillage du tissu urbain, la problématique urbaine atypique du site commande un projet avec une implantation pavillonnaire qui puisse à la fois mettre en valeur les villas, les aménagements paysagers et les espaces verts. Ce choix permet de maintenir une occupation pavillonnaire, en soi patrimoniale, à une échelle qui n'existe plus dans l'arrondissement. L'arrimage avec le bâti environnant est facilité par d'immenses dégagements tout autour de la nouvelle construction, la création et l'aménagement d'espaces verts à la fois publics et privés en lien avec les immenses parvis aménagés des villas.

Le maintien de la qualité paysagère et la protection et la conservation des villas et de leurs jardins sont assurés par un très faible coefficient d'occupation au sol qui est limité à 1,8 pour l'ensemble de la propriété (en prenant soin d'exclure les terrains cédés pour parc éventuellement à la Ville). A priori, cette situation ne favorise pas l'entretien et la conservation des édifices patrimoniaux qui pourraient, comme c'est souvent le cas, se détériorer faute de soins. Aussi, il est proposé que les maisons et leurs jardins fassent l'objet d'un acte de servitude de protection et de conservation, dont la ville serait partie prenante.

Enfin, l'appropriation publique d'une partie des anciens jardins monastiques et la création d'un espace public commémoratif dédié à la présence des Franciscains, à même les vestiges de la chapelle, sont un gain indéniable et durable pour la collectivité.

Qualité et impacts du projet

À terme, les bâtiments sur le site n'occuperaient que 20 % de la superficie au sol, alors que le zonage autorise un taux d'implantation au sol jusqu'à 70 %. Aussi, la proposition à l'étude permettrait d'améliorer l'ancrage de cette zone dans le paysage du quartier en lui attribuant une nouvelle cohérence d'ensemble et une meilleure liaison avec l'Esplanade Ernest-Cormier, ainsi que son vis-à-vis, le Centre canadien d'architecture, le parc Toe-Blake et la Place Henri Dunant et le Square Cabot.

La contrepartie d'une si faible occupation au sol est comblée par une hauteur plus importante sur ce site qui, nous le rappelons, est en rupture avec la trame du quartier. Cette plus grande hauteur est toutefois limitée dans la portion centrale de la propriété. Enfin les bâtiments projetés sont considérablement en retrait des villas et respectent l'orientation du boulevard René-Lévesque. Les analyses volumétriques effectuées par la Ville démontrent que le projet aura une cohérence dans le quartier.

La nouvelle construction au traitement sobre dispose d'un volume qui s'inscrit pleinement dans la silhouette du centre-ville et vient marquer le début du principal massif bâti, qui s'étend vers l'ouest. Selon les études d'impacts visuels soumises et l'analyse de la division de l'urbanisme, il s'avère que le projet n'aura aucune conséquence sur les divers cônes visuels vers la montagne ou à partir de la montagne. L'implantation nord-sud des deux fines tours symétriques, à cet endroit, dégage les vues protégées vers le fleuve et à partir du Mont Royal de même qu'elle est sans conséquence sur l'ensoleillement du voisinage.

Les conditions

La modification réglementaire permet d'encadrer les interventions sur l'ensemble des propriétés actuelles des Franciscains. Aussi, toutes les demandes de permis visant des modifications des composantes architecturales et paysagères sur ce site devront être analysées et revues en conformité avec les conditions et critères prévus tant par le règlement proposé que par la réglementation d'urbanisme.

De plus, avant d'adopter les modifications réglementaires proposées, des engagements formels devront être conclus quant à la contribution pour le logement social, à la cession des espaces verts, une fois aménagés, et à l'établissement d'une servitude à des fins de conservations et protection des maisons.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Le CCU a étudié le projet le 14 février 2013 et a émis un avis favorable moyennant le respect des conditions suivantes :

- La hauteur du projet hors tout et en tout point ne pourra pas dépasser 65 m.
- Les clôtures existantes des maisons Masson et Judah devront être restaurées.
- L'aménagement du parc devra assurer l'accessibilité et de la sécurité de celui-ci.

Le Conseil du patrimoine de Montréal et le comité Jacques-Viger

L'emplacement étant situé dans l'aire de protection de la maison Shaughnessy, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est tenu d'émettre un avis sur le projet. Pour la même raison, une autorisation devra être émise par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec. Lors de ses séances du 27 février 2013 et du 14 juin 2013, les comités ont émis plusieurs commentaires et réserves quant à la pérennité des maisons Judah et Masson et leurs abords, quant à l'intégration urbaine (la hauteur) et la présence des espaces verts.

La plupart des préoccupations des comités ont été intégrées dans la présente version du projet soumis pour autorisation. Les éléments maintenus dans cette proposition, comme la hauteur à 60 m, sont intimement liés à la problématique urbaine unique et inhabituelle du site qui commande un projet distinctif et singulier.

Conclusion

Dans la version actuelle, la Direction de l'aménagement et des services aux entreprises recommande la proposition puisque les impacts des dérogations demandées sur l'échelle du quartier et du boulevard René-Lévesque sont mineurs, et ce, compte tenu du caractère unique et atypique du site qui commande un projet prestigieux et respectueux de son contexte. De même, le projet offre la possibilité d'intégrer et de conserver adéquatement et durablement les anciennes villas et leurs aménagements respectifs.

L'adoption du règlement en vertu de l'article 89 de la charte et la modification du plan d'urbanisme s'inscrivent dans la mise en œuvre de la vision et des paramètres de développement du Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des grands jardins, notamment en matière de conversion et de requalification d'une propriété institutionnelle, maintenant vacante, et par la création d'un milieu de vie misant sur la protection des maisons bourgeoises, des espaces paysagers, l'aménagement et la création de parcs; l'ensemble ancrant de façon pérenne le caractère distinctif de ces propriétés dans le quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation préliminaire de l'investissement associé à ce projet est d'approximativement 100 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse et consultation publique de l'OCPM.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA du 8 mars 2016 : acheminement du projet au CE

- **CE du 6 avril 2016** : Mise à l'ordre du jour du CM du 18 avril 2016
- **CM du 18 avril 2016**: Adoption d'avis de motion et des projet de règlement visant la modification du Plan d'urbanisme et l'adoption d'un règlement adopté en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la charte de Montréal, le tout accompagné d'un mandat de consultation par l'OCPM
- **Mai à septembre** : Audiences publiques et rapport de l'OCPM

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Monique TESSIER, Service de la mise en valeur du territoire
Claude DUBOIS, Ville-Marie
Danielle CÉCILE, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Danielle CÉCILE, 17 février 2016
Monique TESSIER, 5 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-05

Stéphanie TURCOTTE
Conseillère en aménagement

Jean-François MORIN
Chef de division de l'urbanisme et du
développement économique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marc LABELLE
Directeur

**Dossier # : 1167400001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement du PPU / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire

Il est recommandé :

1. d'adopter le projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord;
2. de mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU;
3. d'adopter le règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation »;
4. d'adopter une résolution de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle construction, tout agrandissement d'un immeuble, toute opération cadastrale, tout lotissement, tout nouvel usage, et tout agrandissement d'un usage sur le territoire montré au plan intitulé « Territoire d'application », joint à l'annexe A de la présente résolution.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-10-28 16:52**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167400001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord / Mandater l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de règlement du PPU / Adopter un règlement intitulé « Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions, aux agrandissements, aux opérations cadastrales et aux morcellements de lots faits par aliénation » / Adopter une résolution de contrôle intérimaire

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire du programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord, délimité au nord par la rue Sherbrooke Est, au sud par la rue Hochelaga, à l'est par la ruelle parallèle à la rue Dickson et à l'ouest par la rue Viau, fait partie d'un secteur plus vaste, le secteur Assomption, établi comme l'un des six secteurs de planification stratégique de l'île de Montréal dans le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal. En effet, la proximité de la station de métro, du port et de l'autoroute 25, la présence de terrains vacants de superficie importante ainsi que le prolongement prévu du boulevard de l'Assomption vers le sud sont considérés comme des atouts pour une consolidation du secteur à des fins résidentielles et d'emploi. En plus du prolongement du boulevard de l'Assomption jusqu'à la rue Notre-Dame Est, celui de l'avenue Souigny vers le sud est également prévu par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le secteur Assomption présente des caractéristiques différentes au nord et au sud d'Hochelaga. La portion sud est dominée par une vocation industrielle et est visée par une transformation de l'emploi, notamment vers le domaine de la logistique, en lien avec la proximité du port de Montréal, l'accès direct à l'autoroute 25 via l'avenue Souigny et la présence du réseau ferroviaire. La portion située au nord de la rue Hochelaga accueille des activités plus diversifiées (industrie légère, commerce, bureau) ainsi que plusieurs immeubles d'habitation, et est marquée par la présence de la station de métro Assomption. Cette portion, d'une superficie de 94 hectares, comprend aussi plusieurs terrains vacants ou sous-utilisés pouvant être mis en valeur à court terme.

L'outil du programme particulier d'urbanisme a donc été retenu pour mettre en œuvre la création d'un quartier diversifié dans la portion nord du secteur Assomption. L'élaboration du PPU est le fruit d'une collaboration entre l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et la Direction de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire. Un

règlement de contrôle intérimaire accompagne le projet de PPU afin de ne pas compromettre les orientations préconisées avant son adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Projet de programme particulier d'urbanisme

Le programme proposé vise à articuler, autour du boulevard de l'Assomption, un quartier dense et diversifié et un secteur d'emplois à dominantes commerciale et d'industrie légère. En misant à la fois sur la présence d'activités prospères, sur l'emplacement central de la station de métro et sur la capacité d'accueil que représentent les terrains vacants, le PPU vise à accueillir des logements dans un secteur accessible en transport en commun et à proximité des services et d'équipements publics, à rendre les abords de la station de métro plus conviviaux et à dynamiser l'activité économique.

Cette vision se décline en sept orientations, soit :

1. Favoriser un développement dense et diversifié aux abords de la station de métro;
2. Assurer une diversité résidentielle;
3. Consolider et diversifier l'économie locale;
4. Assurer une transition entre les secteurs et une bonne cohabitation des usages;
5. Doter le secteur d'un réseau d'espaces publics;
6. Développer et sécuriser les parcours piétons et cyclables;
7. Bonifier le verdissement et la gestion durable de l'eau.

Le PPU prévoit, à long terme, la construction de près de 3 000 logements, générant la venue d'environ 4 400 nouveaux résidents. La densification des activités pourrait permettre d'accueillir 1 600 nouveaux travailleurs. Pour ce faire, le secteur d'activités diversifiées prévu au Plan d'urbanisme serait agrandi afin d'englober toute la partie du territoire dont la transformation est envisagée à court, moyen et long termes (20 ans).

Le PPU préconise l'insertion d'habitations dans la portion nord-est du secteur, soit aux abords de la station de métro, en continuité avec les secteurs résidentiels existants, situés le long de la rue Sherbrooke Est et à l'est de la rue Dickson. Cette portion du territoire à dominante résidentielle serait bordée par une zone d'activités compatibles avec les milieux de vie environnants qui marquerait la transition avec les secteurs d'emplois conservés le long de la rue Viau et au sud de la rue Hochelaga.

Pour accompagner cette évolution du territoire, le PPU prévoit la création d'une trame urbaine secondaire, composée de sentiers piétons et cyclistes, de places publiques et de rues locales.

Des balises d'aménagement et de développement définissent plus finement les orientations concernant l'aménagement du domaine public et l'encadrement des projets immobiliers selon quatre sous-secteurs : Sherbrooke Est / De l'Assomption, Pierre-De Coubertin, boulevard de l'Assomption et Viau. Ces balises déterminent notamment la nature des espaces publics à créer et leur insertion dans un réseau, la hauteur et la densité des immeubles, leur relation à la rue ou encore, les fonctions préconisées.

Le PPU implique des modifications de l'affectation du sol et de la densité dans le Plan d'urbanisme ayant pour effet d'agrandir la zone actuelle d'activités diversifiées et de forte densité qui longe la rue Sherbrooke Est et d'introduire deux autres secteurs de densité pour assurer une transition avec le secteur résidentiel voisin.

Mesures de contrôle intérimaire

Afin d'imposer un effet de gel jusqu'à ce que la réglementation soit modifiée pour tenir compte des modifications proposées au Plan d'urbanisme, un règlement de contrôle intérimaire peut être adopté par le conseil municipal pour le territoire d'application du PPU. Ce règlement visera donc à interdire tout nouvel usage, nouvelle construction, agrandissement, demande d'opération cadastrale et morcellement de lot fait par aliénation. Cependant, les travaux relatifs à l'entretien et à la réparation de propriété seront permis.

Jusqu'à ce que le règlement de contrôle intérimaire entre en vigueur, une résolution de contrôle intérimaire adoptée en même temps que celui-ci permettra de créer un gel immédiat par l'interdiction de tout nouvel usage, toute nouvelle construction, tout agrandissement, toute opération cadastrale et tout lotissement dans le territoire d'application.

JUSTIFICATION

L'adoption du projet de PPU Assomption Nord permettra la requalification du secteur par une intensification et une diversification des activités, comprenant notamment de l'habitation, comme préconisé dans les documents de planification adoptés ces dernières années.

Le secteur visé est propice à la création d'un nouveau quartier dense et diversifié. Tout d'abord, il est desservi par une station de métro qui figure parmi les stations les moins achalandées du réseau et par plusieurs lignes d'autobus. Il est situé à vingt minutes du centre-ville en métro et à proximité de plusieurs pôles d'emplois (hôpital Maisonneuve-Rosemont, Parc olympique, etc.). De plus, il comprend plusieurs terrains vacants de grande envergure et des terrains sous-utilisés. Le PPU permettra ainsi de stimuler et d'orienter le développement vers un milieu de vie compact, et d'assurer sa cohabitation avec diverses activités urbaines (commerce, industrie légère, bureau). Le PPU prévoit également la création d'un réseau d'espaces publics qui desservira les nouveaux résidents et travailleurs du secteur, conférant ainsi au territoire les attributs d'un quartier urbain. Ce nouveau quartier fera ainsi le lien entre le quartier Maisonneuve, le pôle du Parc olympique et le secteur Mercier-Ouest.

Enfin, les mesures de contrôle intérimaire permettront d'éviter que des projets immobiliers ne viennent compromettre les nouvelles orientations d'aménagement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de PPU Assomption Nord favorise un développement de forte densité comprenant de l'habitation et des activités à distance de marche d'une station de métro. Il promeut ainsi l'établissement d'habitations à proximité de zones d'emploi accessibles en transport actif ou collectif. Il vise aussi l'amélioration du réseau cyclable, de même que des trajets piétonniers plus conviviaux. De plus, une attention particulière sera portée au couvert végétal, réduisant ainsi les îlots de chaleur et assurant une gestion durable de l'eau.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le PPU enclenchera le processus de requalification des abords de la station de métro Assomption favorisant une diversification des usages et une densification du cadre bâti, dans un secteur actuellement sous-utilisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par le Service des communications en collaboration avec le Service de la mise en valeur du territoire et l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Novembre 2016 :

- 9 novembre : CE - mise à l'ordre du jour du CM des projets de règlement;
- 21 novembre : CM - avis de motion et adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme, mandat de consultation à l'OCPM, avis de motion - règlement de contrôle intérimaire, adoption de la résolution de contrôle intérimaire;
- 19 décembre 2016 : CM - adoption du règlement de contrôle intérimaire;
- Janvier-avril 2017 : Tenue des activités de l'OCPM et dépôt du rapport;
- Mai 2017 :
 - CE - mise à l'ordre du jour du CM, suite à la consultation publique, du règlement modifiant le Plan d'urbanisme afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) Assomption Nord;
 - CM - adoption du règlement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Agnès PIGNOLY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Réjean BOISVERT, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

Lecture :

Réjean BOISVERT, 12 octobre 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charlotte HORNY
conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-09-19

Lise BERNIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2016-10-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2016-10-28



Dossier # : 1160854003

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 et adoption du règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1

Il est recommandé d'approuver la modification du Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 et le Règlement R-168 autorisant un emprunt de 210 000 000 \$ pour financer le Programme d'accessibilité des stations de métro – phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2016-10-28 10:11
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Secrétariat général

À l'usage du Secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 3

Assemblée du: 22 septembre 2016

Résolution numéro: CA-2016-283

Recommandation

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018, pour ajouter le projet intitulé «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1», sous la rubrique «Machinerie, équipement et outillage», pour un montant total de 212 728 364 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant un financement de 210 000 000 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers pour un terme maximal de vingt (20) ans pour la portion des dépenses capitalisables pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale de 21 000 000 \$ soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

DE responsable: Métro

Nom: André Poisson

Titre: Directeur exécutif

Date: 9/9/2016

Signature:

DE responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive

Date: 8/9/2016

Signature:

Secrétaire de l'assemblée:

Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client

- Améliorer l'expérience client Adapter l'organisation à l'évolution de la gouvernance Maîtriser les finances Attirer, développer et mobiliser les talents

Expliquer le besoin et comment la solution proposée contribue à l'excellence de l'expérience client

Modification du Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1» pour le réseau du métro sous la rubrique «Machinerie, équipement et outillage», il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation d'emprunt du Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal adopte la politique d'accessibilité universelle, dans laquelle elle s'engage à incorporer «dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose». Cette politique concrétise l'orientation qu'elle avait graduellement développée depuis 1991. Aujourd'hui, il est acquis que, si la mise en œuvre de la politique est une exigence pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, c'est également une valeur ajoutée pour l'ensemble de la clientèle. La phase 1, d'une durée de 5 ans, permettra de rendre accessibles 14 stations de métro pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client*

COPIE CONFORME

SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 12.10.2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet : Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

Démarche, solution proposée et conclusion

Le programme, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

Ce programme permettra :

- ✓ D'accélérer les travaux d'accessibilité universelle et rendre le réseau du métro entièrement accessible en 2038;
- ✓ De créer une synergie en centralisant les ressources dédiées à l'accessibilité universelle ainsi qu'en favorisant le maintien d'un noyau d'expertise, le travail d'équipe et l'efficacité nécessaires à l'atteinte de tous les objectifs;
- ✓ De satisfaire les besoins en termes de fonctionnalités, maintenabilité, fiabilité, disponibilité et sécurité, et ce, aux meilleurs coûts et en considérant le cycle de vie des équipements, des systèmes, des infrastructures existantes ainsi que la nature des solutions alternatives possibles;
- ✓ De contribuer au transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté (TA) vers le réseau régulier, le cas échéant;

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Sous-comité - Accessibilité universelle

Date: 08 06 2016
JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 28 06 2016
JJ MM AAAA

Développement durable S/O (Information validée par l'équipe du Développement durable)

Sélectionnez le ou les chantiers du Plan de développement durable correspondant à la présente recommandation

Le projet contribue à 5 des 10 chantiers du *Plan de développement durable 2020* de la STM.

Chantier 1 : bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 5 : réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : s'approvisionner de façon responsable

Chantier 10 : engager nos parties prenantes

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par : Planification, finances et contrôle

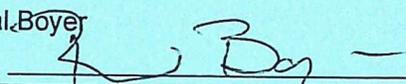
Nom: Patricia Dubé

Titre: Conseillère - Gestion financière de projets

Service : Planification, finances et contrôle

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division - Soutien à l'exploitation et projets

Signature: 

Date: 9 SEPTEMBRE 2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de trois imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2018, indiquer le total des années 2018 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Subvention: Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une demande de subvention selon les modalités du programme régulier (Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes) et du Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC). Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?

Trésorier: Linda Lem

Date: 21/9/2018

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt pour le projet «Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1».

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

- ✓ L'agrandissement d'édicules ou la construction de nouveaux édicules, incluant l'acquisition de parcelles de terrain la modification des infrastructures de stations ainsi que les mesures de mitigation et/ou mesures transitoires s'attachant;
- ✓ La fourniture et l'installation des nouveaux équipements afin de répondre aux fonctions identifiées dans l'envergure du projet, soit les ascenseurs, portes papillon motorisées, équipements de vente et perception incluant les tourniquets et portillons à vantaux, caméras de surveillance, postes téléphoniques mains libres équipements de sonorisation, la signalétique en station et les niches d'assistance, ainsi que l'intégration de ces équipements à la Commande centralisée, s'il y a lieu;
- ✓ Selon le scénario retenu, l'ajout d'un puits de ventilation naturelle et/ou la réfection de celui existant peuvent également être considérés, tout comme l'intégration d'une nouvelle œuvre d'art ou la bonification des aménagements extérieurs;
- ✓ L'intégration de plans de communication, de gestion du changement et de qualité.

En conclusion, pour réaliser la première phase de ce programme, soit l'accessibilité de 14 nouvelles stations regroupées en 4 contrats d'envergure, une enveloppe de l'ordre de 210,0 M\$ sur règlement d'emprunt et un budget d'exploitation de 2,7 M\$ doivent être accordés, pour un coût complet de projet de 212,7M\$.

Suite de la rubrique

- Recommandation Exposé du besoin / Excellence de l'expérience client
 Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

**Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS**

	Projet	Montant estimé*	Total*
	Programme d'accessibilité des stations de métro - Phase 1		
	Services professionnels et achats de biens et services	167 845 218 \$	
	Main d'œuvre interne et tous les coûts du bureau de projets	18 725 984 \$	
	Sous-total :		186 571 202 \$
	Contingences	9 453 284 \$	
	Taxes nettes de ristournes	8 545 736 \$	
	Sous-total - Contingences et Taxes :		17 999 020 \$
	TOTAL DES ITEMS AINSI QUE DES CONTINGENCES ET TAXES :		204 570 222 \$
	Frais financiers	5 429 778 \$	5 429 778 \$
	GRAND TOTAL :		210 000 000 \$

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour une partie des projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans une autre partie du projet prévu au présent règlement, incluant les frais financiers.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1</i>	Date :	22 septembre 2016
Numéro	210100	Montant :	212,7 M\$

CONTENU

CONTEXTE

L'accessibilité universelle concerne tous les aspects de la vie urbaine et s'adresse à toute la population. Tous les citoyens sont en droit de pouvoir en bénéficier, et ce, en même temps et de la même manière. L'accessibilité universelle favorise donc une utilisation similaire pour tous les usagers des possibilités offertes par les infrastructures et les services publics.

En pratique, l'accessibilité universelle permet d'accéder à un bâtiment ou à un lieu public, de s'y orienter et de s'y déplacer convenablement ainsi que d'utiliser pleinement l'ensemble des services offerts à la population, le tout appuyé par des outils de communication et d'information appropriés.

Le réseau du métro comporte actuellement 68 stations dont seulement 11 sont complètement ou partiellement accessibles (Bonaventure, Berri-UQAM et Jean-Talon dont seulement la ligne orange est accessible) universellement. Toutefois, les travaux d'accessibilité universelle de 8 stations additionnelles sont en cours, à divers stades d'avancement. Par conséquent, 49 stations demeurent à rendre accessibles.

En juillet 2009, le conseil d'administration de la Société de transport de Montréal (ci-après « STM ») adoptait la politique d'accessibilité universelle, dans laquelle la STM s'engage à incorporer « dans l'exercice de ses activités quotidiennes les moyens qui favorisent et qui encouragent l'accessibilité universelle dans tous les domaines de ses opérations, tout en respectant les ressources dont elle dispose ». Cette politique concrétise l'orientation que la STM avait graduellement développée depuis 1991. Aujourd'hui, il est acquis que, si la mise en œuvre de la politique est une exigence pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles, c'est également une valeur ajoutée pour l'ensemble de la clientèle.

Le programme Accessibilité, en rendant universellement accessibles les stations du réseau du métro de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité physique des infrastructures de la STM, faciliter les déplacements verticaux, fidéliser davantage la clientèle et améliorer le service à la clientèle.

Il est proposé de mettre en place un programme dédié à l'accessibilité universelle pour répondre à ce défi de taille.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1 a été présenté :

- **Juin 2016** : Sous-comité – Accessibilité universelle => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.
- **Juin 2016** : Comité de suivi des actifs (CSA) => Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Il est recommandé de confier au Bureau de projets Équipements fixes métro la réalisation du programme Accessibilité où une équipe dédiée à l'accessibilité est déjà à pied d'œuvre. Il est prévu d'augmenter le noyau de professionnels que forme cette équipe afin d'accélérer les travaux d'accessibilité universelle et de réaliser le Programme.

Afin de réaliser l'accessibilité universelle des quelques 49 stations restantes, la STM propose de mettre en place un programme de travaux majeurs en 4 phases de 5 ans chacune :


COPIE CONFORME
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 12.10.2016

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1</i>	Date :	22 septembre 2016
Numéro	210100	Montant :	212,7 M\$

Phase	Stations	Budget (M\$)
Phase 1 – 2017 - 2022	10 à 14	210
Phase 2 – 2022 - 2027	10 à 14	210
Phase 3 – 2027 - 2032	10 à 14	210
Phase 4 – 2032 - 2038	10 à 14	210
Total	49	840

La phase 1 du programme d'accessibilité des stations de métro, d'une durée de 5 ans, permettrait de rendre accessibles 14 stations de métro. Les 14 stations retenues incluent les 4 seules stations de réalisation jugées de faible complexité par l'étude de caractérisation des stations réalisée en juillet 2012.

Les autres stations ont été retenues :

- selon leur niveau de complexité (les moins complexes dans les stations restantes);
- pour équilibrer l'accessibilité sur l'ensemble du réseau;
- afin d'être regroupées géographiquement pour limiter les dossiers avec les arrondissements concernés;
- pour intégrer des projets de maintien d'actifs déjà envisagés.

Lot	Station	Ligne	Complexité	Arrondissement
C01	Jean-Talon	Bleue	Faible	Villeray
	Jean-Drapeau	Jaune	Faible	Ville-Marie
	Jolicoeur	Verte	Faible	Sud-Ouest
	Angrignon	Verte	Faible	Sud-Ouest
C02	Villa-Maria	Orange	Moyenne	Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
	Namur	Orange	Moyenne	Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
	Place-Saint-Henri	Orange	Moyenne	Sud-Ouest
	Radisson	Verte	Moyenne	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
C03	Préfontaine	Verte	Moyenne	Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
	McGill	Verte	Moyenne	Ville-Marie
	Place-des-Arts	Verte	Moyenne	Ville-Marie
	Outremont	Bleue	Moyenne	Outremont
C04	Université-de-Montréal	Bleue	Moyenne	Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce
	D'Iberville	Bleue	Moyenne	Villeray

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1</i>	Date :	22 septembre 2016
Numéro	210100	Montant :	212,7 M\$

JUSTIFICATION

Pour réaliser le Programme Accessibilité, il est impératif d'y dédier des équipes spécialisées. La mise en place du programme permettra :

- ✓ D'accélérer les travaux d'accessibilité universelle et rendre le réseau du métro entièrement accessible en 2038;
- ✓ De créer une synergie en centralisant les ressources dédiées à l'accessibilité universelle ainsi qu'en favorisant le maintien d'un noyau d'expertise, le travail d'équipe et l'efficacité nécessaires à l'atteinte de tous les objectifs;
- ✓ De satisfaire les besoins en termes de fonctionnalités, maintenabilité, fiabilité, disponibilité et sécurité, et ce, aux meilleurs coûts et en considérant le cycle de vie des équipements, des systèmes, des infrastructures existantes ainsi que la nature des solutions alternatives possibles;
- ✓ De contribuer au transfert d'une partie de la clientèle du transport adapté (TA) vers le réseau régulier, le cas échéant.

Le statut quo n'est pas une solution pérenne car :

- ✓ Les bus et le transport adapté ne sont que des solutions partielles pour donner accès au transport collectif universellement. En effet :
 - Le réseau de bus est planifié pour se rabattre sur le réseau de métro; les deux réseaux sont donc complémentaires. Offrir uniquement à notre clientèle des autobus universellement accessibles ne lui garantit donc pas un service fiable et sans entraves sur toute l'île de Montréal;
 - Le transport adapté est un service réservé à une clientèle spécifique, éligible selon certains critères. Comme ce n'est pas toute la population à mobilité réduite (les personnes à limitations fonctionnelles temporaires ou permanentes, les femmes enceintes, les parents avec des poussettes et les voyageurs avec des bagages) qui peut en bénéficier, cela ne constitue donc pas une solution d'accessibilité universelle;
 - Les coûts d'exploitation du transport adapté augmentent de façon exponentielle chaque année alors que son financement est plafonné.
- ✓ Jusqu'à présent, l'accessibilité universelle était réalisée à même les programmes dévolus au maintien d'actifs des équipements d'exploitation du métro;
- ✓ L'opportunité de réaliser un programme pour l'accessibilité universelle dédié et récurrent, promu par les gouvernements fédéral et provincial;

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet de la phase 1 du programme d'accessibilité des stations de métro est de 212 728 364 \$, taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe capitalisable de 210 000 000 \$ et d'un montant de 2 728 364 \$ qui doit être assuré par les budgets spéciaux d'exploitation.

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une demande de subvention selon les modalités du programme régulier (Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes) et du Fonds pour les infrastructures du transport en commun (FITC). Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1</i>	Date :	22 septembre 2016
Numéro	210100	Montant :	212,7 M\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue à 5 des 10 chantiers du *Plan de développement durable 2020* de la STM.

Chantier 1 : bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 2 : rendre le transport collectif accessible au plus grand nombre

Chantier 5 : réduire notre empreinte écologique

Chantier 7 : s'approvisionner de façon responsable

Chantier 10 : engager nos parties prenantes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Bien que les projets d'accessibilité soient indépendants des autres projets majeurs et que les solutions envisagées soient spécifiques à chaque station, il importe qu'un arrimage soit effectué avec les travaux à réaliser par les différents bureaux de projets, mais également avec les besoins d'exploitation, d'entretien et ceux identifiés par l'ingénierie de la DIIPM. Certaines envergures pourraient être ajustées, selon les besoins.

Les impacts les plus courants sur l'exploitation pendant la réalisation du programme accessibilité sont :

- ✓ Le cheminement de la clientèle aux abords des chantiers;
- ✓ Le déplacement temporaire d'arrêts d'autobus;
- ✓ La possible fermeture d'édicules, de corridors ou autres;
- ✓ Les transports et accompagnements;
- ✓ Les différents travaux connexes réalisés par les équipes d'entretien des équipements fixes (EÉF) et les équipes d'entretien des infrastructures (EDI).

Les risques si le projet est retardé ou n'est pas réalisé :

- L'accessibilité universelle est significative pour l'un des 4 piliers sur lequel repose la vision de l'entreprise soit d'améliorer l'expérience client. Ne pas faire le projet empêche d'augmenter l'offre de service pour les personnes à mobilité réduite et d'améliorer la fluidité de la clientèle et ne va pas dans le sens de la vision de la STM et de nos engagements auprès des milieux associatifs;
- La STM subit des pressions de plus en plus fortes des milieux associatifs pour accroître l'accessibilité universelle. Le manque d'accessibilité du réseau fait souvent l'objet de revendications médiatisées qui nuisent à l'image corporative de la STM;
- Sans un réseau de métro universellement accessible, il sera très difficile de transférer une partie de la clientèle du TA vers le réseau régulier. Par conséquent, les coûts du TA risquent d'augmenter plus rapidement sans programme d'accessibilité universelle.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Inscription au PTI	CGPP 1 ^{er} Septembre 2016
Autorisation du financement RE par le CA	22 septembre 2016
Ingénierie	Décembre 2016 à juillet 2020
Autorisation de la subvention	Juin 2017

 stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	<i>Programme d'accessibilité des stations de métro – Phase 1</i>	Date :	22 septembre 2016
Numéro	210100	Montant :	212,7 M\$

Travaux de construction et de basculement

Décembre 2017 à Juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.